

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PÉTITION ET LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC : LE CAS DES MARCHÉS
PUBLICS MONTRÉALAIS, 1830-1880

RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE,
PROFIL APPLIQUÉ

PAR
JULIE ST-ONGE

JUIN 2011

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout spécialement Joanne Burgess, ma directrice, pour ses précieux conseils, ses critiques éclairées, ses encouragements et sa disponibilité, malgré ses nombreuses fonctions et un horaire très chargé. Sa passion contagieuse n'a cessé de nourrir ma motivation. J'aimerais également remercier Louise Pothier, chargée de projet à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour sa disponibilité, son enthousiasme et ses encouragements, ainsi que toute l'équipe du musée de m'avoir permis de faire mon stage au sein de l'institution et d'explorer ce sujet si intéressant que sont les marchés publics montréalais. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à Alan Stewart, historien, qui a partagé des informations précieuses issues de ses recherches. Merci également au personnel des Archives de la Ville de Montréal pour leur aide essentielle dans mes recherches. Enfin, ma reconnaissance va à tous les Montréalais qui ont, au cours du XIX^e siècle, exprimé leurs demandes et requêtes en adressant une pétition au Comité des marchés, me permettant ainsi l'étude de ce sujet qui a, d'un bout à l'autre, capté mon intérêt.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES.....	vi
RÉSUMÉ.....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I HISTORIOGRAPHIE ET CADRE THÉORIQUE.....	4
1.1 Bilan historiographique.....	4
1.1.1 Les marchés publics montréalais.....	4
1.1.2 La politique municipale et la pétition.....	10
1.2 Cadre théorique.....	13
1.2.1 Espace public : naissance et définition d'un concept.....	14
1.3 Présentation critique des sources et méthodologie.....	17
1.4 Limites de l'enquête.....	19
1.5 Conclusion.....	21
CHAPITRE II LA GESTION ET L'ORGANISATION DES MARCHÉS PUBLICS.....	23
2.1 La création du Comité des marchés et son rôle au sein de l'administration municipale.....	25
2.1.1 La gestion des marchés avant 1830.....	25
2.1.2 La décennie 1830 : la première charte de la Ville de Montréal.....	27
2.1.3 La deuxième charte de la Ville de Montréal et la mise en place du Comité des marchés.....	28
2.1.3.1 Mandat et fonctionnement du Comité des marchés.....	28
2.1.3.2 Le clerc et son rôle.....	30
2.2 La réglementation.....	32
2.2.1 La transition de 1830 à 1840 : dispositions générales.....	33
2.2.2 La gestion de l'espace.....	35

2.2.3	Le revendeur : l'ennemi des commerçants des marchés.....	39
2.2.4	La vente des produits.....	40
2.2.4.1	La vente de biens de seconde main et les préoccupations pour la santé publique.....	43
2.2.4.2	Une attention particulière à la vente de viande.....	44
2.3	Les commerçants.....	46
2.4	Conclusion.....	48

CHAPITRE III

« SANS QUOI VOS PÉTITIONNAIRES NE CESSERONT DE PRIER » :

LA PLACE DE LA PÉTITION DANS LA GESTION

DES MARCHÉS PUBLICS MONTRÉALAIS.....50

3.1	Quelques traces de la pratique pétitionnaire dans les archives	51
3.2	Portrait des pétitions reçues : identité des signataires et des groupes revendicateurs	53
3.2.1	Portrait général.....	53
3.2.2	Le cas des bouchers	58
3.2.3	Les femmes commerçantes : un groupe marginalisé ?.....	60
3.3	Les demandes, revendications et protestations	63
3.4	La réception et le traitement des pétitions par l'administration municipale : quel impact sur la réglementation et la gestion des marchés publics ?.....	67
3.4.1	Le Comité des marchés et la pratique pétitionnaire, 1840-1880 : la place de la pétition dans la gestion et l'organisation des marchés publics montréalais.....	68
3.4.2	L'impact de la pétition sur la réglementation et la gestion des marchés.....	69
3.4.3	Les questions qui suscitent le plus d'intérêt.....	73
3.5	Conclusion.....	75

CONCLUSION.....78

APPENDICE A	
L'ÉCHANTILLONNAGE DES PÉTITIONS.....	83
A.1 Sélection de l'échantillon.....	83
A.2 Validation de l'échantillon.....	86
APPENDICE B	
ÉVALUATION DU NOMBRE TOTAL DE PÉTITIONS ENVOYÉES AU COMITÉ DES MARCHÉS ENTRE 1840 ET 1880.....	88
APPENDICE C	
PÉTITIONS ENVOYÉES AU COMITÉ DES MARCHÉS : DEUX EXEMPLES.....	90
APPENDICE D	
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES MARCHÉS : UN EXEMPLE.....	92
BIBLIOGRAPHIE.....	93

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau ou figure	Page
3.1 Répartition des pétitions de l'échantillon, par année.....	52
3.2 Répartition du nombre de pétitions rédigées en français, en anglais et dans les deux langues, par année.....	56
A.1 Répartition de l'échantillon de 186 pétitions provenant des Archives de la Ville de Montréal.....	83
B.1 Croisement des sources	88

RÉSUMÉ

Ce rapport de recherche repose sur l'analyse de 186 pétitions envoyées au Comité des marchés de Montréal entre 1840 et 1880. Créé en 1840, le Comité des marchés est chargé de la gestion et de l'organisation des marchés, de la formulation de la réglementation et de son application. À cette époque, différents aspects de la gestion et de la réglementation des marchés font souvent l'objet de revendications de la part des commerçants et des clients. Ces derniers adressent au Comité des marchés des pétitions et des lettres de plainte à ce sujet. Ce rapport propose d'étudier, d'une part, les processus et facteurs qui façonnent la réglementation des marchés publics montréalais et, d'autre part, la place occupée par les commerçants et citoyens dans leur gestion à travers la pratique pétitionnaire. Cette étude vise donc à comprendre l'utilisation de la pétition dans le contexte de gestion des marchés publics montréalais entre 1840 et 1880.

En premier lieu, nous abordons les tendances historiographiques et thématiques liées aux marchés publics, dont les notions d'espace public et de pratique pétitionnaire. Bien que les marchés publics aient reçu beaucoup d'attention de la part des historiens, la question des pétitions n'a que très peu été abordée. Notre analyse se fait en deux parties. D'abord, nous étudions le cadre de la gestion des marchés montréalais en présentant la mise en place et le fonctionnement du Comité des marchés ainsi que la gestion et la réglementation des marchés. La deuxième partie de notre analyse est concentrée sur l'analyse d'un échantillon de 186 pétitions. Nous y démontrons que la pratique pétitionnaire permet aux acteurs des marchés de participer à la gestion des marchés publics en utilisant la pétition comme outil de revendication. La pétition, dans ce contexte, est surtout utilisée par les commerçants des marchés. Leurs demandes, généralement de type personnel, sont souvent satisfaites. Si les autorités démontrent une ouverture dans la réception et le traitement des pétitions — la majorité étant traitées dans un délai relativement court — peu de demandes conduisent à une modification de la réglementation des marchés.

INTRODUCTION

Au cours de l'hiver 2009, dans le cadre de la maîtrise en histoire, profil appliqué, j'ai effectué un stage à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal. Le mandat qui m'a été confié était d'étudier les marchés publics montréalais entre 1830 et 1880. Ce stage s'inscrivait dans le cadre d'une étude globale sur les marchés publics de Montréal aux XVIII^e et XIX^e siècles, projet en partenariat avec le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, et faisait suite aux travaux réalisés au cours des deux années antérieures par d'autres stagiaires ou étudiants au sein de la même institution¹. Le musée souhaitait accroître ses connaissances sur divers aspects des marchés publics montréalais afin d'avoir une base à partir de laquelle développer différentes activités culturelles au cours des prochaines années. Mon stage avait donc pour objectif premier de produire un rapport à l'intention du personnel du musée.

Le rapport remis à Pointe-à-Callière se concentre sur la période 1830-1880. Il porte sur trois aspects des marchés publics montréalais : la gestion municipale des marchés et la réglementation qui les régit, les acteurs du marché, soit les commerçants et la clientèle et

¹ D'abord, Diane Joly, étudiante au doctorat en histoire de l'art, a produit une analyse préliminaire des marchés montréalais, de même qu'une bibliographie globale sur les marchés publics de Montréal et du Québec du XVII^e au XXI^e siècle. (Diane Joly, *L'histoire des marchés publics à Montréal du XVII^e au XXI^e siècle. Rapport remis à Sylvie Dufresne*, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQÀM), 2007, 102 p.) Ensuite, Tristan Décarie, étudiant à la maîtrise en histoire, profil appliqué, a réalisé une étude spécifique de quelques marchés montréalais. Son travail consistait en deux parties : d'une part, identifier des thématiques potentielles d'exposition et, d'autre part, dresser un portrait des caractéristiques de certains marchés montréalais au XIX^e siècle. (Tristan Décarie, *Les marchés publics montréalais au XIX^e siècle : Étude des marchés Sainte-Anne, Bonsecours, Neuf et Saint-Laurent*, rapport remis à Louise Pothier, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQÀM), juillet 2008, 94 p.) Soulignons également les travaux de Nadège Sébille et Sophie Lapalu, étudiantes en muséologie, dont l'objet est toutefois plus éloigné de nos préoccupations, puisqu'elles cherchaient à valider le concept d'une exposition, documenter certains éléments et proposer un concept préliminaire. Leur travail visait surtout à explorer le potentiel matériel d'une exposition. (Sophie Lapalu et Nadège Sébille, *Étude des diverses sources d'information et identification des objets qui permettraient de concevoir une exposition sur les marchés publics montréalais aux XIX^e et XX^e siècles. Rapport de recherche présenté à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, École du Louvre (Deuxième cycle), Université de Montréal (muséologie), juillet-septembre 2008, 2 volumes.)*

enfin les principaux produits vendus et leur provenance. En dernière partie, le rapport remis au musée propose certaines pistes de réflexion sur le marché comme institution et espace au cœur de la vie civique².

Le rapport produit dans le cadre de ce stage repose principalement sur l'analyse d'études historiques et de documents d'archives. Ce travail m'a amenée à cibler et à consulter certains fonds d'archives conservés aux Archives de la Ville de Montréal afin de bonifier l'information dans les diverses études portant, de près ou de loin, sur les marchés publics montréalais. Les pétitions et les lettres de plainte adressées au Comité des marchés et conservées dans le fonds de la Commission des marchés de la Ville de Montréal³ (VM41) ont formé une large part de ce corpus archivistique. Les pétitions ont été choisies comme source pour étudier les marchés parce qu'elles sont une mine d'informations sur la vie au marché et qu'elles permettent d'étudier le marché public du point de vue de ses acteurs. De leur côté, les procès-verbaux du Comité des marchés permettent de comprendre la gestion des marchés par l'entremise de l'administration municipale.

Dans mon rapport de recherche, il s'agit d'approfondir l'analyse du matériel déjà recueilli en tirant profit des documents d'archives — soient principalement les pétitions et les procès-verbaux du Comité des marchés — pour étudier l'utilisation de la pétition comme outil de revendication dans le cas des marchés publics montréalais entre 1830 et 1880.

Dans ce travail, il s'agit de comprendre les processus et les facteurs qui façonnent la gestion et la réglementation des marchés publics montréalais et d'explorer la pratique pétitionnaire dans le cadre de la gestion de cet espace public au XIX^e siècle. Nous cherchons à étudier comment sont organisés le fonctionnement et la gestion des marchés publics. Comment le Comité des marchés a-t-il été mis en place et comment fonctionne-t-il ? Quel est le rôle des clercs ? Quelle est la réglementation qui régit les marchés ? Cette nouvelle

² Julie St-Onge, *Les marchés publics de Montréal, 1830-1880 : rapport final*, rapport remis à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, dans le cadre d'un stage en partenariat avec le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal, Montréal, 2009, 224 p.

³ Créé en 1840, le Comité des marchés prend le nom de Commission des marchés en 1900. Nous utiliserons ici l'appellation « Comité des marchés ».

instance qu'est le Comité des marchés offre-t-elle une plate-forme nouvelle et plus accessible aux citoyens pour faire valoir leurs demandes et préoccupations ?

Qui sont les auteurs des pétitions et comment sont-ils organisés ? Certaines personnes ou certains groupes se démarquent-ils par le nombre de pétitions envoyées ? Quelles sont leurs demandes ? Quel est le nombre de pétitions adressées annuellement au Comité des marchés ? Quels sont les mécanismes régissant le traitement d'une pétition par les autorités municipales ? Les pétitions étudiées ont-elles été satisfaites ? Le recours à la pétition modifie-t-il la réglementation et le mode de gestion des marchés publics ? L'étude de l'ensemble de ces questions nous permettra de définir quelle est la place de la pétition et des citoyens dans la gestion des marchés publics montréalais.

Le premier chapitre pose les bases historiographiques et théoriques nécessaires à l'étude de la pratique pétitionnaire dans les cas des marchés publics montréalais au XIX^e siècle. Dans le deuxième chapitre, nous présenterons la mise en place du Comité des marchés et son rôle au sein de l'administration municipale. Par le biais des textes de réglementation, nous étudierons la gestion des marchés à travers l'espace de vente et les produits vendus et nous dresserons un portrait succinct des acteurs des marchés. Enfin, dans le dernier chapitre, nous étudierons la pratique pétitionnaire sous l'angle des signataires, des types de demandes et de la réception et du traitement des pétitions. Nous verrons comment la pétition peut être utilisée comme outil de communication avec une instance municipale entre 1840 et 1880.

CHAPITRE I

HISTORIOGRAPHIE ET CADRE THÉORIQUE

1.1 Bilan historiographique

Depuis quelques années, les marchés publics font l'objet d'un regain de popularité tant au sein de la population que chez les universitaires. Mais bien qu'ils aient reçu beaucoup d'attention de la part des historiens, la question des pétitions a été peu abordée.

1.1.1 Les marchés publics montréalais

Avant le développement du champ d'étude de l'histoire sociale et économique, on s'intéresse peu aux marchés publics. Il y a néanmoins quelques études pionnières. Dès les années 1930, Édouard-Zotique Massicotte, historien et archiviste pour la Ville de Montréal, s'y est intéressé à travers ses chroniques parues dans le *Bulletin des recherches historiques*¹. Il a rédigé un article sur l'histoire du marché à foin et un autre sur le marché de la place Jacques-Cartier. Plus de trois décennies plus tard, Claude Perrault, recherchiste pour la Ville de Montréal, étudie le marché Sainte-Anne et son rôle comme Parlement du Canada-Uni dans un article paru dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*². Son article, plutôt descriptif, montre le rôle économique et politique important du marché Sainte-Anne à Montréal au XIX^e siècle.

¹ Édouard-Zotique Massicotte, « Ce que fut la place Jacques-Cartier à Montréal », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 41, no 4 (avril 1935), pp. 228-232 et *id.*, « Le commerce du foin et l'origine d'un square », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 47, no 10 (oct. 1941), pp. 314-315.

² Claude Perrault, « Les marchés Sainte-Anne – le Parlement et la place d'Youville – 1833-1901 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 23, no 3 (déc. 1969), pp. 393-403.

S'intéressant au patrimoine architectural, plusieurs étudiants de différentes disciplines ont consacré leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat aux bâtiments des marchés. Dans son mémoire déposé en 1981, Roger Chouinard étudie l'architecture des halles de la ville de Québec au XIX^e siècle³. La thèse d'Yves Bergeron en ethnologie appliquée, dont les travaux ont été menés dans les années 1980, a bénéficié d'une large diffusion⁴. Elle porte sur l'ensemble des halles et places de marché au Québec et vise à proposer un modèle d'analyse patrimoniale des bâtiments existants. Son étude a alimenté deux articles et formé la base d'un rapport remis au Ministère des Affaires culturelles du Québec⁵. Un ouvrage à partir de la thèse est publié en 1993⁶.

Un peu en marge de l'histoire du patrimoine, Marc Choko a rédigé une étude à caractère urbanistique sur les grandes places publiques de Montréal. Il y décrit les places de marché qui sont devenues des squares : le square Victoria (ancien marché à foin) et le square Viger (ancien marché aux animaux et au foin). Il y peint l'évolution des bâtiments des marchés dans leur environnement immédiat⁷. Plusieurs autres ouvrages de type recueil ou répertoire patrimonial traitent des bâtiments des marchés publics de Montréal, mais les informations qui s'y trouvent sont souvent erronées⁸.

Avec les années 1980 et le développement de l'histoire sociale et économique, les marchés publics font l'objet d'un nouvel intérêt. Toutefois, les premières études parues durant cette décennie abordent le sujet de façon globale, en couvrant une grande zone

³ Roger Chouinard, *Analyse de l'évolution architecturale des halles de marché de la ville de Québec au cours du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (architecture et urbanisme), Université Laval, 1981, 257 p.

⁴ Yves Bergeron, *Les anciennes halles et places de marché au Québec : étude d'ethnologie appliquée*, thèse de doctorat (ethnologie), Sainte-Foy, Université Laval, 1990, 3 vol.

⁵ Yves Bergeron, *Les anciennes halles et places de marché au Québec : étude ethno-historique. Rapport*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, 1990, 3 volumes ; *id.*, « Les premières places de marché au Québec », *Material History Review/Revue d'histoire de la culture matérielle*, no 35 (1992), pp. 21-34 et *id.*, « Le XIX^e siècle et l'âge d'or des marchés publics au Québec », *Journal of Canadian Studies*, vol. 29, no 1 (1994), pp. 11-36.

⁶ Yves Bergeron, *Les places et halles de marché au Québec*, Québec, Publications du Québec, 1993, 56 p.

⁷ Marc Choko, *Les grandes places publiques de Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, 215 p.

⁸ Dont Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, La Presse/Éditions du Méridien, 1987, 6 vol.

géographique à la fois. Les marchés de Montréal y occupent un rôle secondaire et l'espace limité qui leur est consacré sert à présenter brièvement les lieux et leur histoire. Linda Biesenthal, dans son ouvrage sur les marchés des grandes villes canadiennes, aborde de manière succincte ceux de Montréal⁹. Elle y décrit surtout les bâtiments abritant les marchés et leur rentabilité. Afin de promouvoir le patrimoine agroalimentaire de la région et de préparer une exposition, le Centre muséologique de Saint-Hyacinthe commande en 1988 la production d'un document consacré au marché de Saint-Hyacinthe et aux autres marchés publics du Québec. Parue l'année suivante, l'étude traite brièvement des marchés de Montréal et, en raison de sa nature, se veut plutôt un recueil iconographique dans lequel les textes sont assez brefs¹⁰.

Dans la mouvance du développement de l'histoire sociale, quelques étudiants provenant du domaine de l'histoire ou des études québécoises (Université du Québec à Trois-Rivières) consacrent leur mémoire à l'aspect social des marchés d'une ville. Ces derniers font alors l'objet d'études plus approfondies puisque l'on s'intéresse désormais non pas aux bâtiments, mais aux activités qui s'y déroulent. Jocelyne Murray, dans son mémoire sur les marchés publics de Trois-Rivières durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, étudie la sociabilité qui y est liée¹¹. L'auteure cherche à connaître l'étendue et la diversité des relations sociales nées de l'interaction entre les citadins et les cultivateurs. Elle y décrit brièvement les différents marchés de l'époque, leur gestion, les professions qui y sont liées, l'animation qui habite les marchés et enfin les délits qui y sont commis. Son dernier chapitre aborde aussi les autres activités qui occupent le marché, comme les discours politiques, les cirques et les expositions agricoles, démontrant la polyvalence de ces espaces publics. Dans la section sur les activités professionnelles, l'auteure étudie les différents groupes de commerçants et leur

⁹ Linda Biesenthal, *To Market, to Market: the Public Market Tradition in Canada*, Toronto, Martin Books, 1980, 164 p.

¹⁰ Hélène Hébert, Jean-Noël Dion et Albert Rémillard, *Le marché de Saint-Hyacinthe et quelques marchés publics au Québec*, Saint-Hyacinthe, JML, 1989, 171 p.

¹¹ Jocelyne Murray, *Les marchés de Trois-Rivières : étude de sociabilité urbaine, 1850-1900*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1987, 154 p.

organisation et consacre quelques lignes à leurs requêtes. Son mémoire a également fait l'objet d'un chapitre de livre¹².

L'étude la plus achevée des marchés publics montréalais au XIX^e siècle est, à ce jour, celle de Sylvie Brouillette. Dans son mémoire déposé en 1991, elle a dressé une étude rigoureuse des marchés publics montréalais de 1840 à 1860, du point de vue social (ses occupants) et de son fonctionnement (la gestion des marchés et la réglementation)¹³. Son travail a formé le point de départ de ma propre recherche. Elle est la première à fonder son étude des marchés montréalais sur le fonds de la Commission des marchés des Archives de la Ville de Montréal. Elle a également utilisé plusieurs autres sources, dont les journaux de l'époque, les annuaires Lovell et les registres paroissiaux. À plusieurs reprises, l'auteure souligne le problème des sources, en raison duquel une large part des activités des marchés nous est inaccessible. Notamment, le volume des échanges, l'approvisionnement et la sociabilité entre les gens de la campagne et les gens de la ville demeurent dans l'ombre. Son premier chapitre, consacré à la réglementation des marchés, nous renseigne sur leur gestion par le Comité des marchés et sur leur fonctionnement. Comme le souligne l'auteure, puisque la réglementation municipale forme le « cadre à l'intérieur duquel se meuvent les divers acteurs des marchés, [s]a « compréhension est donc un préalable à une étude de l'évolution des marchés publics »¹⁴. De ce fait, Sylvie Brouillette s'est attachée à décrire la gestion des marchés, mais également les réactions des clients et des commerçants (surtout les bouchers) à certains nouveaux règlements et à la façon dont les marchés sont gérés. Ainsi, elle accorde une certaine place aux revendications de la population, mais ce, uniquement en lien avec la réglementation ; elle n'étudie pas la nature des pétitionnaires ni les pétitions en elles-mêmes. Son étude fournit donc un bref aperçu de la façon dont une pétition peut avoir un impact sur la gestion des marchés. Le deuxième chapitre de son mémoire présente l'évolution des différents marchés de Montréal entre 1840 et 1860. Il fournit une bonne description de l'organisation spatiale des activités, du nombre de commerçants et de l'importance de chaque

¹² *Id.*, « Le marché dans la sociabilité trifluvienne au XIX^e siècle », dans Roger Levasseur, dir., *De la sociabilité : spécificités et mutations*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, pp. 105-120.

¹³ Brouillette, Sylvie, *Les marchés publics à Montréal : 1840-1860*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1991, 134 p.

¹⁴ *Ibid.*, p. 5.

marché, en considérant les revenus qu'ils fournissent à la Ville et les coûts d'entretien du bâtiment. Dans un troisième chapitre, consacré aux occupants des marchés, Sylvie Brouillette utilise les baux de location des étals pour identifier les commerçants, suivre leur parcours au fil des années et préciser leurs stratégies. Comme seuls les bouchers étaient tenus par la loi de signer un contrat pour l'occupation de leur étal, seule cette profession a pu être étudiée. Quelques autres vendeurs ont aussi signé des baux, ce qui lui a permis de les étudier, mais la majorité des autres commerçants nous sont inconnus. Sur les 648 individus étudiés par Sylvie Brouillette, 60 % sont des bouchers. Quelques baux étudiés proviennent du fonds de la Commission des marchés des archives municipales, mais la grande majorité est issue des greffes des notaires de la Corporation, conservées aux Archives nationales du Québec à Montréal. Ainsi, l'étude de Sylvie Brouillette fournit plusieurs pistes pour l'étude de la gestion des marchés et des revendications des commerçants et de la population ; elle a grandement fait avancer les connaissances sur le fonctionnement des marchés publics montréalais.

D'autres études parues depuis les années 1980 contribuent à l'étude des marchés publics montréalais au XIX^e siècle, même si cela n'est pas le propos central de l'auteur. Ces études, portant sur l'alimentation ou sur l'agriculture, par exemple, permettent de saisir certains aspects du fonctionnement des marchés, tels que leur approvisionnement ou les produits qui y sont vendus. Soulignons entre autres les travaux de Jean-Claude Robert¹⁵, Jean Provencher¹⁶, Donald Fyson¹⁷ et Julie Parker¹⁸. Dans une perspective d'histoire économique, Dany Rousseau a étudié la structuration spatiale du commerce autour des marchés à Montréal

¹⁵ Jean-Claude Robert, « Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal, 1820-1840 », dans *Actes du colloque franco-québécois : Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest*, Centre de recherche en études québécoises, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, 1985, pp. 91-100

¹⁶ Jean Provencher, *Les quatre saisons dans la vallée du Saint-Laurent*, Montréal, Boréal, 1988, 605 p.

¹⁷ Donald Fyson, *Eating in the City: Diet and Provisioning in Early Nineteenth-Century Montreal*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1989, 194 p. et *Id.*, « Du pain au madère. L'alimentation à Montréal au début du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, no 1 (été 1992), pp. 67-90.

¹⁸ Julie Parker, « *La cuisinière canadienne : contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir dans un ménage...* » : *Témoin de l'émergence d'une cuisine nationale au carrefour des cultures au XIX^e siècle*, rapport de recherche (histoire appliquée), Université du Québec à Montréal, novembre 2006, 114 p.

de 1870 à 1900¹⁹. Dans son mémoire, il cherche à comprendre l'influence du marché public sur les petits commerces situés en périphérie. Son étude est donc plutôt orientée vers les commerces de détail et offre une analyse de la provenance de la clientèle et de la rentabilité des commerces autour du marché public. Bien que son mémoire ne nous renseigne pas sur la gestion des marchés ou sur les revendications de la population, il fournit une bonne base pour comprendre les conflits qui ressortent dans les lettres de plainte adressées au Comité des marchés durant la deuxième moitié du XIX^e siècle entre, d'un côté, les tenants d'étals privés de bouchers installés en périphérie des marchés et, de l'autre, les commerçants des marchés.

Hors Québec, des études importantes ont été consacrées récemment aux marchés publics. Elles innove en abordant la culture civique qui leur est liée et la gestion du marché en tant qu'espace public. L'ouvrage de James Schmiechen et de Kenneth Carls sur les marchés britanniques porte sur l'architecture des halles, l'organisation spatiale des activités et la transformation et la gestion de l'espace public²⁰. Helen Tangires, dans son ouvrage sur les marchés des États-Unis au XIX^e siècle, étudie en première partie leur fonctionnement, soit les lois et la réglementation, les bâtiments des marchés et les différents acteurs du marché (les fermiers, les marchands et les consommateurs)²¹. La deuxième partie est consacrée à la déréglementation qui a marqué la deuxième moitié du siècle et qui a mené à la légalisation des étals privés de bouchers dans la ville de New York en 1843. Enfin, son troisième chapitre montre comment le gouvernement local a su maintenir le contrôle sur la distribution des aliments à cette époque. Les exemples dépeints par Helen Tangires servent à illustrer les tensions créées par l'avènement du libéralisme économique vers la moitié du XIX^e siècle, qui sont aussi palpables dans les modifications apportées à la réglementation sur les marchés publics à Montréal entre 1830 et 1880.

Ainsi, la gestion et la réglementation des marchés publics montréalais ont été à ce jour presque uniquement étudiées par Sylvie Brouillette pour la période 1840-1860. Dans son

¹⁹ Dany Rousseau, *Marchés publics et structuration spatiale du commerce à Montréal : 1870-1900*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2003, 131 p.

²⁰ James Schmiechen et Kenneth Carls, *The British Market Hall: A Social and Architectural History*, New Haven and London, Yale University Press, 1999, 312 p.

²¹ Helen Tangires, *Public Markets and Civic Cultures in Nineteenth-Century America*, Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 2003, 265 p.

mémoire, elle dresse un tableau presque complet de la gestion des marchés, considérant le problème des sources. Quant aux revendications de la population et des commerçants, elles y sont abordées brièvement. Plusieurs pétitions sont utilisées en tant que sources d'information, mais elles ne sont pas l'objet de l'étude. De son côté, bien que l'ouvrage porte sur nos voisins du sud, Helen Tangires nous renseigne sur la gestion des marchés et sur l'impact du libéralisme économique sur leur réglementation. Elle étudie aussi les commerçants et leurs revendications et elle démontre que les bouchers sont le groupe de marchands le plus organisé et le plus puissant dans leurs revendications. En somme, plusieurs études ont été consacrées aux marchés publics, mais, mis à part le mémoire de Sylvie Brouillette, très peu d'auteurs se sont intéressés aux revendications des acteurs à Montréal. De même, cette dernière n'a fait qu'utiliser la pétition comme source d'information, sans étudier la pratique pétitionnaire en elle-même. Il nous apparaît donc nécessaire de pousser plus loin l'étude de la pétition dans le contexte des marchés publics montréalais au XIX^e siècle et d'examiner sa place et son rôle comme outil de communication avec une instance municipale.

1.1.2 La politique municipale et la pétition

Puisque l'objet de mon travail est d'étudier les revendications des commerçants et de la population dans le cadre des marchés publics, mon étude porte sur deux aspects : d'une part, les marchés publics de Montréal de 1830 à 1880 et, d'autre part, l'utilisation de la pétition dans un contexte local. Pour cette raison, il est nécessaire de se pencher sur deux sujets de l'historiographie : la politique municipale montréalaise au XIX^e siècle et la pratique pétitionnaire.

Certains historiens ont étudié la politique municipale à Montréal, mais, en général, les études portent plutôt sur le XX^e siècle²². Quant au XIX^e siècle, les travaux les plus pertinents sont ceux de Michèle Dagenais²³ et de Donald Fyson²⁴, mais la question de la

²² Dont, entre autres, Michèle Dagenais, *Des pouvoirs et des hommes : l'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada / Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 203 p.

²³ *Id.*, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, 51 p.

pétition n'y est toutefois pas traitée, pour la première, puis abordée très brièvement dans le cas du second. Michèle Dagenais a participé à la recherche et à la rédaction d'une exposition sur la démocratie à Montréal de 1830 à nos jours, qui a fait l'objet d'une brochure. Le document, très succinct, fournit une bonne base pour comprendre le fonctionnement de la démocratie municipale à Montréal. De son côté, Donald Fyson, dans un article sur les grands jurys du district de Montréal, explique leur rôle dans le processus politique local. Il montre que la pratique pétitionnaire peut être un des moyens de pression efficaces utilisés par les grands jurys auprès de l'administration coloniale²⁵. Et, à l'inverse, les représentations des grands jurys sont parfois utilisées pour critiquer l'administration municipale des juges de paix. À l'occasion, la population envoie des pétitions au grand jury, notamment pour se plaindre de l'administration municipale.

Mis à part Steven Watt (que nous présenterons plus tard), les historiens, surtout québécois, se sont peu intéressés à la pratique pétitionnaire au Bas-Canada au XIX^e siècle. Ailleurs, nombreux sont les historiens, américains notamment, qui y ont consacré des travaux en lien avec des groupes particuliers luttant, par exemple, pour l'obtention du droit de vote des femmes ou la fin de l'esclavagisme²⁶. En Angleterre, Peter Fraser s'y est intéressé dès 1961 en étudiant le pouvoir de l'opinion publique et de la pétition sur la politique anglaise avant la Réforme de 1832²⁷. Plus récemment, un numéro de la revue française *Pétition* a été

²⁴ Donald Fyson, « Jurys, participation civique et représentation au Québec et au Bas-Canada : les grands jurys du district de Montréal (1764-1832) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, no 1 (2001), pp. 85-120.

²⁵ *Ibid.*, p. 115.

²⁶ Entre autres : Susan Zaeske, « "The South arose as One Man": Gender and Sectionalism in Antislavery Petition Debates, 1835-1845 », *Rhetoric and Public Affairs*, vol. 12, no 3 (Fall 2009), pp. 341-369 ; Alice Taylor, « From Petitions to Partyism: Antislavery and the Domestication of Maine Politics in the 1840s and 1850s », *New England Quarterly*, vol. 77, no 1 (2004), pp. 70-88 ; Alisse Theodore, « "A Right to Speak on the Subject": the U.S. Women's Antiremoval Petition Campaign, 1829-1831 », *Rhetoric & Public Affairs*, vol. 5, no 4 (2002), pp. 601-623 ; Loren Schweninger, dir., *The Southern Debate over Slavery, vol. 1: Petitions to Southern Legislatures, 1778-1864*, Urbana, University of Illinois Press, 2001, 328 p. et vol. 2: *Petitions to Southern County Courts, 1775-1867*, Urbana, University of Illinois Press, 2008, 424 p. ; Jacob Katz Cogan et Lori D. Ginzberg, « 1846 Petition for Woman's Suffrage, New York State Constitutional Convention », *Signs: Journal of Women in Culture & Society*, vol. 22, no 2 (1997), pp. 427-439.

²⁷ Peter Fraser, « Public Petitioning and Parliament before 1832 », *History (England)*, no 46 (1961), pp. 195-211.

consacré à la prise de parole et à l'espace public²⁸. Bien que l'ensemble des textes soient plutôt consacrés au XX^e siècle et concernent la France, quelques articles portent sur l'histoire du concept d'espace public et de la pratique pétitionnaire. L'un d'entre eux est particulièrement intéressant puisqu'il présente l'histoire de l'utilisation de la pétition depuis l'origine du droit constitutionnel de pétition en 1791 jusqu'au XX^e siècle²⁹. Si l'auteur, Daniel Ourman, n'étudie pas l'identité des signataires, il se concentre sur certains moments de l'histoire française durant lesquels la pétition a été utilisée, soit la Révolution française, l'affaire Dreyfus, la naissance de la pétition d'intellectuels au XX^e siècle et la crise de 1995. Il montre comment les signataires se sont organisés et quels ont été la réception et l'impact de leurs revendications.

Plus près de nous, J. Keith Johnson a consacré un article à la pétition au Haut-Canada entre 1815 et 1840, dans lequel il étudie les types de demandes envoyées au Lieutenant-gouverneur³⁰. La présentation de requêtes débute au Haut-Canada avec l'arrivée des loyalistes. L'étude de leurs pétitions permet de comprendre les problèmes, attentes et espoirs des Haut-Canadiens durant la première moitié du XIX^e siècle. Dans la première partie de son article, l'auteur établit six différentes catégories de pétitions : elles visent soit l'obtention d'une terre, du pardon, d'un emploi au sein du gouvernement, d'une pension, d'une somme due par le gouvernement ou d'une assistance. La seconde partie de son article est consacrée à l'étude des signataires. L'auteur a noté, d'après les informations contenues dans les pétitions, leur lieu d'origine, le nombre d'enfants dans leur famille et s'ils vivent en campagne ou en ville. Enfin, il a consacré les derniers paragraphes de son article à l'étude du résultat des pétitions en cherchant à savoir si le gouvernement a accédé aux demandes des pétitionnaires.

Récemment, Steven Watt a étudié la pétition au Bas-Canada et dans le Maine dans une perspective comparative, de 1820 à 1838, en ciblant les pétitions envoyées aux

²⁸ ____, *Pétition, no 4 : La prise de parole*, Paris, Arléa, printemps-été 1999, 160 p.

²⁹ Daniel Ourman, « Regards sur la pratique de la pétition », dans *Ibid*, pp. 109-116.

³⁰ J. Keith Johnson, « 'Claims of Equity and Justice'. Petitions and Petitioners in Upper Canada, 1815-1840 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 28, no 55 (1995), pp. 219-240.

gouverneurs et aux législatures de la province³¹. Il souhaite ainsi comparer une colonie britannique, dans laquelle l'influence des citoyens sur les institutions politiques est limitée, à un État américain où des élections sont tenues pour la majorité des postes publics, afin de mieux étudier la relation entre pétition et démocratie. Un échantillon de 2 000 pétitions ont été retenues et analysées suivant le dépouillement des journaux législatifs bas-canadiens, de certains fonds de Bibliothèque et Archives Canada et de la *Maine State Archives*. Steven Watt étudie brièvement l'identité des signataires et l'impact de la pétition à l'échelle provinciale et étatique. Sa thèse, qui a également fait l'objet d'un article, constitue la première étude historique de la pétition au Bas-Canada³².

Ainsi, nous pouvons conclure que la pratique pétitionnaire a été étudiée dans différents contextes sous trois principaux aspects : son impact sur la scène politique, l'identité des signataires et la nature de leurs demandes et préoccupations. Si ces trois éléments ont été traités par plusieurs auteurs, le cheminement des pétitions suite à leur réception par l'institution n'a fait l'objet d'aucune étude. Également, leur étude dans le cas d'une instance municipale et de la gestion d'un espace public, le marché, est un sujet nouveau. De plus, on ne semble pas avoir étudié l'utilisation de la pétition dans le contexte d'un espace public marchand, comme expression des intérêts économiques, individuels ou collectifs, à l'échelle locale.

1.2 Cadre théorique

Ce travail envisage le marché comme un espace public. Il vise à comprendre la place occupée par les citoyens dans sa gestion. Nous souhaitons étudier le marché en tant que lieu de revendication en nous basant sur une analyse des pétitions envoyées au Comité des

³¹ Steven Watt, « *Autant par inclination que par devoir vos supplians ne cesseront de prier* ». *Pétitions collectives aux gouverneurs et aux législatures dans certaines régions du Bas-Canada et du Maine, 1820-1838*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2006, 268 p.

³² *Id.*, « Pétition et démocratie. Les cas du Bas-Canada et du Maine, 1820-1840 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, no 2 (2006), pp. 51-62.

marchés. À partir de l'étude de l'historiographie, nous nous attarderons à définir ici le concept d'espace public.

1.2.1 Espace public : naissance et définition d'un concept

Le marché est ici utilisé comme cadre – l'espace public –, dont divers acteurs veulent orienter les usages. Le marché est « public » également en tant qu'espace réglementé, régi par l'État. En plus d'être le centre d'approvisionnement alimentaire des citoyens, le marché du XIX^e siècle est enrichi d'une fonction culturelle et politique, puisqu'il peut accueillir à l'occasion des assemblées politiques et des événements culturels et même être le siège du parlement du Bas-Canada ou de l'Hôtel de Ville. Il est également un lieu de sociabilité, où les gens de la ville et de la campagne se rencontrent et échangent. Mais le marché est un espace public particulier, se distinguant des autres espaces publics tels que les parcs ou les places publiques par le fait qu'il est structuré par une logique marchande, où commerçants et clients se rencontrent dans le but d'acheter ou de vendre des produits. Il est un espace public utilisé à des fins de commerce. Il importe de souligner ici que l'objectif de cette étude n'est pas d'étudier la sociabilité dans les marchés, puisque cette question requiert l'étude d'autres types de sources. Nous nous concentrons ici plutôt sur l'aspect de la gestion des marchés et des rapports marchands.

Avant d'aller plus loin, il convient d'abord de définir le sens du concept d'espace public utilisé ici et son origine. Ma réflexion sur l'espace public est influencée par le domaine de la géographie et par François Tomas. Ce concept désigne d'abord, selon la définition empruntée à François Tomas, l'ensemble des lieux où les citoyens se croisent et se rencontrent³³. Une définition plus restreinte nous est fournie par Cynthia Ghorra-Gobin, pour qui, par « espace public », on « entend non seulement la matérialité des espaces publics dans la ville qui autorisent la rencontre dans l'anonymat d'individus de classes sociales, de races, d'ethnies et de religions différentes, mais aussi leur dimension immatérielle à travers les

³³ François Tomas, « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Geocarrefour*, vol. 76, no 1 (2001), p. 75.

représentations qu'ils suscitent et la valeur symbolique qu'ils véhiculent. Les espaces publics, qu'ils soient des espaces de proximité ou encore des espaces centraux, participent de la construction du lien social tout comme ils l'induisent³⁴. Selon elle, les espaces publics traditionnels ont représenté, au cours de l'histoire, un capital social pour l'individu comme pour la société. Mais, souligne-t-elle, les espaces publics ne sont pas que des espaces communautaires où se rassemblent seulement des personnes appartenant à la même communauté. Ils sont avant tout un lieu de rencontre dans l'anonymat d'individus de classes, de races et de cultures différentes. Ainsi, les espaces publics offrent une mixité sociale et culturelle propre à la ville et ont permis à l'individu de « s'affranchir de ses liens originels pour s'identifier à une entité plus complexe : la ville »³⁵. C'est ici un aspect important des marchés publics.

La paternité du concept d'« espace public » est attribuée en général au philosophe allemand Jürgen Habermas. Toutefois, selon François Tomas, cette attribution serait un mythe lié aux subtilités de la traduction. Comme il l'explique, Habermas, dans son ouvrage *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (publié en allemand en 1962 sous le titre *Strukturwandel der Öffentlichkeit*), utilise le terme *Öffentlichkeit*, qui signifie sphère publique, et non pas *Öffentliche Raum*, qui signifie espace public. Selon François Tomas, le propos d'Habermas dans son ouvrage n'était non pas d'étudier l'espace public, mais plutôt de nous montrer comment s'est constitué, en Angleterre, une « sphère publique bourgeoise qui s'est cristallisée dans la notion d'opinion publique. » Ainsi, ajoute-t-il,

« [q]ue Jürgen Habermas soit amené à nous parler des lieux concrets où s'est cristallisée cette notion d'opinion publique comme les salons [...] c'est un fait ; mais ce qu'il s'efforce de démontrer c'est d'abord 'le processus, au cours duquel le public [...] s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État [...] »³⁶.

³⁴ Cynthia Ghorra-Gobin, « Les espaces publics, capital social », *Geocarrefour*, vol. 76, no 1 (2001), p. 5.

³⁵ *Ibid.*, p. 9.

³⁶ Tomas, *loc. cit.*, p. 76.

Il est donc important de ne pas confondre « l'espace public » tel que nous l'étudions ici et « sphère publique » tel qu'étudiée par Habermas, par opposition à la sphère privée.

De l'avis de François Tomas, l'idée d'un « espace public » est relativement jeune. C'est au cours des années 1970 qu'apparaît le concept, ironiquement pour en dénoncer la dégradation, voire la mort. C'est en effet à cette époque que l'on prend conscience du déclin et de la dégradation des places publiques et des rues face à la présence de plus en plus envahissante de l'automobile dans les grandes villes, en particulier nord-américaines. Un peu partout, les places publiques voient l'espace qui leur était réservé s'amoinrir, jusqu'à être transformé en stationnements. Face à cette prédominance de l'automobile sur le piéton, l'espace public est alors privé de sens et « a ainsi perdu l'identité propre qui, au XIX^e s. et avant, le caractérisait, pour devenir une organisation complexe d'éléments hétéroclites dans laquelle [...] les fonctions se confondent »³⁷. En 1974, dans son ouvrage *The Fall of Public Man*, le sociologue américain Richard Sennett nous met en garde contre le danger de disparition de l'espace public. Dans son ouvrage, paru en français en 1979 sous le titre *Les tyrannies de l'intimité*, l'auteur avance la thèse d'un recul du domaine public au profit de la famille, c'est-à-dire de la sphère privée. Il démontre que la ville moderne, qui se développe de manière importante au XVIII^e siècle en Europe, engendre de nouveaux réseaux de sociabilité. Dans cette ville en croissance, où la population est de plus en plus nombreuse, les lieux de rencontre sont multipliés. Ces espaces publics sont des lieux où chacun, dans la mixité des races, des langues, des cultures et des classes sociales, est libre de la parole.

Si cette disparition n'a pas eu lieu, l'espace public traditionnel, que l'on pense aux marchés du XIX^e siècle, n'est plus ce qu'il était. Ce débat nous a permis de prendre conscience que le marché du XIX^e siècle est un cas unique d'espace public. Lieu obligé de l'achat de produits alimentaires, un des seuls à offrir un cadre de rencontre entre les gens de la campagne et de la ville, il est l'endroit où les gens flânent, prennent connaissance des derniers décrets, assistent à une exposition ou à un événement culturel. Mais le marché est bien plus qu'un lieu d'échanges et de rencontre : il forme le cœur de la ville, dont il est le centre bouillonnant d'activités. Si le XIX^e siècle représente l'âge d'or des marchés publics à

³⁷ *Ibid.*, p. 79.

Montréal, vers la fin du XIX^e siècle déjà, tel que démontré dans l'étude de Dany Rousseau, l'épicerie de quartier commence à supplanter progressivement le marché. Si, un siècle plus tard, le centre d'achats a remplacé en partie certaines de ses fonctions en tant qu'espace public privatisé, comme le démontre l'historienne américaine Lizabeth Cohen³⁸, aucun lieu ne regroupe toutes ses multiples facettes. Dans le cadre de cet intérêt nouveau pour l'espace public, le marché est un lieu privilégié à traiter. Témoin d'une autre époque, il offre un cadre d'étude des plus intéressants. Ainsi, cette analyse du concept d'espace public nous permet de penser le marché sous cet angle, dans la mesure où les activités qui s'y déroulent et qui sont vitales pour la population sont contrôlées et réglementées par les administrations publiques.

Le marché est donc un espace public réglementé et géré par l'administration municipale. Il est un lieu suscitant des conflits et des débats autour de l'usage de son espace. Participant activement à la gestion de cet espace public, plusieurs acteurs font valoir leurs revendications au sujet de la réglementation ou de l'organisation des marchés par des pétitions envoyées au Comité des marchés. Il s'agit ici d'étudier la pétition en tant qu'outil direct de revendication. L'étude des auteurs et de leurs préoccupations permettrait de comprendre les processus et les facteurs qui façonnent la gestion et la réglementation des marchés et d'explorer la pratique pétitionnaire dans le cadre de cet espace public au XIX^e siècle.

1.3 Présentation critique des sources et méthodologie

La première partie de cette étude, qui porte sur la gestion et l'organisation des marchés publics montréalais, repose surtout sur l'analyse des règlements municipaux concernant les marchés. Ceux-ci sont conservés aux Archives de la Ville de Montréal et sont également disponibles en ligne sur leur site Web.

³⁸ Lizabeth Cohen, « From Town to Shopping Center: The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *The American Historical Review*, vol. 101, no 4 (oct. 1996), pp. 1050-1081.

Pour la deuxième partie de l'étude, qui porte sur l'étude de la pratique pétitionnaire dans les marchés publics montréalais, le cœur du corpus documentaire utilisé est composé de deux types de sources : les pétitions envoyées au Comité des marchés et les procès-verbaux du Comité, tous deux contenus dans le fonds de la Commission des marchés (VM41) des Archives de la Ville de Montréal. C'est le croisement de ces deux types de sources qui permet de suivre le traitement des pétitions par l'administration municipale. Le fonds d'archives de la Commission des marchés est particulièrement riche. Il contient un total de 5 783 documents allant des plaintes, demandes, requêtes et pétitions aux procès-verbaux, dossiers administratifs, baux, et rapports, le tout classé en six séries. Dans le cadre de cette recherche, nous avons aussi utilisé les procès-verbaux du Comité des marchés (S1). Notre échantillon de pétitions est issu de deux séries différentes du fonds : la série S2 « Documents administratifs » et la série S6 « Dossiers thématiques ». La série S2 regroupe 82 dossiers contenant chacun des documents divers tels que des factures, des soumissions pour effectuer des travaux sur un bâtiment, des applications pour un emploi, des rapports du Comité des marchés et de nombreuses pétitions. Les dossiers sont classés grossièrement par date. Ainsi, les dossiers D53 à D82 ont été écartés puisqu'ils correspondent à la période 1881-1901. Dans la série S6, « Dossiers thématiques », seuls les dossiers D8 « Agrandissement du marché Bonsecours », D9 « Étals du marché Bonsecours » et D12 « Plaintes et réclamations au marché Bonsecours » ont été dépouillés. Les pétitions concernent différents marchés, mais la plupart portent sur le marché Bonsecours. Parmi les études faites sur les marchés publics du Québec, seule Sylvie Brouillette a utilisé le fonds de la Commission des marchés (VM41), mais elle s'est limitée au dépouillement des baux et des procès-verbaux. Ainsi, l'étude des pétitions contenues dans ce fonds est des plus intéressante.

En raison des contraintes de temps, il a été impossible de dépouiller l'ensemble des pétitions contenues dans le fonds de la Commission des marchés et nous avons eu recours à un échantillonnage. Pour la période 1840-1880, nous avons dépouillé 24 dossiers sur 47 de la série S2, « Documents administratifs ». Des tests ont été effectués afin de vérifier qu'aucun biais ne s'est inséré dans la sélection de l'échantillon. Les résultats de ces tests figurent en appendice. Le processus de sélection des pétitions, également expliqué dans l'appendice 1, conduit à un échantillon total de 186 pétitions couvrant la période 1840-1880. Ce premier

échantillon sert à analyser l'identité des signataires ainsi que le contenu des pétitions. Afin de connaître le résultat de leur traitement par les autorités municipales, nous avons eu recours à un échantillon réduit de 102 pétitions. Pour ce faire, nous avons sélectionné certaines années pour lesquelles nous avons parcouru les procès-verbaux du Comité des marchés.

Quelques pétitions provenant des Dossiers de rue des Archives de la Ville de Montréal nous ont permis de compléter le corpus. Pour chaque dossier portant sur une rue, un sous-dossier réfère à l'adresse civique des bâtiments pour lesquels le service des archives possède des documents. Leur nature peut être diverse : articles de journaux, rapports, documents administratifs, etc. Ainsi, des dossiers portent sur chaque marché. Ils contiennent des baux, des rapports du Comité des marchés, des extraits de procès-verbaux, des plans, des gravures et des photographies, des articles de journaux et des pétitions. Par contre, tous les documents relatifs à un bâtiment ne sont pas mis systématiquement dans les Dossiers de rue, ce qui explique qu'ils ont été utilisés comme source complémentaire au fonds VM41 et non comme source principale. Puisqu'ils sont plus succincts, ils ont pu être dépouillés en entier. Également, certains rapports du Comité des marchés concernant des pétitions ont été étudiés. Ces rapports sont contenus principalement dans la deuxième série du fonds de la Commission des marchés.

1.4 Limites de l'enquête

Nous nous sommes concentrée sur la gestion et la réglementation des marchés puisque cela constitue l'ossature des marchés et qu'il est nécessaire de l'étudier afin de comprendre leur fonctionnement. La période étudiée a été limitée aux années 1830 à 1880 pour deux raisons principales. D'abord, pour compléter l'étude des marchés publics montréalais réalisée par Sylvie Brouillette, qui s'appuie sur le fonds de la Commission des marchés et porte sur les années 1840 à 1860³⁹. Également, nous souhaitons étudier la période qui correspond à l'apogée des marchés publics, de la veille de la mise en place du Comité des

³⁹ Sylvie Brouillette, *Les marchés publics à Montréal : 1840-1860*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1991, 134 p.

marchés jusqu'à leur déclin. Comme le Comité des marchés n'a été constitué qu'en 1840, les années 1830 à 1840 n'ont pu être incorporées à l'étude des pétitions. L'examen de cette décennie sert plutôt à comprendre la gestion des marchés avant la mise en place du Comité des marchés, ainsi que la nature de la transition et l'impact que ces changements ont pu avoir sur la réglementation des marchés.

Enfin, l'étude de l'identité des pétitionnaires s'avère une tâche difficile. Nous visions d'abord à identifier le lieu de résidence du pétitionnaire et son occupation en nous basant sur les listes des locataires des marchés. Toutefois, ces listes sont partielles : souvent, elles ne renferment que les noms des bouchers ou d'un seul type de commerçant. De plus, quelques-unes seulement ont été retracées. Ces listes ne peuvent donc pas être utilisées pour l'étude des signataires. Donc, en raison du problème des sources, des contraintes de temps et de l'ampleur de la recherche qu'impliquerait une étude des signataires par les annuaires Lovell, nous nous sommes basée uniquement sur les informations contenues dans les pétitions.

Un cas intéressant nous renseigne sur la fiabilité des sources. Lors de l'étude de notre échantillon, nous avons constaté qu'une pétition peut être sujette à des manipulations. Cela est également un signe révélateur de l'importance de ce genre de document auprès de l'administration municipale avant 1840. Une pétition de 164 noms, envoyée le 15 juillet 1831, dénonce une lettre envoyée un peu auparavant demandant que le marché soit aboli le dimanche. Selon la pétition, « les noms d'une grande partie de ces personnes inscrites dans cette requête l'ont été sans leur consentement et sans qu'ils en aient conscience ». Les signataires de la pétition dénoncent cet abus et tiennent au contraire à ce que le marché soit ouvert les dimanches⁴⁰. Toutefois, il est probable, comme Steven Watt le souligne dans son étude, que les signataires, faute de savoir lire et écrire, ignorent assez souvent le contenu des pétitions qu'ils signent⁴¹. Dans les pétitions étudiées ici, de nombreux « X » sont inscrits en guise de signature, signe que les pétitionnaires ne savent écrire. Ainsi, il peut être plus facile

⁴⁰ *Pétition de citoyens pour que les marchés soient ouverts les dimanches*, 15 juillet 1831. Archives de la Ville de Montréal, Dossier de rue, R-3111.2 : « boulevard Saint-Laurent », dossier « marché Saint-Laurent ».

⁴¹ Il rapporte un cas où des signataires ont même envoyé une deuxième pétition pour dire aux autorités qu'ils avaient mal compris le contenu de la première. Watt, *loc. cit.*, p. 56.

pour les initiateurs d'une pétition de tromper les signataires ou, pour ces derniers, d'apposer son nom sur une pétition dont on ne saisit pas bien le contenu. Toutefois, aucun autre cas de manipulation des procédures de pétition n'a été trouvé dans les archives.

L'échantillon retenu pour notre étude concerne différents marchés et les pétitions sont rédigées tant par des citoyens que par des commerçants. Leur diversité offre, de par leur nombre et l'information qu'elles contiennent, un excellent potentiel pour l'étude de la pratique pétitionnaire dans le cadre de la gestion des marchés publics montréalais. Combinée aux procès-verbaux du Comité des marchés et du Conseil municipal ainsi qu'aux règlements municipaux, la richesse de cette source permet de saisir un aspect nouveau de la gestion des marchés publics montréalais au XIX^e siècle.

1.5 Conclusion

En somme, la gestion et l'organisation des marchés publics montréalais ont fait l'objet de peu d'études. Les historiens se sont bien intéressés à la pratique pétitionnaire, mais dans d'autres contextes que les marchés publics ou le cadre municipal. Les marchés publics montréalais sont, au XIX^e siècle, des espaces publics témoins des échanges entre une multitude de gens, clients ou commerçants, habitants de la campagne ou de la Cité de Montréal. Lieux de rencontre et objets de revendications, ils sont au cœur des préoccupations de leurs acteurs. La pratique pétitionnaire est, à l'époque, le moyen normal par lequel les citoyens s'adressent aux autorités publiques. Les pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880 sont une source de choix pour comprendre l'étendue de la pratique pétitionnaire à Montréal au XIX^e siècle, dans le contexte de gestion d'un espace public. L'étude d'un échantillon de pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880 nous permettra de faire le point sur cette pratique dans un cadre politique municipal. Nous nous pencherons ici sur l'influence exercée par les pétitions à plus petite échelle, soit sur la formulation des règlements municipaux et sur la gestion des marchés comme espace public à l'époque.

Après avoir dressé un portrait général de la gestion et de la réglementation des marchés publics montréalais au XIX^e siècle, nous nous pencherons sur la pratique pétitionnaire afin de cerner son rôle et son impact auprès des autorités responsables de la gestion des marchés entre 1840 et 1880. Cela nous permettra d'apprécier l'importance de cette pratique dans les relations entre les acteurs du marché et le pouvoir municipal.

CHAPITRE II

LA GESTION ET L'ORGANISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Montréal connaît au XIX^e siècle une évolution importante tant sur le plan économique que socioculturel, passant d'une petite ville commerciale à une métropole industrielle. D'une ville ne comptant pas plus de 20 000 habitants en 1821, elle devient, en 1871, une métropole économique en plein essor, abritant plus de 100 000 personnes¹.

Dès 1815, de grandes vagues d'immigration, principalement britanniques, ont pour effet le renversement des majorités ethniques et la transformation de la composition sociale de la population. Le phénomène, souligné d'abord par le géographe Raoul Blanchard, fait de Montréal, à majorité française depuis toujours, une ville à majorité anglophone entre 1831 et 1866. En 1844, les anglophones comptent pour 55 % de la population². À partir du milieu des années 1850 surtout, s'ajoutent à ce phénomène des migrations intérieures de la campagne vers la ville, modifiant encore la composition sociale.

L'immigration britannique a un impact considérable sur le développement de la ville. Au-delà de la composition sociale de la population, les changements démographiques se reflètent sur les institutions montréalaises. Dès lors, l'urbanisation de Montréal se fait selon un modèle britannique. Durant ces années, les institutions politiques sont modernisées avec, notamment, la mise en place d'une administration municipale autonome.

Parallèlement à ces phénomènes, la croissance considérable des faubourgs et l'arrivée en masse de nouveaux résidents développent de nouveaux besoins en infrastructures et en services publics. Durant cette période, le nombre de marchés publics à Montréal croît

¹ Jean-Claude Robert, *Montréal 1821-1871 : aspects de l'urbanisation*, thèse de troisième cycle (histoire), École des hautes études en sciences sociales (Paris), 1977, p. 2.

² Groupe de recherche en histoire du Québec, *Montréal, carrefour de commerce et des populations*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, p. 228.

notablement, passant de deux en 1826 à dix en 1880. Cette période correspond à l'âge d'or des marchés publics montréalais.

L'importance des marchés publics au XIX^e siècle s'illustre de multiples façons. Jusqu'au début du XX^e siècle, ils sont des lieux d'échanges économiques, constituant un circuit de vente directe entre producteurs et consommateurs, et ils forment le principal canal d'approvisionnement de la ville. Véritables jonctions entre le monde rural et le monde urbain, les marchés publics sont aussi, par extension, des lieux de rencontre et forment, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le cœur de la sociabilité urbaine. À Montréal, les halles peuvent aussi être le lieu où s'exercent le pouvoir municipal et où prend forme la vie communautaire. En outre, lorsque la ville devient la capitale du Canada-Uni en 1844, le bâtiment du marché Sainte-Anne accueille le Parlement jusqu'à son incendie en 1849. De plus, les plans du marché Bonsecours sont conçus pour qu'il soit utilisé à la fois comme hôtel de ville, salle de réception et marché public. Le Conseil municipal y siège du 24 janvier 1852 au 25 février 1878 dans la salle de la partie sud-ouest du second étage jusqu'à ce qu'il emménage dans le bâtiment actuel, rue Notre-Dame³. Plusieurs organismes, des artistes, de même que des corps professionnels louent la grande salle du marché Bonsecours à différentes fins, allant du concert à la conférence, en passant par le banquet ou la fête corporative. L'importance et la diversité des activités qui se déroulent dans les marchés publics de l'époque peuvent aussi être visibles dans certaines autres fonctions, pour le moins non officielles, telles que la prostitution⁴.

Ainsi, les besoins croissants de la population montréalaise au XIX^e siècle amènent la création de huit nouveaux marchés entre 1830 et 1880 : les marchés Sainte-Anne (1833),

³ Henri Le Rouzes, « Marché Bonsecours. Notes historiques », 23 février 1965. Archives de la Ville de Montréal, VM6, S5, SS3, SS2, Dossier de rue, R-3059.2 : « rue Saint-Paul », dossier « marché Bonsecours ». Voir aussi l'étude de Josette Michaud et Pierre Beaupré, *Marché Bonsecours. Étude historique*, s. l., Montréal, Ville de Montréal/SIMPA, juillet 1989, 37 p.

⁴ Les archives municipales laissent parfois transparaître d'autres aspects de la vie au marché qui permettent de mieux saisir la richesse et la diversité des activités qui s'y déroulaient. Comme l'a démontré Mary Anne Poutanen dans sa thèse portant sur les années 1810 à 1842, la proximité du port et la circulation de nombreuses personnes font des marchés Sainte-Anne et Neuf, entre autres, des lieux privilégiés pour les prostituées. Mary Anne Poutanen, « *To Indulge Their Carnal Appetites* » : *Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal, 1810-1842*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1996, pp. 56, 128, 145, 151-152.

Viger (1840), Papineau (1844), Bonsecours (1847), Saint-Antoine (1859), Saint-Gabriel (1861), Saint-Jean-Baptiste (1870) et Saint-Jacques (1872) ; cinq d'entre eux sont situés à l'extérieur de la vieille ville. À cela s'ajoutent les marchés ouverts avant 1830 : le marché Neuf (1807, qui devient le marché de la place Jacques-Cartier en 1847), le marché Près-de-Ville (1829-1839) et le marché Saint-Laurent (1829), inactif des années 1830 à 1845. Ainsi, de 1830 à 1880, douze marchés sont en activité dans la ville et ses faubourgs, en plus des différents marchés à foin et à bois, dont le nombre précis est difficile à établir. Leur prise en charge par le Comité des marchés en 1840 implique une importante restructuration, qui sera exposée dans la prochaine section.

2.1 La création du Comité des marchés et son rôle au sein de l'administration municipale

2.1.1 La gestion des marchés avant 1830

La constitution de 1791 divise le Canada en deux provinces : le Haut-Canada et le Bas-Canada. Par cette mesure, un système bicaméral est mis en place et chacune des deux provinces est dotée d'un parlement et d'un conseil législatif. Dans le Bas-Canada, le Parlement prend en charge les affaires locales et, en 1796, il confie l'administration de Montréal à des juges de paix. Ceux-ci, nommés par le conseil exécutif, administrent la ville, y compris les marchés, jusqu'en 1833⁵. Ils sont chargés de la formulation des règlements et veillent à l'exécution des ordonnances et des décrets du gouvernement relatifs au district de Montréal⁶. Tout nouveau règlement doit être sanctionné par les juges du Banc du Roi et ne peut pas entrer en contradiction avec ceux émis par la province. Par ailleurs, l'établissement de nouveaux marchés dépend de la Législature du Bas-Canada.

⁵ Service des archives de la Ville de Montréal, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours* [En ligne], Ville de Montréal, <http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives> (Page consultée le 16 avril 2009).

⁶ Claude Perrault, « Les marchés Sainte-Anne – le Parlement et la place d'Youville – 1833-1901 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 23, no 3 (déc. 1969), p. 1.

Les règlements sur les marchés sont donc émis à la fois par les juges de paix et par les autorités provinciales. Au niveau provincial, en 1777, le Conseil législatif du Bas-Canada vote « An Ordinance for Regulating the Markets of the Towns of Quebec and Montreal »⁷, qui est en vigueur jusqu'en 1831⁸. Le texte régit différents aspects des marchés. Le premier article oblige la vente de toutes les provisions aux places de marché et interdit les revendeurs⁹. Le second article interdit aux bouchers, regrattiers et autres personnes achetant dans le but de revendre, d'acheter des provisions avant qu'elles ne soient amenées au marché, ou de les acheter au marché avant une certaine heure, dans le but de laisser la population s'y approvisionner d'abord. Clairement, l'ordonnance vise à restreindre la présence et l'activité d'intermédiaires dans l'approvisionnement alimentaire de la ville afin de garder un contrôle sur les prix des denrées. Cela peut être interprété, comme le souligne Jennifer Waywell, comme une régulation précapitaliste de l'échange, afin de protéger les citoyens contre les gens à la recherche de profit. En fait, ce type de réglementation visant à restreindre les intermédiaires est en vigueur depuis les débuts de la colonie, comme le démontre l'ordonnance de l'intendant Talon en 1671¹⁰. La nouvelle ordonnance de 1831 marque le passage à une autre ère dans la régulation des marchés publics puisque ces deux articles sont abrogés dans leur intégralité.

Au niveau local, des compilations des règlements de police paraissent en 1810, 1817 et 1821, suivies de mises à jour en 1826 et 1833. Le texte de 1810 constitue un ensemble plutôt hétéroclite de différentes mesures concernant tous les aspects de la vie urbaine. Les

⁷ __, *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le conseil législatif de la province de Québec actuellement en force dans le Bas-Canada*, Québec, imprimé par Guillaume Vondenvelden, 1795, p. 5.

⁸ __, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 14^e volume, Québec, imprimé par John Charlton Fisher & William Kemble, 1831, p. 180.

⁹ Dans son étude sur les marchés publics étatsuniens du XIX^e siècle, Helen Tangires différencie deux types de regrattiers : les « hucksters » (vendeurs itinérants ou colporteurs) et les « forestallers » (qui achètent les produits des cultivateurs avant qu'ils n'arrivent au marché, ou qui achètent au marché avant les heures d'ouverture, dans le but de revendre les produits en plus petite quantité, mais à un prix plus élevé). (Tangires, *op. cit.*, p. 5). Dans le cas des marchés publics montréalais, le mot regrattier est utilisé pour désigner ceux qui achètent des denrées pour les revendre en plus petites quantités dans les marchés, généralement près de l'entrée. Les vendeurs itinérants ou de porte en porte sont plutôt désignés comme des revendeurs ou des colporteurs.

¹⁰ Louise Dechêne, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, p. 39. Voir également à ce sujet Jean-Claude Robert, *Montréal 1821-1871 : aspects de l'urbanisation*, thèse de troisième cycle (histoire), École des hautes études en sciences sociales (Paris), 1977, 491 p.

textes subséquents précisent plusieurs mesures concernant les marchés et visent un contrôle accru de la vente de certains produits¹¹.

2.1.2 La décennie 1830 : la première charte de la Ville de Montréal

À l'aube de la période étudiée, la façon dont les marchés publics sont gérés est modifiée. Avec la poussée démographique que connaît Montréal durant le premier tiers du XIX^e siècle, l'administration de la ville par les juges de paix ne satisfait plus la population. Les habitants de Montréal dénoncent, notamment, l'inefficacité des règlements de police et désirent obtenir le droit d'élire leurs représentants municipaux¹². Ainsi, Montréal obtient sa première loi d'incorporation municipale le 31 mars 1831 et la Ville est alors reconnue comme une entité politique. Cette première charte, qui entre officiellement en vigueur le 3 juin 1833, permet la création d'un conseil de ville dont les seize membres sont élus¹³. Le maire est élu chaque année par le conseil parmi ses membres. Tous les pouvoirs qu'avaient les juges de paix pour émettre les règlements de police, percevoir et dépenser l'argent prélevé, de même que gérer les marchés sont transférés au conseil de ville¹⁴. La charte confie à la Corporation de la Cité de Montréal le rôle d'organiser les principaux services publics, tels que la voirie, l'hygiène, l'éclairage, les marchés, etc. Toutefois, Montréal n'a que les pouvoirs qui lui sont accordés par la législature provinciale. Octroyée pour quatre ans, la première charte n'est pas renouvelée en 1836. En raison de la situation politique troublée des années 1830, les juges de paix sont appelés à remplacer le premier Conseil de ville. La constitution du Bas-Canada est suspendue l'année suivante et ce sont le gouverneur général et un conseil spécial nommé par la reine qui administrent Montréal durant quelques années.

¹¹ Ville de Montréal, *Règles et règlements de police pour la ville et les fauxbourgs de Montréal. Approuvés et confirmés par les Juges de la Cour du Banc du Roi, dans le terme de février, 1810*, Montréal, imprimé par James Brown, 1810.

¹² Michèle Dagenais, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, p. 9.

¹³ *Ibid.*, p. 10.

¹⁴ Joseph Cléophas Lamothe, *Histoire de la Corporation de la Cité de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Montreal Printing and Publishing Company Limited, 1903, pp. 23-26.

2.1.3 La deuxième charte de la Ville de Montréal et la mise en place du Comité des marchés

2.1.3.1 Mandat et fonctionnement du Comité des marchés

Le Conseil de ville est rétabli en 1840 avec l'octroi d'une deuxième charte à la ville¹⁵. Cette charte permet aussi la création de neuf comités responsables de différents services municipaux : Finances, Chemins, Police, Feu et Éclairage, Aqueduc, Marchés, Incinération, Hygiène et Statistiques, Parcs et Traverses¹⁶. Les comités sont formés de membres du Conseil et dirigés par un président. Le nombre de comités varie au cours des années, selon le nombre de services administrés par la municipalité. Chaque comité est responsable du budget de son service, de prendre connaissance de toutes questions qui sont de son ressort et d'en faire rapport au Conseil. Les pouvoirs des comités sont définis par les règlements du Conseil. Cependant, le Comité des Finances dispose d'un droit de regard sur toute dépense ou tout octroi de contrat non prévu dans le budget de la municipalité. Les rapports du Comité des marchés qui impliquent une dépense doivent ainsi recevoir l'approbation du Comité des Finances avant d'être soumis au Conseil municipal. Ce sont les comités, qui incarnent le pouvoir exécutif, qui dirigent véritablement la municipalité. Ils ont bien plus de pouvoir que le Conseil et le maire, car ils veillent à la gestion des services importants¹⁷.

Le Comité des marchés est créé par une résolution du Conseil de ville le 14 septembre 1840¹⁸. Son mandat est d'administrer et de contrôler les marchés publics, c'est-à-dire tous les endroits où sont vendus de la viande (dont les étals privés de boucher), des fruits et légumes, du foin, des animaux vivants et des grains, de même que les pesées publiques. Les membres du Comité sont chargés de formuler la réglementation concernant les marchés publics, qui sera étudiée et approuvée par le Conseil, et de veiller à son application. Le

¹⁵ Dagenais, *op. cit.*, p. 13.

¹⁶ Lamothe, *op. cit.*, p. 77.

¹⁷ Michèle Dagenais, *Des pouvoirs et des hommes L'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000, p. 11.

¹⁸ Service des archives de la Ville de Montréal, *Description du fonds VM41 : Fonds de la Commission des marchés*, Archives de la Ville de Montréal.

comité est aussi responsable de l'entretien et de la location des marchés. Le Comité coordonne donc l'ensemble des activités des marchés, par l'entremise des clerks de marché, qui sont chacun responsables de la gestion d'un marché et y veillent à l'application des règlements.

Le Comité des marchés est formé au départ de cinq membres, puis de sept à compter de 1852, choisis parmi les élus municipaux¹⁹. C'est un corps exécutif et non législatif, ce qui signifie que le Comité a un rôle consultatif auprès du Conseil municipal et qu'il n'a pas le pouvoir de formuler ou de modifier un règlement municipal touchant les marchés. Pour ce faire, il doit transmettre un rapport au Conseil en justifiant sa demande. Le Conseil discute en réunion des rapports qui lui sont remis par les différents comités et peut accepter ou rejeter leurs propositions. Ainsi, seul le Conseil municipal a le pouvoir de modifier les règlements municipaux. Pour toute mesure entraînant une dépense d'argent, comme la construction d'un nouveau marché, des travaux de réparation ou autre, le Comité des marchés doit également transmettre un rapport au Comité des finances, qui formule de son côté des recommandations au Conseil de ville. Les procès verbaux du Conseil de ville montrent que, généralement, les rapports qui lui sont transmis sont examinés dans les jours qui suivent, mais il peut arriver qu'ils soient mis sur la table et réétudiés quelques semaines, voire quelques mois plus tard.

Lorsqu'il entre en fonction en 1840, le Comité des marchés s'occupe de la gestion de quatre marchés : le marché Neuf (1807-1847), le marché à foin de la place des Commissaires (1810-1844), le marché Viger (1840-1892) et le marché Saint-Laurent (1829-1963). À cette date, le marché Sainte-Anne est régi par des syndics, tous juges de paix²⁰.

¹⁹ Sylvie Brouillette, *Les marchés publics à Montréal : 1840-1860*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1991, p. 5.

²⁰ En janvier 1825, les syndics de l'église Notre-Dame de Montréal font la première demande officielle pour l'érection d'un marché dans les quartiers Sainte-Anne et Saint-Joseph, qu'ils présentent aux juges de paix, alors administrateurs de la ville. Comme l'établissement des marchés relève de la Législature du Bas-Canada, leur demande est rejetée. Un juge de paix présente un projet semblable quelques jours plus tard. C'est deux ans plus tard, en 1827, que le Parlement donne son assentiment par l'*Acte pour l'établissement d'une nouvelle place de marché à Montréal* (Statuts du Bas-Canada, 7 George IV). Cet acte prévoit la nomination de cinq syndics, tous juges de paix, pour gérer le marché. La Ville en fait l'acquisition en mai 1842. Source : Alan Stewart, *Marché Sainte-Anne*, document non publié, 15 janvier 2009, p. 1 ; Claude Perrault, « Les marchés Sainte-Anne, le parlement et la place d'Youville – 1833-1901 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 23, no 3 (déc. 1969), pp. 393-394.

2.1.3.2 Le clerc et son rôle

Avant 1833, les juges de paix nomment des clercs, ou contrôleurs, pour l'administration de chaque marché et, comme salaire, ceux-ci gardent une partie des revenus des marchés²¹. Deux ans après l'entrée en fonction du nouveau Comité des marchés en 1840, une nouvelle réglementation concernant les marchés publics est adoptée²². Par celle-ci, les clercs sont désormais nommés par le Conseil de ville et placés sous l'autorité directe du Comité des marchés²³. Par cette mesure, la Ville rapatrie la totalité des revenus provenant des marchés et verse un salaire aux clercs, affirmant ainsi la gestion des marchés par le Comité. Le salaire des clercs varie grandement selon le volume des ventes et l'activité des marchés. Assermentés, ils doivent porter un insigne lors de l'exercice de leurs fonctions²⁴. La connaissance des marchés semble être un atout lors de l'embauche puisque plusieurs clercs sont d'anciens bouchers ou succèdent à leur père²⁵.

Mis à part la question salariale, le rôle du clerc reste sensiblement le même après la mise en place du Comité des marchés. Leur mandat consiste à exécuter les décisions du Comité et de veiller à l'application des règlements concernant les marchés. Plus précisément, leurs tâches consistent à inspecter les produits, trancher les litiges, régler la disposition de l'espace de vente, assurer la propreté du marché et percevoir les sommes pour l'occupation des places de vente. Chaque marché est sous l'administration directe d'un clerc. Selon l'importance du marché, il peut être secondé dans ses fonctions par un ou plusieurs assistants-clercs. Entre 1840 et 1860, seuls les marchés Neuf, Bonsecours, Sainte-Anne et le marché à

²¹ Brouillette, *op. cit.*, p. 6.

²² Parue l'année suivante en français sous le titre *Collection des Ordonnances et règlements de police, en force dans la Cité de Montréal. Suivi d'un appendix contenant des extraits de certains statuts provinciaux*, Montréal, Imprimé par Louis Perrault, 1843, 168 p.

²³ En fait, le Comité des marchés choisit le candidat et en fait la recommandation au Conseil municipal. D'après les procès-verbaux consultés, le Conseil accepte presque toujours la recommandation du Comité.

²⁴ *Règlement 127 concernant les marchés*, adopté le 15 décembre 1880 par le Conseil municipal, Archives de la Ville de Montréal.

²⁵ Par exemple, en 1850, Amable Dorval, ancien crieur public, devient clerc du marché Saint-Laurent. À la suite de son décès quatre ans plus tard, son fils Henri le remplace dans ses fonctions. Source : Archives de la Ville de Montréal, VM6, S5, SS3, SSS2, Dossier de rue, R-3111.2 : « boulevard Saint-Laurent », dossier « marché Saint-Laurent ».

foin de la place des Commissaires ont un assistant²⁶. Seule exception, en raison du peu d'étals présents au marché Saint-Antoine lors de son ouverture en décembre 1859 (dix précisément), le Comité confie le marché à un assistant-clerc du marché Sainte-Anne²⁷. Les clercs doivent consigner dans un livre toute infraction ou violation aux règlements et y inscrire les noms et coordonnées des personnes concernées afin que ces informations puissent être consultées par le Comité en tout temps. Les clercs et leurs assistants sont tenus à l'impartialité ; ils ne peuvent commercer, directement ou indirectement, ni acheter pour d'autres personnes ou avoir un intérêt dans la vente des produits. Ils ne peuvent qu'acheter pour eux-mêmes. Enfin, les clercs peuvent être renvoyés par le Comité pour négligence, incapacité ou atteinte à la confiance mise en eux. Ils bénéficient de peu de marge de manœuvre concernant la prise de décision et doivent constamment se référer au Comité des marchés pour toute décision qui dépasse leurs responsabilités, comme la modification d'un bail ou le règlement d'un litige.

La durée du mandat peut varier d'un clerc à l'autre. Si certains n'occupent ce poste que durant deux ans, d'autres y restent plus de vingt ans, comme c'est le cas pour le clerc du marché Sainte-Anne, John Abbott, qui occupe ce poste de 1842 jusqu'à son décès en 1863²⁸. Dans certains cas, un clerc peut loger dans le bâtiment du marché, moyennant une retenue sur le salaire, comme le font les clercs des marchés des Commissaires, Saint-Laurent et Sainte-Anne. La plupart du temps, le Comité lui fournit aussi du bois de chauffage. Un logement peut également être prêté aux autres travailleurs : en 1863 le balayeur du marché Sainte-Anne obtient la permission d'occuper le logis au sud-ouest du marché²⁹.

Les documents d'archives laissent voir qu'à plusieurs reprises, la population se plaint de l'agissement ou des aptitudes de certains clercs. En 1861, une pétition d'environ 200 citoyens demande que le clerc du marché à foin soit remplacé par un autre parlant anglais et français³⁰. Des plaintes formulées en 1862 contre le clerc du marché Bonsecours, M. Perrigo,

²⁶ Brouillette, *op. cit.*, p. 7.

²⁷ Brouillette, *op. cit.*, p. 51.

²⁸ Comme nous pouvons le voir dans la référence fréquente à John Abbott dans les procès-verbaux du Comité des marchés, de 1842 à 1863 (*Procès-verbaux du Comité des marchés*, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1). Voir également Perrault, *loc. cit.*, p. 398.

²⁹ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 7 mai 1863, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

³⁰ *Pétition de citoyens*, mars 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D26.

pour son comportement, apportent un éclairage sur l'attitude des autorités dans de telles situations. Habituellement, lorsque des plaintes sont émises contre un clerc, le Comité convoque la personne concernée afin de la questionner, suite à quoi il rend sa décision. Dans ce cas, le Comité ne prend pas de décision contre M. Perrigo et mandate le clerc de la ville de l'informer des plaintes le concernant, en insistant sur le fait qu'un langage grossier ne peut être utilisé envers les habitants³¹. Dans d'autres cas, les mesures prises sont plus sévères. En janvier 1864, des plaintes sont formulées contre le clerc du marché Saint-Laurent, M. Beaulieu, concernant son habitude de jeter, de son logis, de l'eau sale sur le toit du marché, puisque celle-ci coule à travers le toit et dans les étals des occupants du marché. Le Comité prend la décision d'avertir le clerc de cesser cette pratique, sans quoi il devra s'expliquer devant la police³². D'autres plaintes sont formulées en décembre 1865 au sujet de son comportement et un dernier avertissement lui est alors donné³³. En réponse, M. Beaulieu transmet au Comité des marchés un certificat de bonne conduite signé par un bon nombre de bouchers. Toutefois, en avril 1866, d'autres plaintes sont formulées, l'accusant d'être « dépendant à la liqueur » et de négliger ses tâches. Cette fois, le Comité recommande que le Conseil, en conséquence des plaintes bien fondées et répétées, démette M. Beaulieu de son poste de clerc du marché Saint-Laurent³⁴. Cet exemple illustre, d'une part, que le Comité peut démettre un clerc à la suite de multiples plaintes de la part de la population et, d'autre part, les liens solides qui peuvent être tissés entre les clercs des marchés et les bouchers. Malgré son comportement, M. Beaulieu avait apparemment le soutien d'un nombre important de commerçants.

2.2 La réglementation

Les marchés sont soumis à une réglementation qui a pour but d'assurer à l'ensemble de la population un accès à des denrées alimentaires de bonne qualité. Les lois municipales

³¹ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 8 février 1862, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

³² *Procès-verbal du Comité des marchés*, 26 janvier 1864, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

³³ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 6 décembre 1865, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

³⁴ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 21 avril 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

visent également à maintenir l'ordre au marché, en instaurant des règles pour gérer l'espace de vente.

À Montréal, comme nous l'avons expliqué, les règlements concernant les marchés publics sont émis à la fois par la Législature du Bas-Canada et par les autorités municipales. Habituellement, les règlements émis par la province concernent des restrictions dans les échanges, comme la présence d'intermédiaires, tandis que ceux de la Ville concernent la qualité des produits, la propreté et la gestion des places de vente³⁵. Il peut arriver, dans certains cas où la réglementation municipale entre en conflit avec les lois provinciales, que le Conseil municipal se réfère au gouvernement de la province³⁶. Nous étudierons ici quelques règlements émis par la Ville de Montréal.

2.2.1 La transition de 1830 à 1840 : dispositions générales

Dès sa mise en place en 1840, le Comité des marchés est chargé de la rédaction de règlements, où l'organisation et la gestion des marchés publics occupent une large part. Si la réglementation de 1842 comprend certains éléments nouveaux, elle reprend en grande partie le texte des règlements précédents émis par les juges de paix³⁷. De manière générale, ce texte désigne les différents marchés publics et leurs fonctions, prescrit certaines règles concernant

³⁵ Jennifer Waywell, *Butchers and Provisioning Markets in Montreal, 1810-1842*, document non publié, s. d., p. 8.

³⁶ Comme en décembre 1865 lorsque, à la suite de plaintes de plusieurs fermiers contre les regrattiers, le Comité des marchés envoie une délégation à Québec pour régler la question, rencontrer les pétitionnaires et surveiller les intérêts de la Ville sur cette question. Suivant cette rencontre, les pétitionnaires acceptent de retirer leur plainte, à condition que des modifications soient apportées au règlement des marchés afin de permettre aux fermiers de vendre et livrer des produits de leur ferme dans les rues, des grains et légumes en quantités supérieures à un minot et demi, en l'échange d'une licence d'un an.³⁶ Les règlements des marchés sont amendés afin de permettre aux cultivateurs de vendre leur grain et autres produits n'importe où dans la ville, en l'échange d'une licence de 6 \$ par année. *Procès-verbal du Conseil municipal*, 12 décembre 1865, Archives de la Ville de Montréal, ADM2, 2.

³⁷ Publié d'abord en anglais, sous le titre *Compilation of the By-Law and Police Regulations in Force in the City of Montreal* (Montréal, J. Starke, 1842, 136 p.), le texte est édité en français en 1843 sous le titre *Collection des ordonnances et règlements de police en force dans la cité de Montréal. Suivi d'un appendix contenant des extraits de certains statuts provinciaux*, Montréal, imprimé par Louis Perrault, 1843, 168 p.

la santé publique, les heures d'ouverture, les produits qui y sont vendus, etc. Ce texte est repris en 1848 (règlement 196) et en 1863 (règlement 285), après l'ouverture de nouveaux marchés. Les textes des règlements sont compilés et publiés de nouveau en 1865 et 1870. Lorsque de nouveaux règlements sont formulés, ils sont affichés dans chaque marché par le clerc. Un crieur public peut d'ailleurs en faire l'annonce³⁸.

Dans la « Collection des ordonnances et règlements de police en force dans la Cité de Montréal » de 1843 (1842), le Conseil reconnaît que, depuis la création de la Corporation municipale, une grande quantité de règlements différents touchant divers aspects de la ville ont été formulés en un délai plutôt court et que cette situation les empêche de juger de la pertinence et de la justesse de tous ces règlements. Il ajoute que « plusieurs d'entr'eux ont été faits dans des circonstances difficiles, provenant des défauts et imperfections dans les Ordonnances d'incorporation »³⁹. Cela suggère que, à la lumière de lettres de plainte et de pétitions reçues, le Comité reconnaît qu'il y a certaines failles dans la réglementation formulée et qu'elle doit être corrigée.

L'organisation et la gestion des marchés occupent une large part de ce texte puisque tout le chapitre premier leur est consacré. Les règlements définissent les devoirs des clerks de marchés, de même que des mesures pour assurer la qualité des produits, l'ordre public et la propreté des marchés. Également, ils protègent le client contre de potentielles fraudes de la part des commerçants, prévoient une attribution de l'espace de vente selon la catégorie de commerçants ou de produits et fixent les prix des étals et les heures d'ouverture. Une réglementation particulière est définie pour les marchés aux poissons, à foin et aux animaux, interdisant notamment la cruauté envers les animaux. Ces règlements visent à permettre à la population un accès à des denrées de qualité et à des prix abordables, tout en réservant à l'administration municipale des revenus.

³⁸ Comme le 2 avril 1861, au marché Bonsecours, lors du changement du règlement pour limiter la vente de poisson aux étals réservés à cette fin et aux marchés aux poissons. Archives de la Ville de Montréal, VM41, S6, D11.

³⁹ Ville de Montréal, « Introduction », *Collection des ordonnances et règlements de police, en force dans la Cité de Montréal, suivie d'un appendix contenant des extraits de certains statuts provinciaux*. Montréal, imprimé par Louis Perrault, 1843, p. 1-2.

2.2.2 La gestion de l'espace

Dans les textes des règlements qui régissent les marchés, la gestion de l'espace occupe une partie importante. Afin d'avoir un contrôle accru sur l'échange des denrées de base, les autorités municipales définissent les marchés publics comme le lieu exclusif de la vente de certains produits, dont les fruits et légumes, la viande, le grain et le foin. En général, tout marché public compte au minimum des étals et le bureau du clerc. Pour gérer l'espace de vente proprement dit, le Comité des marchés loue différents espaces dans les marchés, tels que les étals, les places et les boutiques⁴⁰. Certains marchés possèdent également des caves munies de glacières comme au marché Papineau, où « chaque étal [a] une trappe et une échelle pour descendre à la glacière au-dessous »⁴¹.

Des lieux sont désignés pour la vente de certains produits, dont la viande et le poisson frais. En général, l'intérieur des halles est réservé aux bouchers et aux vendeurs de volaille, de lard, d'œufs et de poisson, qui occupent chacun une section différente. Des tables sur le pourtour extérieur du bâtiment accueillent, en été, les vendeurs de fruits et légumes et les regrattiers. Ces derniers sont généralement installés près de l'entrée du marché ou en bordure de la halle, cherchant à attirer la clientèle avant qu'elle n'entre au marché. L'hiver, moins nombreux, les vendeurs de fruits et légumes s'installent à l'intérieur du marché. Lorsqu'il y a des boutiques dans les caves, comme au marché Bonsecours ou au marché Sainte-Anne, les poissonniers et les commerçants de lard et de beurre s'y installent.

Avant 1840, chaque marché possède un espace réservé à la vente du bétail⁴². Y est permise la vente de moutons, d'agneaux, de veaux, de vaches laitières, de chevaux, de chèvres, de porcs et de bêtes à cornes⁴³. Les lapins et les volailles peuvent être offerts aux

⁴⁰ *Règlement 112 : Règlement pour amender les règlements concernant les marchés publics*, 29 octobre 1877, Archives de la Ville de Montréal.

⁴¹ Alan Stewart, *Chronologie du marché Papineau*, document non publié, 15 janvier 2009, p. 2.

⁴² Brouillette, *op. cit.*, p. 47.

⁴³ *Règlement 4 régissant la fourrière, le marché à foin et à bétail de la Place Viger, rue Saint-Denis, dans le faubourg Saint-Louis, et réservant une certaine somme d'argent pour la construction d'enclos à bétail, etc.*, 14 décembre 1840, Archives de la Ville de Montréal.

marchés à denrée puisqu'ils sont considérés comme des denrées ordinaires⁴⁴. À l'entrée en fonction du Comité des marchés, l'ouest de la place Viger, qui sert déjà de marché à foire depuis le milieu des années 1830, est désigné par les autorités pour servir à la vente d'animaux. Elles désirent ainsi concentrer la vente de bétail en un seul lieu. Dorénavant, il est interdit de vendre du bétail ailleurs qu'à cet endroit et il est obligatoire d'y mener tous les animaux destinés à la vente. À partir de 1863, le marché Saint-Gabriel est aussi désigné comme marché aux animaux.

Jusqu'en 1863, seuls les marchés Bonsecours et Sainte-Anne ont un espace réservé à la vente de poisson frais. Par contre, la vente de poisson séché ou salé est permise dans les autres marchés. Cette réglementation est toutefois assouplie pour tenir compte des besoins des consommateurs et démontre une certaine libéralisation du commerce. En 1861, une pétition de marchands de poisson des marchés Bonsecours et Sainte-Anne, se plaignant de la vente non réglementaire de poisson frais ailleurs que dans les marchés publics, amène le Comité des marchés à repenser la réglementation. Afin de mieux contrôler cette pratique, le Comité prend la décision de préciser le règlement en identifiant des places particulières pour la vente exclusive de poisson frais dans chaque marché de la ville⁴⁵. La réglementation est modifiée le 14 avril 1863 et spécifie les endroits où le poisson frais peut être vendu, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre : au marché aux poissons du marché Bonsecours, dans certains endroits du marché Sainte-Anne, dans le sous-sol du marché Saint-Antoine, dans le marché Saint-Gabriel, à l'extérieur des marchés Saint-Laurent et Papineau. En hiver, soit du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, la vente de poisson frais est permise uniquement au marché Bonsecours et dans certains endroits du marché Sainte-Anne⁴⁶. Cela augmente considérablement le nombre de lieux où le poisson est vendu au printemps et en été. De plus, en 1874, un autre assouplissement des règlements autorise la vente de poisson frais ailleurs que dans les marchés publics, mais en quantités égales ou supérieures au seuil fixé par les autorités⁴⁷. Ce

⁴⁴ Hélène Hébert, Jean-Noël Dion et Albert Rémillard, *Le marché de Saint-Hyacinthe et quelques marchés publics au Québec*, Saint-Hyacinthe, JML, 1989, 171 p.

⁴⁵ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 4 avril 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁴⁶ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 14 avril 1863, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁴⁷ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 14 avril 1874, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

règlement permet donc l'ouverture de magasins pour la vente en gros de poisson, et ce, n'importe où dans la ville.

Le foin et la paille ne peuvent être vendus qu'aux marchés réservés spécifiquement à cette fin. Ouverts durant toute l'année, les marchés à foin sont plus fréquentés de janvier à mars, alors que la traversée du fleuve se fait à cheval sur la glace plutôt qu'en traverse ; la demande en fourrage est alors aussi plus importante⁴⁸. Il existe durant les années 1830 à 1880 au moins quatre marchés à foin⁴⁹ : sur la place des Commissaires (1810), sur la place Viger (1835) et au square Beaver, qui remplace en 1844 celui situé sur la place des Commissaires. En 1865, le marché à foin du square Beaver⁵⁰ est déplacé à nouveau sur un terrain bordé par les rues du Collège (devenue rue Saint-Paul), Duke, de l'Inspecteur et William, dans le quartier Sainte-Anne. Avec l'accroissement de la population et la hausse de la demande de fourrage, d'autres marchés aux denrées en viennent à servir à la vente du foin, comme le marché Papineau et le marché Saint-Gabriel. Le marché à foin est soumis aux mêmes règlements que les marchés aux denrées⁵¹. Chaque vendeur doit faire peser son chargement de foin ou de paille par le clerc du marché, contre l'obtention d'un certificat de pesée sur lequel sont inscrits le poids du chargement et la date, dans le but de protéger l'acheteur.

Le clerc perçoit des frais pour l'occupation de chaque espace de vente par un commerçant. Ces frais peuvent être récoltés soit annuellement, comme c'est le cas pour les bouchers qui signent un bail, soit quotidiennement, comme pour les regrattiers. Les taux varient selon la grandeur de l'espace loué, mais également en fonction de l'aménagement de l'espace de vente (s'il comporte un toit ou une glacière, par exemple) et des produits vendus.

⁴⁸ Brouillette, *op. cit.*, p. 28.

⁴⁹ Selon Hélène Hébert, Jean-Noël Dion et Albert Rémillard, il y avait à une certaine période au début du XIX^e siècle environ une dizaine de marchés à foin à Montréal, mais peu de documentation existe à leur sujet. Voir Hébert, Dion et Rémillard, *op. cit.*, p. 138.

⁵⁰ Situé sur un terrain bordé par les rues des Commissaires (devenue la rue McGill), Radegonde (devenue la côte du Beaver-Hall), des Jurés (devenue l'avenue Viger) et Craig (devenue Saint-Antoine).

⁵¹ Dont les mêmes heures d'ouverture. D'ailleurs, lorsqu'en janvier 1870, un citoyen se plaint de la fermeture du marché à foin lors de journées fraîches, le Comité des marchés ordonne alors au clerc d'adhérer strictement aux journées établies pour la fermeture du marché, qui sont le jour de Noël, le jour de l'An et le Vendredi saint. Source : *Procès-verbal du Comité des marchés*, 20 janvier 1870, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

Par exemple, en 1876, le règlement 102 fixe les taux ainsi : une place de trois pieds de largeur, avec abri, pour la vente de beurre frais, œufs, volaille et produits de la terre et une place de même dimension pour la vente de fruits sauvages coûtent 10 cents par jour chacune, tandis qu'une place sans abri de cinq pieds de largeur pour la vente des mêmes produits, sauf ceux de la terre, vaut 25 cents⁵².

Selon les règlements municipaux, les bouchers sont les seuls commerçants qui sont tenus de signer un bail. Ces étals, de même que certains espaces ou commodités complémentaires, tels que tables, magasins et glacières, sont mis à l'encan. Chaque année, les autorités annoncent la date des enchères dans les quotidiens *La Minerve* et *Daily Witness*. Un bail est habituellement valide du 1^{er} mai au 30 avril et peut durer d'un à cinq ans⁵³. Parfois, si un boucher est incapable de payer son loyer, il peut demander au Comité de résilier son bail, ce que ce dernier accepte dans certains cas. Par contre, il est interdit de sous-louer son étal. Les marchands de poissons quant à eux ne signent un bail qu'à partir de 1858, et ce, seulement au marché Bonsecours.

De nombreux litiges concernant l'espace, relatés dans les pétitions et procès-verbaux, amènent les autorités à préciser la réglementation au fil des ans. Depuis 1848, les règlements désignent clairement les limites géographiques de chaque marché par les rues et places qui les bordent. Ces mesures font suite aux plaintes contre les commerçants qui occupent le trottoir en face du marché, bloquant ainsi le passage, ou contre tout autre vendeur établi à proximité du marché. Également, elles obligent la vente de certains produits à l'intérieur du marché afin, notamment, de protéger les vendeurs des marchés contre la concurrence des vendeurs ambulants.

⁵² *Règlement no 102 : Règlement pour augmenter les taux chargés sur les marchés publics pour la vente de provisions, de denrées, d'animaux, etc. et pour amender le Règlement des Marchés en conséquence*, 19 septembre 1870, Archives de la Ville de Montréal.

⁵³ *Règlement 127 concernant les marchés*, 15 décembre 1880, Archives de la Ville de Montréal.

2.2.3 Le revendeur : l'ennemi des commerçants des marchés

Certains règlements sont le reflet d'efforts constants pour éliminer les intermédiaires et amener le consommateur en contact direct avec le producteur. Les autorités municipales font ainsi la guerre aux « forestallers » (bouchers, camelots ou autres achetant aux producteurs en route vers le marché), aux « engrossers » (personnes achetant directement des producteurs dans le but de revendre) et aux « hucksters » (camelots achetant des denrées au marché pour les revendre). Pour éviter que les revendeurs n'accaparent les produits vendus au marché et ne causent une augmentation du prix des denrées, les autorités tentent de restreindre leurs activités par certains règlements, notamment en imposant des pénalités aux deux premiers et en permettant au troisième groupe d'acheter seulement durant les premières heures suivant l'ouverture des marchés⁵⁴. Au début des années 1820, les règlements en vigueur stipulent qu'aucune denrée alimentaire ne peut être vendue dans la rue entre certaines heures, comme l'interdisait l'ordonnance de 1777. Le règlement de 1842 réitère les mêmes règles, retardant cependant l'heure jusqu'à laquelle les regrattiers ont le droit de s'approvisionner à 11 heures et stipulant qu'il est interdit de vendre ailleurs que dans les marchés publics « des provisions fraîches, de la viande de boucherie, des animaux vivants, du fourrage et autres effets qui se vendent ordinairement sur les marchés »⁵⁵.

La présence des regrattiers est source de plaintes surtout de la part des commerçants des marchés, puisqu'ils nuisent à leurs ventes. La situation semble être peu maîtrisée puisqu'à maintes reprises, les commerçants, surtout les bouchers et, en moins grand nombre, les poissonniers, écrivent au Comité des marchés pour se plaindre de la présence de regrattiers⁵⁶. Les archives municipales signalent cette pratique, soit celle de vendre du poisson, de la viande, des fruits ou des légumes dans la rue et dans les cours, demeure courante malgré la

⁵⁴ Donald Fyson, *Eating in the City: Diet and Provisioning in Early Nineteenth-Century Montreal*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1989, p. 83.

⁵⁵ Brouillette, *op. cit.*, p. 9.

⁵⁶ Par exemple, en 1860, des poissonniers des marchés publics envoient une lettre au Comité des marchés pour se plaindre que des individus vendent du poisson frais dans les rues et dans leurs magasins. Le Comité avise alors le chef de police d'appliquer strictement le règlement interdisant la vente de poissons et denrées ailleurs qu'aux marchés. Source : *Procès-verbal du Comité des marchés*, 2 février 1860, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1. Plusieurs autres pétitions de commerçants font état des mêmes plaintes dans le Fonds de la Commission des marchés.

réglementation. Chaque fois qu'une lettre de plainte fait état de la vente non permise de produits à l'extérieur du marché, le Comité prend la résolution d'ordonner à la police d'appliquer strictement le règlement et d'arrêter la pratique dont se plaignent les pétitionnaires. Cependant, bien que décriée par les commerçants, la présence de regrattiers est souhaitée par la population éloignée des marchés. L'importance et la popularité des regrattiers tiennent au fait qu'ils peuvent acheter en gros et revendre en petites quantités, répondant ainsi aux besoins des classes pauvres incapables d'acheter la quantité minimale fixée par les règlements de poids et mesures imposés aux cultivateurs. Il est spécifié dans les règlements qu'une licence pour vendre des denrées ailleurs qu'au marché public peut être accordée, si ce commerce est suffisamment éloigné des marchés publics pour ne pas nuire à leurs ventes. Toutefois, les archives ne nous ont pas révélé l'octroi de telles licences pour la vente de produits autres que la viande. Par exemple, à l'automne 1863, des cultivateurs demandent une licence pour vendre des patates dans la rue, mais le Comité refuse leur demande.⁵⁷ Néanmoins, bien que les règlements officiels visent à interdire ce genre de pratique, un contrôle absolu est pratiquement impossible.

2.2.4 La vente des produits

Bien qu'une étude exhaustive de tous les produits vendus aux marchés soit impossible en raison du problème des sources⁵⁸, les archives municipales permettent un aperçu de l'évolution des produits offerts aux consommateurs montréalais. Différents types de produits sont vendus sur les marchés entre 1830 et 1880⁵⁹. De façon générale, on retrouve aux marchés à denrées de la viande fraîche ou salée de bœuf, de veau et de porc, de la volaille et du gibier à plumes (tels que la tourte, l'oie, le canard, la poule, le poulet, le canard

⁵⁷ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 1^{er} octobre 1863, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁵⁸ Les cultivateurs, commerçants et marchands ne conservant pas de livre des transactions ou de liste des produits vendus.

⁵⁹ Pour une description détaillée des produits vendus dans les marchés montréalais au XIX^e siècle, le lecteur peut se référer à Julie St-Onge, *Les marchés publics de Montréal, 1830-1880. Rapport final. Travail présenté à Louise Pothier, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, et Joanne Burgess, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, Montréal, septembre 2009, 224 p.*

sauvage, le pleuvier, la bécassine, le coq de bruyères, le pigeon et la perdrix)⁶⁰, du poisson frais ou salé, du lard, des œufs, du beurre, des grains, de même que des fruits et des légumes locaux. Parfois, des fruits exotiques, comme les citrons et les oranges, sont aussi en vente au marché en hiver⁶¹. Sont aussi vendus des produits locaux tels que du sucre d'érable, des confitures, des conserves, de la gomme d'épinette et du tabac⁶². Les archives nous révèlent même la vente de homard aux marchés Sainte-Anne et Bonsecours en 1865⁶³.

L'approvisionnement des marchés est indubitablement rythmé par les saisons. La venue des cultivateurs dépend d'ailleurs de plusieurs facteurs, dont le plus important est l'état des voies de communication entre la ville et la campagne environnante, qui découle lui-même de la température⁶⁴. L'achalandage des marchés varie donc selon la saison. Les vendeurs de fruits et légumes sont beaucoup moins nombreux en hiver qu'en été. Selon le témoignage du clerc du marché Neuf, M. Leprohon, devant le Comité des marchés le 16 septembre 1840, les vendeurs de fruits peuvent être jusqu'à 60 en été (du 1^{er} mai au 1^{er} novembre), contre 30 à 40 durant l'hiver⁶⁵. Il semble qu'en été, l'approvisionnement en viande soit également parfois difficile. En juin 1852, un correspondant du journal *La Minerve* déplore le faible approvisionnement des marchés et le prix élevé de la viande⁶⁶. À l'inverse, en hiver, la neige et le gel permettent les transports sur une plus longue distance. Pendant cette saison,

⁶⁰ « Prix du marché Bonsecours », *La Minerve*, 13 décembre 1865.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Yves Bergeron, « Le XIX^e siècle et l'âge d'or des marchés publics au Québec », *Journal of Canadian Studies*, vol. 29, no 1, 1994, p. 12.

⁶³ *Pétition des poissonniers des marchés Sainte-Anne et Bonsecours*, 31 janvier 1865, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D25.

⁶⁴ Brouillette, *op. cit.*, p. 97. D'ailleurs, en hiver 1872, le pont de glace reliant Longueuil à Montréal ne prend pas à temps, empêchant le bois de chauffage d'être acheminé vers les marchés à bois. Celui-ci se fait alors très rare et se vend à des prix prohibitifs. Pour régler cette situation, les autorités municipales concluent un accord avec le Grand Tronc et achètent une grande quantité de bois à Acton, qui est acheminée par train, pour être vendue à un prix raisonnable aux marchés à bois de Montréal. Source : *Canadian Illustrated News*, 3 février 1872, dans Hébert et al., *op. cit.*, p. 67.

⁶⁵ « Rapport de M. Leprohon », dans *procès-verbal du Comité des marchés*, 16 septembre 1840, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁶⁶ *La Minerve*, 15 juin 1852, dans Brouillette, *op. cit.*, p. 12. D'ailleurs, au début du XIX^e siècle, selon Jennifer Waywell, la plupart des bouchers conservent de la viande dans du sel, dans des barils, ou en conserve, afin d'avoir une réserve lorsque l'approvisionnement est plus difficile. (Waywell, *op. cit.*, p. 16)

Montréal s’approvisionne en poisson jusque sur la côte américaine⁶⁷. Au début des années 1820, des traîneaux au Marché Neuf offrent du poisson congelé amené d’aussi loin que Boston et d’autres régions dont le commerce est axé sur la pêche⁶⁸. Également, entre 1840 et 1860, les journaux rapportent quelques fois des arrivages exceptionnels, comme de saumon frais « d’en bas » (probablement du bas du fleuve) ou de poisson du lac Champlain⁶⁹. Des cultivateurs viennent d’aussi loin que Yamachiche pour vendre au marché Bonsecours, certains même à longueur d’année. Mais rares sont les producteurs qui s’aventurent d’aussi loin pour vendre leurs produits⁷⁰. Ces quelques données nous permettent de comprendre le rythme des marchés, des mois plus tranquilles d’hiver aux chauds mois d’été où les produits se font plus nombreux.

Outre les produits de base, on retrouve aussi de nombreux produits non alimentaires, tels que de la poterie⁷¹, de la quincaillerie, des produits de l’artisanat et de la vaisselle⁷², et même des échelles, planches et autres produits en bois⁷³. Des mets préparés sont également vendus au marché jusqu’au milieu du XIX^e siècle. En 1861, mesdames Doucet et Beaupré soumettent une lettre au Comité des marchés demandant la permission de vendre des victuailles et des viandes cuites comme elles le faisaient auparavant. Toutefois, il semble que ce type de commerce ne soit plus toléré : « no such victuals to be eaten on the spot should any more be kept in the market, that usage being then considered an intolerable nuisance »⁷⁴.

⁶⁷ Jean-Claude Robert, *Montréal 1821-1871 : aspects de l’urbanisation*, thèse de troisième cycle (histoire), École des hautes études en sciences sociales (Paris), 1977, p. 253.

⁶⁸ Donald Fyson, *Eating in the City : Diet and Provisioning in Early Nineteenth-Century Montreal*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1989, p. 80.

⁶⁹ Brouillette, *op. cit.*, p. 23.

⁷⁰ J.-Alide Pellerin, *Yamachiche et son histoire 1672-1978*, Trois-Rivières, Éditions du Bien public, 1980, dans Yves Bergeron, *Les anciennes halles et places de marché au Québec : étude d’ethnologie appliquée*, thèse de doctorat (ethnologie), Sainte-Foy, Université Laval, 1990, p. 531.

⁷¹ Brouillette, *op. cit.*, p. 55

⁷² En décembre 1870, M. Labelle fait la demande auprès du Comité des marchés pour convertir son kiosque de vaisselle en un kiosque de volaille. *Procès-verbal du Comité des marchés*, 6 décembre 1870, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁷³ *Règlement 140 : Réglementation des marchés publics et disposition d’espace au marché Sainte-Anne pour les vendeurs de charbon de bois*, 9 janvier 1944, Archives de la Ville de Montréal.

⁷⁴ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 26 mai 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

Pourtant, un kiosque de nourriture (« eating shop ») est tenu au même marché en 1874 par Samuel Inglea, sans que l'on sache avec précision quel produit y était vendu⁷⁵.

2.2.4.1 La vente de biens de seconde main et les préoccupations pour la santé publique

Durant la première moitié de la période étudiée, les vendeurs de biens usagés font l'objet de plusieurs plaintes. Des commerçants et des clients se plaignent que les vendeurs « d'habits et autres choses souvent très malpropres » embarrassent la place de vieilles « chanpures et harnois », « encombrant le passage et causant de grands désagréments aux citoyens qui fréquentent le marché [Bonsecours] et aux étrangers qui viennent le visiter »⁷⁶. Mais, comme ces vendeurs constituent une source de revenus pour l'administration municipale⁷⁷ et ne « causent aucun inconvénient matériel », le Comité rejette les plaintes à cet égard⁷⁸. Puis, à la suite de plusieurs épidémies dans les années 1830 à 1850, les autorités municipales se préoccupent davantage de la santé publique. Les plaintes contre les vendeurs de vêtements et autres produits usagés sont désormais basées sur des motifs liés à la santé. Les documents d'archives montrent qu'à partir de 1860, plusieurs restrictions dans la vente de produits sont justifiées par la volonté de prévenir de nouvelles épidémies. Le 16 avril 1866, deux docteurs envoient au Comité des marchés une lettre où ils affirment que la vente de vieux vêtements dans les marchés est dangereuse pour la santé publique et pour la propagation des maladies contagieuses⁷⁹. Le dossier est transféré à la Commission de la Santé et, suivant ses recommandations, les autorités municipales interdisent de vendre au marché des vêtements et autres objets usagés sous peine de confiscation⁸⁰. Cette décision est

⁷⁵ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 26 mai 1861 et 1^{er} décembre 1874, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁷⁶ *Requête de citoyens, bouchers et autres de la Cité de Montréal*, 9 avril 1858, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S6, D8.

⁷⁷ En 1852, une somme de 75 livres par an est payée par les vendeurs de vêtements de seconde main.

⁷⁸ *Rapport du Comité des marchés*, 16 mars 1852, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S6, D9.

⁷⁹ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 17 avril 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁸⁰ Comme cela est arrivé à M. Patton en 1867. Dans sa demande de renouvellement de bail au marché Bonsecours, il certifie qu'il ne vendra que des vêtements et livres neufs durant l'été, suivant ainsi les recommandations du Comité de la santé. Le retrait de ses biens usagés du marché lui a causé des pertes

confirmée par la nouvelle réglementation de 1880, selon laquelle il est défendu de « vendre ou d'exposer au marché de vieilles hardes ou des hardes de seconde main »⁸¹.

2.2.4.2 Une attention particulière à la vente de viande

Par souci pour la santé publique, la vente des produits de la viande subit une également une réglementation de plus en plus stricte. La réglementation de 1841 réserve aux autorités le pouvoir d'octroyer à des bouchers une licence pour vendre de la viande ailleurs que dans les marchés publics, moyennant certains frais⁸². Le maire peut émettre de telles licences aux bouchers qui en font la demande auprès du Comité des marchés. Dans les étals privés de bouchers, il est permis de vendre les mêmes produits qu'au marché, soient de la viande fraîche, de la venaison (chair de gros gibier : cerf, chevreuil, sanglier), de la volaille, du petit gibier et même des légumes⁸³. Afin de prévenir toute nuisance aux affaires d'un boucher vendant au marché, certaines restrictions sont toutefois imposées. Selon le règlement de 1874⁸⁴, les étals privés doivent être à plus de 500 verges (soit un peu plus de 450 mètres) d'un marché public⁸⁵. Toutefois, les nombreuses pétitions envoyées au Comité des marchés montrent que les bouchers des marchés se plaignent souvent de cette pratique, qui, bien que légale, nuit à leur commerce. Comme dans le cas d'un étal au marché, des frais sont exigés pour l'octroi d'une licence d'étal privé : en 1873, le prix annuel est de 500 \$. Lorsqu'un boucher demande l'ouverture d'un étal privé, le Comité des marchés fait part de sa recommandation — positive ou négative — au Conseil municipal. Le plus souvent, les demandes sont acceptées par les deux instances. Plutôt rares lors de la modification du règlement en 1841, les demandes sont de plus en plus fréquentes après 1870. Près d'une

de 115 \$. *Procès-verbal du Comité des marchés*, 12 février 1867, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁸¹ *Règlement 127 concernant les marchés*, 15 décembre 1880, Archives de la Ville de Montréal.

⁸² Brouillette, *op. cit.*, p. 15.

⁸³ *Règlement 73 : By-law Concerning Private Butcher's Stalls*, 5 juin 1874, Archives de la Ville de Montréal.

⁸⁴ *Ibid.*

⁸⁵ En 1875, cette distance est réduite à 300 verges, puis elle est ramenée à 500 verges en 1878. Source : *Règlement 88 concernant les étals privés de bouchers*, 14 juin 1875 ; *Règlement 116 : Règlement pour amender le règlement no 90, concernant les étaux privés de bouchers*, 14 novembre 1878, Archives de la Ville de Montréal.

vingtaine sont accordées en 1878⁸⁶. Les bouchers qui quittent les marchés publics pour vendre dans un étal privé le font souvent parce qu'ils considèrent comme abusives les pratiques des autorités municipales de louer les étals des marchés aux enchères aux plus offrants⁸⁷. Les nombreuses demandes pour une diminution de loyer dans les archives du Comité des marchés en sont le signe.

Outre le lieu de vente, la qualité de la viande et la propreté des étals de boucher sont étroitement surveillées et réglementées. La loi se veut à cet égard de plus en plus précise au fil des ans. Selon le texte de 1875, il est interdit de tenir ou d'exposer en vente toute

denrée ou viande décharnée, aigre, meurtrie, gâtée, putride ou malsaine, ou aucun veau ou agneau âgé de moins de trois semaines ou invendable à cause de sa maigreur [...] ou de la viande soufflée ou frauduleusement apprêtée, ou de la chair de taureau âgé de plus de deux ans, ou de bélier âgé de plus d'un an, ou de verrat âgé de plus de six mois, ou de volaille ou pièce de gibier gâtées, putrides ou malsaines, à peine de la perte et de la confiscation⁸⁸.

Tout boucher qui contrevient au règlement est passible d'une amende et, s'il est trouvé coupable trois fois, sa licence lui est retirée. Les mesures d'hygiène semblent être bien respectées puisque nous n'avons eu connaissance d'aucune condamnation contre un boucher à ce sujet.

Ces considérations pour la santé et la qualité de la viande, mais surtout la dispersion des étals de boucher à l'extérieur du marché nécessitent un encadrement plus strict de la pratique. En 1852, on réclame à plusieurs reprises dans le quotidien *La Minerve* la nomination d'un inspecteur des viandes. Aussi, dans une pétition en date du 11 juin 1862 concernant le fait qu'une partie de la population a souffert suite à la consommation de viande

⁸⁶ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 29 avril 1878, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁸⁷ Helen Tangires, *Public Markets and Civic Cultures in Nineteenth-Century America*, Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 2003, p. 71.

⁸⁸ *Règlement 88 concernant les étals privés de bouchers*, 14 juin 1875, Archives de la Ville de Montréal.

« malade », les pétitionnaires demandent la nomination d'un inspecteur des viandes⁸⁹. Le poste est créé peu après et mis sous la responsabilité du Bureau de la Santé. Le nouvel inspecteur des viandes est chargé d'examiner l'étal de tous les bouchers qui souhaitent ouvrir un commerce à l'extérieur du marché. Il a le pouvoir de saisir ou de confisquer toute viande avariée. En 1876, le règlement est modifié afin qu'il puisse faire de même avec le poisson avarié dans les étals privés et les marchés⁹⁰. Le 19 décembre 1878, par un amendement de la section du règlement no 75, l'inspecteur est placé sous le contrôle du Comité des marchés plutôt que sous celui du Bureau de la Santé⁹¹.

Cet aperçu de l'évolution de la réglementation entre 1840 et 1880 permet de constater que le Comité des marchés adapte continuellement les règlements régissant les marchés aux nouvelles conjonctures, telles que l'agrandissement de la ville. Également, ces modifications peuvent être faites à la suite de plaintes répétées, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

2.3 Les commerçants

Les archives municipales permettent également l'étude, quoique limitée, d'une facette importante du marché : la vie sociale. En raison de la nature même du marché, celle-ci est axée sur les rapports marchands. De par sa fonction d'espace public, le marché est aussi ponctué de conflits entre ses acteurs — le plus souvent des commerçants —, et ces situations permettent de saisir de quelles façons ceux-ci tentent d'occuper l'espace. L'étude des commerçants s'est faite surtout à partir de la réglementation et des pétitions envoyées aux autorités municipales. Nous n'avons pas cherché à faire un inventaire systématique des commerçants des marchés à partir de toutes les sources disponibles, en raison de contraintes de temps et de l'ampleur d'une telle recherche. Ainsi, toutes les sources qui auraient pu nous renseigner à leur sujet n'ont pas été explorées.

⁸⁹ *Pétition de citoyens*, 11 juin 1862, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D28.

⁹⁰ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 20 janvier 1876, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁹¹ *Procès-verbal du Conseil municipal*, 19 décembre 1878, Archives de la Ville de Montréal, ADM2, 2.

Il est important de souligner également les restrictions imposées par les sources. Comme seuls les bouchers sont tenus de signer un bail pour occuper un étal, une étude exhaustive des commerçants des marchés s'avère fort difficile. Peu de traces des activités des autres commerçants subsistent. Toutefois, à travers les pétitions et autres documents relatifs aux marchés publics, il est possible de faire certaines observations quant aux commerçants et aux clients du marché.

Différents types de commerçants occupent les marchés. En général, on retrouve dans tous les marchés des bouchers, des vendeurs de fruits et légumes, dont les cultivateurs, des vendeurs de lard, des vendeurs de beurre et des vendeurs de volaille. Le marché Bonsecours abrite également des vendeurs plus atypiques : des commerçants de vêtements et d'objets usagés, des vendeurs de plats préparés, de pâtisseries et autres. Toutefois, leur présence semble bien minimale : entre 1848 et 1852, les archives nous dévoilent la présence de quatre vendeurs de vêtements et d'objets usagés ; en 1860, d'un vendeur de quincaillerie et de poterie et, en 1870, d'un vendeur de vaisselle, M. Labelle⁹². Toutefois, il est difficile d'établir l'ampleur de la présence de ces commerçants. Selon leur faible présence dans les archives, il est permis de croire qu'ils sont bien peu nombreux.

Par exemple, en 1844, un rapport de John Ostell établit que le marché Sainte-Anne, avant qu'il ne soit modifié pour accueillir le Parlement, comporte : « 43 étaux de bouchers, 3 étaux de vendeurs de volailles, 3 étaux doubles de vendeurs de végétaux, 12 regrattiers dans les entrées des portiques, balance à peser, bureau du clerc et 32 appartements dans le soubassement occupé par les commerçants de lard, poisson, etc. »⁹³. Au marché Saint-Laurent en 1850, l'espace est réparti comme suit : la halle sud comporte 20 étaux réservés aux bouchers, tandis que la halle nord abrite les vendeurs de lard, de volaille, de beurre et d'œufs et occasionnellement des vendeurs de poisson⁹⁴. Les vendeurs de fruits et légumes sont

⁹² *Procès-verbal du Comité des marchés*, 6 décembre 1870, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁹³ *Procès-verbal du Conseil municipal*, 29 février 1844. Source : Claude Perrault, « Les marchés Sainte-Anne – le Parlement et la place d'Youville – 1833-1901 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 23, no 3 (déc. 1969), p. 399.

⁹⁴ À partir de 1855, les bouchers occupent aussi la halle nord.

installés autour du bâtiment⁹⁵. Le marché Bonsecours, plus grand, renferme quant à lui une plus grande diversité de commerçants avec, comme mentionné plus haut, des vendeurs de biens usagés. Quant aux autres marchés, les informations présentes dans les archives sont fragmentaires. Tout porte à croire que s'y trouve la même diversité de commerçants, mais le nombre exact de vendeurs nous est inconnu, ou, pour le connaître, cela nécessiterait des recherches plus élaborées, en dehors du cadre de cette étude. L'analyse des pétitions nous permettra une étude approfondie des acteurs des marchés sous l'angle de leurs revendications, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

2.4 Conclusion

Cette esquisse de l'évolution de l'organisation politique municipale et de la gestion et de la réglementation des marchés publics permet de comprendre le cadre dans lequel a été créé et a évolué le Comité des marchés. Au cœur de l'administration municipale mise en place après 1830, les marchés représentent une institution socio-économique complexe régie par une série de mesures et de règlements, la plupart hérités du régime des juges de paix.

La création du Comité des marchés et sa prise en charge de la gestion des marchés démontrent l'importance, pour les autorités municipales, de réglementer et de gérer ces lieux de commerce. Cette intervention est fondée sur un principe, identifié à l'économie morale, selon lequel la ville se doit d'assurer un approvisionnement accessible à tous les citoyens par une réglementation pour éviter que l'on n'accapare les produits de base (pain, etc.)⁹⁶. Ce concept, développé par l'historien britannique Edward Palmer Thompson, fait référence au droit le plus fondamental à la subsistance. Dans le cas des marchés publics, les autorités municipales montréalaises mettent en place une série de règlements afin de contrôler la circulation des biens alimentaires et leur qualité. Dans le but de maintenir les denrées de base

⁹⁵ Diane Joly, *L'histoire des marchés publics à Montréal du XVII^e au XXI^e siècle. Rapport remis à Sylvie Dufresne*, Montréal, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (UQÀM), 2007, p. 23.

⁹⁶ Comme le souligne Helen Tangires dans son ouvrage sur les marchés publics étatsuniens. Tangires, *op. cit.*

à un prix accessible à tous, des règlements visent à restreindre la présence d'intermédiaires qui revendent les produits dans le but de faire un profit, tels que les regrattiers et les vendeurs itinérants. Le marché est aussi désigné comme lieu presque exclusif de la vente de certains produits alimentaires, dans le but d'assurer le bien de la communauté.

En conformité avec cette conception, plusieurs changements apportés à la réglementation visent à accroître le contrôle du Comité sur la circulation des biens alimentaires. À l'inverse, plusieurs de ces mesures semblent, à première vue, être de plus en plus contestées par une volonté de laissez-faire. Quelques modifications sont apportées aux règlements de façon à assouplir les conditions de vente, en visant à satisfaire la population éloignée des marchés, alors que d'autres règlements sont tout simplement appliqués de façon peu stricte. L'évolution de la réglementation des marchés publics pendant ces quarante années permet de poser l'hypothèse d'une certaine libéralisation dans la gestion des marchés. Cette tension entre encadrer et assouplir est visible dans les plaintes et demandes des commerçants, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Bien que le Comité des marchés veille, par une série de règlements, à protéger les clients ou les commerçants des marchés contre les revendeurs, plusieurs se sentent lésés dans l'application ou même dans la définition des règlements. Le nombre important de pétitions contenues dans les archives municipales témoigne, d'une part, du désir de la population d'exprimer ses revendications et son insatisfaction et, d'autre part, de la complexité des rapports entre les acteurs des marchés — les clients et les commerçants — et les autorités municipales.

CHAPITRE III

« SANS QUOI VOS PÉTITIONNAIRES NE CESSERONT DE PRIER » : LA PLACE DE LA PÉTITION DANS LA GESTION DES MARCHÉS PUBLICS MONTRÉALAIS

Après avoir dressé un portrait général de la gestion, de la réglementation et des acteurs des marchés publics à Montréal entre 1840 et 1880, nous nous penchons maintenant sur l'importance de la pratique pétitionnaire et sur son impact sur l'administration des marchés. Nous analyserons d'abord la nature, l'origine et l'usage de la pratique pétitionnaire dans la société bas-canadienne avant de plonger dans l'étude de la pratique pétitionnaire dans le cadre des marchés publics montréalais entre 1840 et 1880. Cette étude des pétitions est inscrite dans une perspective double, visant à la fois à établir un portrait de l'identité des signataires et de leurs demandes, et à suivre le parcours de leurs revendications au sein du processus administratif afin d'évaluer la réception et le traitement des pétitions par l'administration municipale. Cela nous permettra de comprendre l'impact de cette pratique sur la réglementation et la gestion des marchés publics. Pour ce faire, nous examinerons d'abord les traces laissées dans les archives par les sources utilisées. Notre analyse, basée sur un échantillon de 186 pétitions, nous permettra de dresser un tableau général de l'identité des signataires et des groupes revendicateurs. Nous étudierons ensuite la nature de leurs demandes et protestations avant d'analyser le parcours type d'une pétition, soit sa réception et son traitement par les autorités municipales entre 1840 et 1880. Nous terminerons en tentant de mettre en lumière l'impact de la pratique pétitionnaire sur la réglementation et sur la gestion des marchés. Cela permettra d'apprécier les formes que peuvent prendre les rapports entre les acteurs des marchés et les autorités municipales dans cet espace public entre 1840 et 1880.

3.1 Quelques traces de la pratique pétitionnaire dans les archives

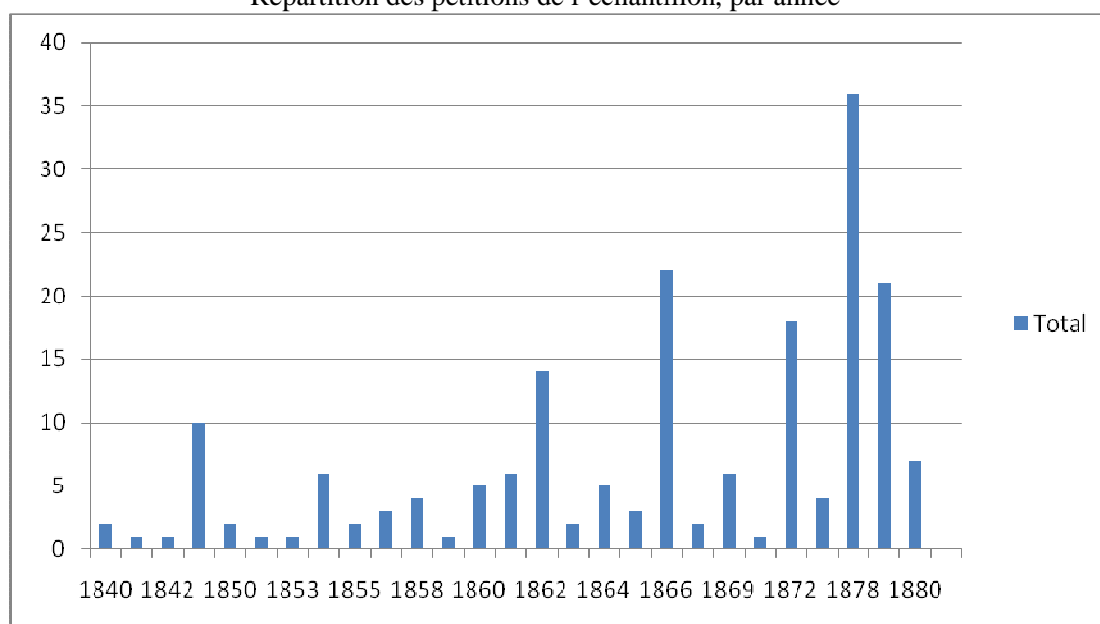
Il convient de s'interroger sur les traces laissées dans les archives par les pétitions et de se demander dans quelle mesure ces traces nous permettent d'évaluer l'importance du phénomène de la pratique pétitionnaire dans le contexte des marchés publics. Un test effectué pour valider notre échantillon nous a permis de constater à quel point les pétitions conservées dans le fonds de la Commission des marchés et les pétitions relevées dans les procès-verbaux constituent deux morceaux complémentaires de l'ensemble des pétitions envoyées au Comité des marchés durant cette période¹. Ainsi, les pétitions envoyées ne sont pas toutes lues en réunion et ne figurent donc pas toutes dans les procès-verbaux ; certaines des pétitions retrouvées dans les archives ne figurent donc pas au procès-verbal. De même, un nombre important de pétitions vues par le Comité des marchés n'ont pas été conservées dans les archives municipales.

À la lumière de l'échantillon prélevé dans les archives ainsi que des pétitions repérées dans les procès-verbaux du Comité des marchés, nous proposons une évaluation approximative du nombre total de pétitions envoyées au Comité des marchés durant la période 1840-1880. Il semble probable que, durant la période examinée, il y ait eu un total d'environ 550 pétitions envoyées au Comité des marchés. De ce nombre, nous estimons que seulement 300 pétitions ont été conservées dans le fonds VM41. Les calculs effectués pour arriver à ce nombre sont fondés sur des tests et des projections expliqués dans l'appendice B. Que représente notre échantillon ? Pour les années 1840 à 1880, nous avons dépouillé systématiquement 24 dossiers sur 47 de la série S2 du fonds de la Commission des marchés et trois dossiers de la série S6 du même fonds. Cela nous a permis d'établir un premier échantillon de 173 pétitions. Nous estimons qu'il représente près de 58 % des pétitions envoyées au Comité des marchés et conservées dans le fonds VM41, et près de 32 % du nombre total de pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880 (et dont une partie n'a pas été conservée). À cela, nous avons ajouté 13 pétitions provenant des Dossiers de rues des archives municipales, portant notre échantillon à un total de 186 pétitions.

¹ Ce test est expliqué dans l'appendice A.

Notre dépouillement indique qu'en moyenne 8 pétitions par année sont envoyées au Comité des marchés de 1840 à 1880. Toutefois, la répartition est très inégale puisque, comme le montre la figure 3.1, le nombre de pétitions augmente considérablement durant la période étudiée. Certaines années atteignent des records, comme l'année 1878 avec 36 pétitions conservées dans le fonds de la Commission des marchés, et dont le double a été traité par le Comité. C'est qu'en 1878, un nouveau règlement réduit la distance minimale entre un étal privé de boucher un marché public à de 500 à 300 verges. Beaucoup de bouchers profitent de cet assouplissement pour demander l'ouverture d'un étal privé : 24 des pétitions envoyées cette année sont des requêtes à cet effet. Les 186 pétitions qui composent notre échantillon sont signées par un total de 4 064 personnes. Les pétitions peuvent être individuelles ou collectives, variant, dans notre échantillon, de 1 signataire à 550.

Figure 3.1
Répartition des pétitions de l'échantillon, par année



Source : corpus de 186 pétitions provenant du fonds VM41 et des Dossiers de rue des Archives de la Ville de Montréal

3.2 Portrait des pétitions reçues : identité des signataires et des groupes revendicateurs

3.2.1 Portrait général

Il convient maintenant de dresser un portrait de la répartition et de l'identité des pétitionnaires. C'est la manière dont les pétitionnaires s'identifient qui nous fournit des informations sur leur identité. Règle générale, une pétition débute par une identification basée sur des critères territoriaux, professionnels et socio-économiques, tel que : « l'humble requête de Charles Lepin et Marguerite Tremblay son épouse, commerçants et trafiquants de poissons, en la dite Cité, expose respectueusement à votre Comité »² ou, plus simplement : « la requête des soussignés, bouchers de la Cité de Montréal »³. L'introduction de la pétition précise donc généralement l'occupation professionnelle du ou des pétitionnaires (boucher, poissonnier, regrattier, etc.) ou un statut socio-économique à caractère politique (locataire, propriétaire, résidant, etc.) précisant souvent si les signataires possèdent ou non le droit de vote. La présentation se termine par une identification territoriale (résidant du quartier Sainte-Marie, résidant de la Cité de Montréal, etc.). La plupart du temps, le marché où le commerçant tient un étal est aussi précisé. Parfois, seule la mention « commerçant » est utilisée, sans plus de détails ; il est alors impossible de savoir à quel groupe précis de commerçant les auteurs appartiennent, ni même à quel marché ils sont rattachés. Dans le cadre de cette étude, les signataires sont d'abord étudiés selon leur appartenance au groupe des clients ou des commerçants. En général, les clients des marchés s'identifient seulement comme citoyens, ou alors comme propriétaires, résidants d'un quartier ou locataires. Pour les commerçants, les catégories sont très diverses. Les principales sont : bouchers, charcutiers, poissonniers, commerçants de fruits ou de légumes, commerçants de lard, commerçants de beurre, commerçants de volaille et regrattiers. Pour la profession de boucher, les bouchers de porc semblent se distinguer du reste des autres bouchers en s'identifiant tels quels dans les pétitions. Enfin, deux catégories de commerçants travaillant hors des marchés publics sont présentes : les bouchers d'étal privé et les épiciers de quartier.

² *Pétition de Charles Lepin et de Marguerite Tremblay*, 26 avril 1864, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D31.

³ *Pétitions de bouchers*, 5 mai 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D34.

En portant attention au corpus de 186 pétitions, quelques constats généraux peuvent être dégagés. Ce qui frappe d'abord, c'est la forte prédominance des commerçants parmi les pétitionnaires. Les pétitions envoyées par des commerçants travaillant au marché et ailleurs représentent 89,8 % de l'ensemble, contre 4,8 % pour les clients des marchés. Dans seulement 2,2 % des pétitions, les commerçants s'unissent aux clients des marchés pour faire entendre leur demande⁴. À priori, cela semble suggérer que les commerçants se soucient et s'impliquent beaucoup plus dans la gestion des marchés, puisque cela constitue leur gagne-pain. L'étude de notre échantillon montre que les requêtes des clients, bien que beaucoup moins nombreuses, sont toutefois celles qui rassemblent le plus grand nombre de signataires, certaines atteignant 200 et même 550 signatures⁵. Les clients n'envoient pas de pétitions individuelles ou en petit groupe. Cela tient au fait que leurs requêtes sont des demandes par rapport à la gestion des marchés à une échelle beaucoup plus grande, comme l'ouverture ou la fermeture d'un marché, mobilisant ainsi beaucoup plus de gens, tandis que les commerçants envoient des pétitions individuelles ou en petits groupes concernant surtout des demandes personnelles ou des règlements qui touchent à leur commerce. Nous verrons prochainement plus en détails les motifs des pétitions. Pour l'instant, cette première constatation montre que les clients pétitionnent rarement mais, lorsqu'ils le font, c'est pour des causes rassemblant un nombre important de citoyens. D'autre part, l'échantillon montre que ce sont surtout les commerçants qui pétitionnent au jour le jour, dans le but de préserver leurs intérêts au marché. Le fait que les commerçants s'associent peu à des causes rassemblant un nombre important de signataires peut être le signe qu'à l'époque, ce sont surtout les gens qui ont un intérêt direct dans la cause qui apposent leur nom sur une pétition et que la pétition désintéressée est plutôt rare.

Quelques observations peuvent également être faites à propos de la langue dans laquelle les pétitions sont rédigées. Globalement, entre 1840 et 1880, près de 63% des

⁴ Il est à souligner que le 3,2% restant correspond à 5 pétitions dans lesquelles les signataires ne se sont pas identifiés comme commerçant, client ou autre, et à une pétition envoyée par la femme d'un commerçant.

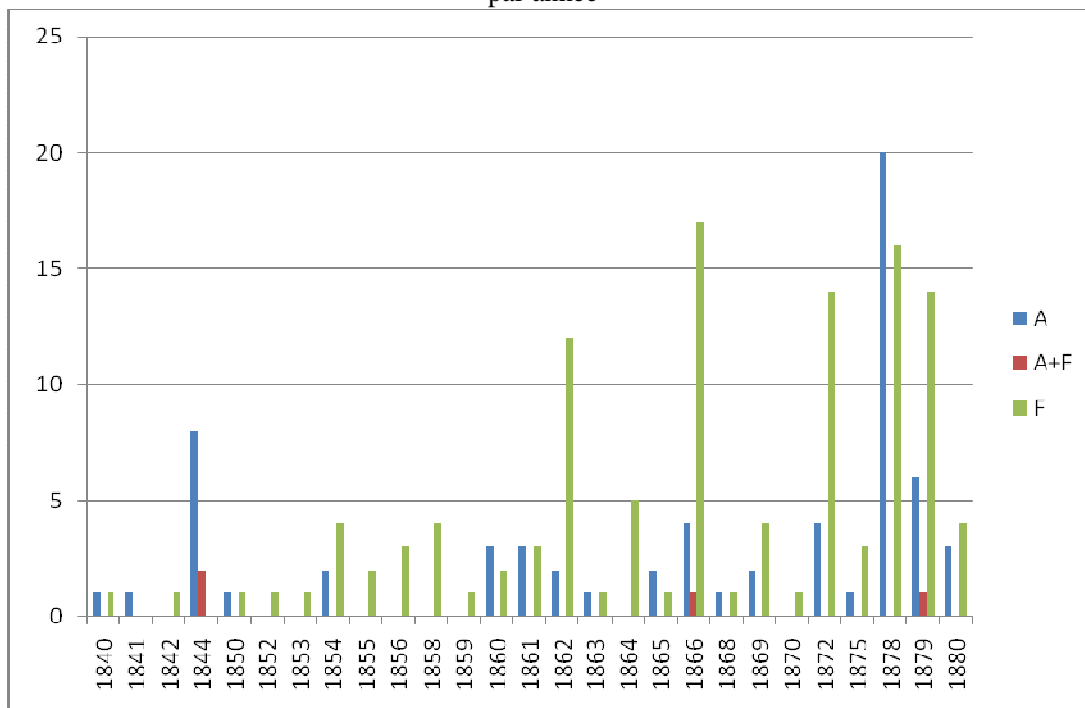
⁵ La pétition de 550 signatures, en date de mars 1844, demande l'érection d'un marché sur la rue Saint-Laurent. L'instigateur de la pétition est Joshua Pelton, qui demande à la Corporation de prendre la responsabilité de la gestion du marché Saint-Laurent. *Pétition pour l'érection d'un marché sur la grande rue Saint-Laurent*, mars 1844, Archives de la Ville de Montréal, VM6, S5, SS3, SSS2, dossier de rue R-3111.2 : « boulevard Saint-Laurent », dossier « marché Saint-Laurent ».

pétitions sont rédigées en français, contre 35 % en anglais. Cela est intéressant si l'on tient compte de la composition sociale de la population montréalaise à la même époque. En effet, entre 1831 et 1865, Montréal est une ville majoritairement anglophone⁶. Durant ces années, elle redevient de plus en plus francophone, jusqu'à ce que l'équilibre bascule au milieu des années 1860. Or, notre échantillon ne reflète pas vraiment ce partage démographique. Bien que cela nous soit impossible à prouver puisque cela nécessiterait des recherches plus poussées à partir d'autres types de sources, il est possible que l'importance particulière des commerçants francophones par rapport à la population générale de la ville vient du fait que de nombreux commerçants viennent de la campagne environnante, à forte majorité francophone. Le graphique ci-dessous montre la répartition des pétitions écrites en français, en anglais et dans les deux langues ainsi que l'évolution de leur nombre au cours de la période étudiée.

⁶ Brouillette, *op. cit.*, p. 3.

Figure 3.2

Répartition du nombre de pétitions rédigées en français, en anglais et dans les deux langues, par année



Légende : A : pétitions rédigées en anglais
 A+F : pétitions rédigées en anglais et en français
 F : pétitions rédigées en français.

Source : Corpus de 186 pétitions provenant du fonds VM41 des Archives de la Ville de Montréal

Ce changement dans la composition sociale est tout de même perceptible dans notre échantillon, puisque le poids des pétitions rédigées en français augmente légèrement après 1860, soit lorsque Montréal redevient majoritairement francophone. Plus précisément, entre 1840 et 1860, 38,2 % des pétitions sont rédigées en anglais et 55,9 % en français, contre 34,2 % en anglais et 64,5 % en français entre 1860 et 1880. Toutefois, bien que durant la première moitié de la période étudiée Montréal soit une ville majoritairement anglophone, la majorité des pétitions de notre échantillon sont rédigées en français. Est-ce parce que le marché est un univers à prédominance francophone, ou parce que les francophones utilisent davantage la pétition ? Une étude exhaustive de l'identité des commerçants des marchés permettrait de répondre à cette question, mais cela nécessiterait des recherches laborieuses qui vont au-delà du cadre de ce travail. Autre fait à souligner, comme le montre le graphique

ci-haut, dans toute la période 1840-1860, seulement quatre pétitions sont rédigées dans les deux langues.

Le regroupement des pétitionnaires par affiliation professionnelle est aussi un élément intéressant de la sociabilité du marché. Les pétitions collectives, c'est-à-dire celles signées par plus d'une personne, sont les plus nombreuses, puisqu'elles représentent 106 pétitions. Dans une forte majorité des cas, ce sont les commerçants d'une même profession qui se regroupent pour avancer leur cause. Mais à quelques reprises, des commerçants de professions différentes signent ensemble une pétition. La plupart du temps, ce sont les charcutiers et les bouchers qui s'unissent. Par exemple, le 16 février 1861, des bouchers et charcutiers du marché Saint-Laurent envoient conjointement une pétition demandant un abri pour l'été pendant l'érection du nouveau marché⁷. Toutefois, ce sont tout de même des membres de professions semblables qui se regroupent dans leurs revendications. En fait, comme ils occupent souvent la même partie du marché, ils partagent les mêmes préoccupations concernant la gestion de leur espace de vente. Quelquefois, les signataires vont chercher des appuis extérieurs à leur cause. Par exemple, en 1860, Thomas Davies, boucher, est appuyé par 13 commerçants du marché Sainte-Anne, où il tient commerce, lorsqu'il demande la reconduction du bail de son étal à un prix raisonnable⁸. Les autres commerçants appuient ici une cause dans laquelle ils semblent n'avoir aucun intérêt. Ou encore, le 28 janvier 1865, lorsque des bouchers signent avec des poissonniers une pétition demandant que la date permise pour la vente de poisson au marché Saint-Laurent soit prolongée jusqu'au 17 avril plutôt que jusqu'au 1^{er} avril⁹. Pourtant, la réglementation interdit aux bouchers des marchés de vendre autre chose que de la viande ; ils ne bénéficieraient donc pas d'un assouplissement des conditions de vente de poisson frais.

⁷ *Pétition de bouchers et charcutiers du marché Saint-Laurent*, 16 février 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D26.

⁸ *Pétition de Thomas Davies*, 20 mars 1860, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D25.

⁹ Suivant une recommandation du Comité des marchés émise le 14 avril 1863, la réglementation précise les endroits où le poisson frais peut être vendu, du 1^{er} avril au 1^{er} décembre, dont notamment l'extérieur du marché Saint-Laurent. En hiver, soit du 1^{er} décembre au 1^{er} avril, la vente de poisson frais est permise uniquement au marché Bonsecours et au marché Sainte-Anne. *Pétition de bouchers et poissonniers du marché Saint-Laurent*, 28 janvier 1865, Archives de la Ville de Montréal, VM6, S5, SS3, SSS2, Dossier de rue, R-3111.2 : « boulevard Saint-Laurent », dossier « marché Saint-Laurent » ; *procès-verbal du Comité des marchés*, 14 avril 1863, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

Notre échantillon comporte également un nombre important de pétitions individuelles. Elles sont au nombre de 80, ce qui correspond à 43,0 % des pétitions étudiées. Ces demandes sont presque toutes de type personnel. Ce sont généralement des requêtes pour ouvrir un étal, pour en renouveler la location ou pour demander un délai pour le paiement du loyer. Pour 26 d'entre elles, le signataire demande l'ouverture d'un étal privé de boucher.

Si, durant les premières années qui font l'objet de cette étude, les pétitionnaires se regroupent peu, à la fin de la période, ils sont beaucoup plus organisés. On voit la présence, dès les années 1870, d'associations professionnelles telles que la Société des bouchers indépendants (regroupement de bouchers qui tiennent un étal privé) et de différentes associations des épiciers de quartier¹⁰. Leur présence est tout à fait nouvelle. Il est possible que ces associations aient vu le jour en raison de la lutte entre les bouchers d'étals privés et les épiciers, qui se livrent une guerre à propos du droit de vendre certains produits hors du marché¹¹. Également, cela semble démontrer que les commerçants de différents types, mais surtout les commerçants travaillant hors des marchés, s'organisent de plus en plus pour faire valoir leurs droits et demandes.

3.2.2 Le cas des bouchers

Que les pétitions soient individuelles ou collectives, il faut souligner la forte présence des bouchers des marchés parmi les requérants. Sur 167 pétitions signées uniquement par des commerçants, les bouchers sont les revendicateurs dans 32,3 % des demandes¹². Dans leur cas, la nature des demandes individuelles diffère grandement des demandes collectives. Les premières visent à obtenir la location d'un étal au marché, en renouveler la location ou obtenir la permission d'ouvrir un étal privé. De l'autre côté, lorsque les bouchers s'allient

¹⁰ *Pétition de l'Association des épiciers du quartier Sainte-Marie*, 28 août 1879 ; *pétition de l'Association des épiciers du quartier Saint-Louis*, 28 août 1879 ; *pétition de l'Association des épiciers du quartier Sainte-Anne*, 28 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

¹¹ Dans une pétition, une assemblée d'épiciers dénonce les étals privés de bouchers qui vendent, outre de la viande et du porc, du jambon et du bacon, des patates, des œufs et du beurre, qui sont normalement des produits vendus par les épiciers hors du marché. *Pétition d'une assemblée d'épiciers*, 28 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

¹² Ce qui signifie que 54 pétitions sont signées uniquement par des bouchers.

pour revendiquer, c'est le plus souvent pour demander une réduction de leur loyer ou pour améliorer l'aménagement de leur espace de vente, mais également pour se plaindre des bouchers d'étals privés et des vendeurs itinérants. Deux études ont déjà traité des bouchers des marchés publics. Dans son mémoire, Sylvie Brouillette a documenté cette profession pour la période 1840-1860, tandis que Jennifer Waywell a produit une étude (non publiée) sur les années 1810-1842¹³. Selon ces deux auteures, les bouchers sont les marchands les plus nombreux et les plus influents et ils manifestent une forte cohésion sociale. Il n'est donc pas surprenant qu'ils se retrouvent en aussi grand nombre dans les pétitions. Dans certains cas, ils tiennent même tête aux autorités municipales lorsque celles-ci n'exaucent pas leurs désirs¹⁴. Leur position au sommet de la hiérarchie des commerçants des marchés n'est pas exclusive à Montréal, puisque Helen Tangires décrit la même situation aux États-Unis, parlant des bouchers en ces termes : « [o]f all the vendors in the public markets, none were more organized, politicized, patriotic, and flamboyant than the butchers »¹⁵. Toutefois, la situation est tout autre pour les bouchers qui tiennent un étal privé à l'extérieur du marché, dont la cohésion sociale semble moins forte. Sur les 32 pétitions provenant de bouchers d'étal privé, 71,9 % sont des pétitions individuelles, contre 40,7 % pour les bouchers de marché¹⁶. Si l'on considère le fait qu'au marché, les espaces de vente sont regroupés par catégorie de vendeurs, et que les bouchers d'étals privés travaillent isolés les uns des autres, la promiscuité des commerçants des marchés a fort probablement une influence sur leur organisation. Toutefois, comme nous le verrons, leurs demandes ne sont pas plus satisfaites que les autres. Ainsi, les bouchers d'étals privés n'exercent donc pas un poids politique moindre sur l'administration municipale parce qu'ils sont à l'extérieur des marchés.

¹³ Sylvie Brouillette, *Les marchés publics à Montréal : 1840-1860*, Université du Québec à Trois-Rivières, mémoire (études québécoises), 1991, 134 p. ; Jennifer Waywell, *Butchers and Provisioning Markets in Montreal, 1810-1842*, document non publié, s. d., 29 p.

¹⁴ Voir, à cet égard, le litige entre les bouchers et les autorités municipales à propos du remplissage de la glace : Julie St-Onge, *Les marchés publics de Montréal, 1830-1880. Rapport final. Travail présenté à Louise Pothier, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et Joanne Burgess, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal*, Montréal, septembre 2009, p. 43.

¹⁵ Tangires, *op. cit.*, p. 61.

¹⁶ Pour les autres commerçants, 53,2 % sont des pétitions individuelles. Les clients envoient surtout des pétitions collectives (88,9 %).

3.2.3 Les femmes commerçantes : un groupe marginalisé ?

Dans les différentes études de la pratique pétitionnaire, les femmes sont souvent décrites comme un groupe marginalisé. De fait, l'étude de notre échantillon laisse transparaître la faible présence des femmes parmi les pétitionnaires. Sur un total de 4 064 signataires, seulement 5,4 % sont des femmes (soit 220). De ce nombre, 156 (70,9 %) sont commerçantes. Est-ce parce que les femmes sont très peu présentes au marché en tant que commerçantes, ou parce qu'elles participent moins à la pratique pétitionnaire ? Dans son étude basée sur un examen des baux de location d'étal, Sylvie Brouillette fait état de la faible présence des commerçantes dans les baux. Elle attire aussi l'attention sur la situation précaire des commerçantes, plusieurs étant des veuves qui reprennent le commerce de leur mari défunt, ou vendent comme regrattières. Brouillette affirme que « [c]es données ne sont évidemment pas représentatives de la présence des femmes dans les marchés publics, mais témoignent plutôt de la condition précaire de celles qui y sont présentes. »¹⁷. La question de la faible présence des femmes tant dans les baux que parmi les pétitionnaires peut se poser en ces termes : l'incapacité juridique des femmes mariées limite-t-elle leurs interventions ? Le fait que les femmes se regroupent souvent entre elles (uniquement) pour signer des pétitions est peut-être le signe de leur marginalisation politique, comme le démontre Brian Young dans son étude sur la place des femmes mariées dans le commerce au Bas-Canada au XIX^e siècle¹⁸. La Coutume de Paris, puis le Code civil de 1866 définissent la capacité légale des femmes de travailler comme commerçantes. Durant notre période d'étude, une femme ne peut opérer en tant que commerçante sans le consentement de son mari¹⁹. Il y aurait à cette époque, toujours selon Brian Young, de nombreux cas de femmes mariées opérant un étal au marché, aussi bien que des veuves et des célibataires (vieilles filles)²⁰. Le pouvoir marital du Code civil, bien que limitant la liberté des femmes de commercer, ne

¹⁷ Brouillette, *op. cit.*, p. 83.

¹⁸ Brian Young, « Getting Around Legal Incapacity: The Legal Status of Married Women in Trade in Mid-Nineteenth Century Lower Canada », dans Peter Allan Baskerville, dir. *Canadian Papers in Business History, vol. 1*, Victoria, University of Victoria, Public University Group, 1989, pp. 1-16. Dans son étude, Steven Watt fait également état du fait que la très grande majorité des pétitions signées par des femmes ne sont signées que par des femmes, ce qui renforce probablement leur marginalité politique. (Watt, *loc. cit.*)

¹⁹ Young, *loc. cit.*, p. 6.

²⁰ *Ibid.*, p. 2.

semble pas restreindre leur présence au marché. Mais lorsque vient le temps d'exprimer leurs revendications, les femmes font face à une barrière importante selon Steven Watt²¹ : le fait qu'elles ne sont pas considérées comme des acteurs politiques explique pourquoi elles ne sont pas invitées à s'exprimer au même titre que les commerçants du sexe opposé. Elles se retrouvent ainsi stigmatisées comme des pétitionnaires « exceptionnelles »²². Quant à notre échantillon, il est difficile d'évaluer la place des femmes parmi les commerçantes et de la comparer à celle qu'elles occupent parmi les pétitionnaires. La faible présence des femmes dans les pétitions et dans les documents consultés n'est pas nécessairement un indice de leur présence au marché. Des recherches additionnelles seraient requises pour mieux cerner leur participation à la vente, mais malheureusement de telles recherches dépassent le cadre de notre étude.

Dans plusieurs pétitions étudiées ici, les signataires s'identifient comme veuve, ayant probablement repris le commerce de leur mari. Mais la plupart signent en tant que « madame », « demoiselle » ou « miss ». Fait plutôt inhabituel, une signataire, Ann Ryan, femme de Cornelius Crowley, exerce la profession de vendeuse de viande (bouchère). Toutefois, la plupart agissent comme regrattière ou vendent des fruits et légumes. Les femmes qui vendent au marché sont-elles réellement dans une situation plus difficile que leurs collègues du sexe opposé ? Il convient ici de se pencher sur la façon dont les pétitionnaires se positionnent lorsqu'elles revendiquent. Il semble qu'il y ait un certain élément théâtral dans le choix des mots et dans la formulation de la demande. Nombreuses sont les femmes qui se plaignent de leur situation de « pauvre femme » et qui soutiennent qu'elles ont de la difficulté à subvenir aux besoins de leur famille, comme ces commerçantes du marché Bonsecours qui, dans leur pétition, se plaignent qu'elles doivent payer les places qu'elles occupent au marché même lorsqu'elles sont absentes par maladie. Considérant la

²¹ Watt, *loc. cit.*, p. 54.

²² À ce sujet également, voir l'étude de Gail G. Campbell sur les pétitions envoyées par des femmes à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick entre 1846 et 1857. À cette époque où les femmes ne détiennent pas le droit de vote, les pétitions sont le seul moyen pour elles d'avoir accès au gouvernement ou d'exprimer leur opinion sur la politique auprès des législateurs. Dans ce cas également, les femmes qui pétitionnent représentent une minorité dans l'échantillon. Gail G. Campbell, « Disfranchised but not Quiescent: Women Petitioners in New Brunswick in the Mid-19th Century », *Acadiensis: Journal of the History of the Atlantic Region/Acadiensis : Revue d'histoire de la région atlantique*, vol. 18, no 2 (printemps 1989), pp. 22-54.

«pauvreté des suppliantes et autres engagées dans le commerce de légumes et le peu de profits qu'elles font », les neuf signataires demandent de n'être tenues de payer que pour les journées qu'elles vendent au marché²³. Le témoignage le plus poignant est celui de la veuve de Joseph Bérard qui, dans sa demande pour que la Corporation lui fasse crédit d'une somme due par son défunt mari pour le loyer de son magasin au marché Bonsecours, s'adresse ainsi au président du Comité des marchés : « je désire beaucoup que vous n'oubliez pas de penser à moi pauvre veuve chargée de six enfants en bas âge dont un est infirme (ayant eu un bras coupé à la suite d'un accident) et à qui il ne reste ses dettes payées aucune ressource »²⁴. Comme le montre cet exemple, les pétitionnaires se campent parfois dans un rôle de victime ou de personne vulnérable et pauvre pour attirer l'indulgence. Comme l'a démontré Natalie Zemon Davis dans son étude des demandes de pardon en France au XVI^e siècle²⁵, l'art de la narration pouvait se montrer efficace et servir l'intérêt personnel. Dans notre cas, plusieurs pétitionnaires semblent se camper dans des rôles stéréotypés ou exagérer leur malheur, mais cela concerne aussi bien les hommes ou des femmes. Par exemple, dans sa demande, Michel Duclos souligne qu'il est « d'un âge très avancé et ne pouvant travailler »²⁶. Toutefois, cette façon de présenter sa requête ne semble pas porter fruit plus que d'autres, puisque l'étude des procès-verbaux démontre que les demandes des pétitionnaires qui cherchent à inspirer la pitié ne sont pas davantage satisfaites. En fait, loin d'être une forme de manipulation ou de théâtralité, la rhétorique de l'humilité serait plutôt une part nécessaire à la pétition que l'on retrouve dans toutes les requêtes, tel que formulé dans l'introduction de cette pétition : « l'humble requête des citoyens du Faubourg Québec »²⁷. Comme le souligne Nathalie Zemon Davis (bien que concernant une époque et un contexte politique différents), la formulation d'une pétition débute et se termine toujours par une reconnaissance de la dépendance face à l'autorité. Ainsi, il ne semble pas, selon notre échantillon, que les femmes

²³ *Pétition de commerçantes*, 28 juillet 1853, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S6, D12.

²⁴ *Lettre de veuve Joseph Bérard*, 1^{er} février 1864, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D31.

²⁵ Natalie Zemon Davis, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, 279 p. Originellement paru en anglais sous le titre *Fiction in the Archives. Pardon Tales and Their Tellers in Sixteenth-Century France*, Stanford, California, Stanford University Press, 1987, 217 p.

²⁶ *Pétition de Michel Duclos*, 2 octobre 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

²⁷ *Pétition des citoyens du Faubourg Québec pour l'ouverture d'un nouveau marché*, 20 avril 1869, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D37.

qui tiennent un commerce au marché et qui pétitionnent soient nécessairement dans une situation plus précaire.

3.3 Les demandes, revendications et protestations

La nature des demandes est assez variée. Nous avons déjà fait mention des sujets de certaines d'entre elles. Les types de demande peuvent être classés en quatre grandes catégories, qui représentent chacune une façon différente de chercher à influencer la vie au marché et sa gestion : les requêtes personnelles, les plaintes contre le comportement d'un employé d'un marché, les demandes visant la modification d'un règlement et les demandes pour l'ouverture d'un nouveau marché²⁸.

Les demandes concernant la condition personnelle des pétitionnaires représentent près du deux tiers de notre échantillon, soit 115 pétitions²⁹. Dans ce type de demandes, les pétitionnaires visent à améliorer leur propre condition, non pas la réglementation des marchés ou leur gestion. De ce nombre, 19,1 % sont des demandes pour une diminution de loyer. Sensiblement dans la même thématique, 5,2 % visent à obtenir un délai pour payer le loyer ou d'autres frais, 9,6 % visent la reconduction du bail, 6,1 % concernent la permission d'abandonner un étal, 14,8 % sont des demandes pour occuper un étal dans un marché, 21,7 % demandent la permission d'ouvrir un étal privé, 12,2 % sont des requêtes relatives à l'aménagement ou aux commodités de la place de vente et 1,7 % sont des demandes pour changer d'étal. Par exemple, Pierre Poulin, commerçant au marché Bonsecours, demande la permission de pouvoir « dimancher »³⁰ quelque chose dans son entrée de cave pour avoir plus de clarté. Dans une autre pétition, 34 poissonniers du marché aux poissons rattaché au marché Saint-Laurent se plaignent de l'exiguïté et de la petitesse du marché où ils vendent et

²⁸ Environ 4 % de l'échantillon concerne des demandes diverses qui n'ont pu être classées dans aucune des quatre catégories.

²⁹ Ce qui correspond à 61,8 % de notre échantillon.

³⁰ La définition de « dimancher » n'a pu être trouvée dans aucun dictionnaire ancien de la langue française au Canada. Toutefois, nous croyons que ce terme signifie arranger, disposer, mettre en état, au même titre que le mot « emmancher » ou « amancher ». Voir David Rogers, *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB éditeurs, 1977, p. 113.

demandent l'agrandissement du marché³¹. Cela semble en fait reposer sur des besoins personnels, mais les pétitionnaires demandent néanmoins des travaux considérables qui touchent à l'aménagement du marché. Enfin, 9,6 % sont des demandes diverses visant la situation personnelle du pétitionnaire qui n'ont pu être classées dans une de ces sous-catégories.

Une seconde catégorie de pétitions regroupe plutôt des lettres de plainte contre des employés des marchés. Ces types de demandes représentent 9,1 % des pétitions, ou 17 pétitions sur l'échantillon total de 186. Quelques lettres, représentant près du deux tiers de cette catégorie, sont des plaintes contre le comportement d'un clerc de marché ou de l'inspecteur des viandes. En avril 1861, un regroupement de 200 « Canadiens de différentes paroisses » portent plainte contre le clerc du marché à foin pour les injustices qu'il leur fait tous les jours. Ils demandent que le Comité des marchés s'intéresse au cas afin que ce type de situation ne se reproduise plus. Les signataires demandent également que le clerc du marché soit remplacé par un clerc parlant l'anglais et le français³². Toutefois, la pétition ne nous informe pas sur les injustices commises. Enfin, dans cette catégorie figurent également trois lettres recommandant la nomination d'une personne à un poste de clerc de marché ou d'inspecteur des viandes.

Tout comme le personnel du marché, les règlements peuvent aussi susciter des insatisfactions et des requêtes. Ce troisième groupe de pétitions, qui représente 24,2 % de notre échantillon, traite d'une variété de questions. Elles portent sur trois principaux aspects de la gestion des marchés : la vente des produits, l'espace de vente et les heures d'ouverture. Dans cette catégorie, les signataires demandent à être exemptés, à modifier ou à appliquer plus strictement un règlement concernant la gestion des marchés. Dans un peu plus de 30 % de ces cas, les pétitionnaires se plaignent de commerçants qui vendent les mêmes produits qu'eux, contrairement à ce que la réglementation prévoit. Par exemple, en janvier 1872, des

³¹ *Pétition de Pierre Poulin*, 11 juillet 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D34 ; *pétition de Thomas Lunn, Louis Cadieux et autres*, 21 juillet 1868, Archives de la Ville de Montréal, VM6, S5, SS3, SSS2, dossier de rue, R-3111.2, « boulevard Saint-Laurent », dossier « marché Saint-Laurent ».

³² *Pétition de citoyens de différentes paroisses contre le clerc du marché à foin*, mars 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D26.

commerçants de volaille, de légumes et de poisson des marchés Bonsecours, Saint-Laurent, Saint-Antoine et Sainte-Anne envoient une pétition au Comité des marchés pour se plaindre que « les occupants des étals privés spécialement destinés à la vente de viandes de boucherie, vendent non seulement ce qui fait l'objet de leur destination, mais aussi des volailles, légumes et poissons au grand détriment de vos Requéranants qui, tout en payant de fortes taxes à la Corporation, se voient ainsi privés d'une partie de leurs revenus »³³. Ils ajoutent qu'ils croyaient avoir le monopole de la vente de ces produits et se voient « dans la nécessité d'implorer [la protection du Comité] contre les empiètements que se permettent ainsi les locataires et détailliers des étaux privés » et supplient le Comité « de sauvegarder les intérêts [des] requérants »³⁴. Il est intéressant ici de remarquer que, selon les pétitionnaires, le Comité a le devoir de protéger les commerçants des marchés contre la compétition malhonnête des bouchers d'étals privés. Tel qu'expliqué dans le chapitre précédent, la réglementation régit les produits que peut vendre un certain type de commerçant. Par exemple, seuls les bouchers sont autorisés à vendre de la viande, et ils ne peuvent vendre aucun autre produit, tout comme les poissonniers ne peuvent vendre que du poisson frais (la vente de poisson séché par les autres commerçants étant permise). Toutefois, l'ouverture d'étals privés de bouchers et la présence constante des revendeurs qui font commerce dans les rues sont souvent sources de plaintes des commerçants. Ces lettres de plainte montrent que les commerçants des marchés s'attendent à ce que le Comité des marchés les protège contre toute concurrence extérieure, puisque le marché public est le lieu exclusif de vente de certains produits. Ce type de plainte vise autant les vendeurs itinérants, que l'administration municipale semble avoir bien de la difficulté à contrôler, que les bouchers qui tiennent illégalement un étal privé, c'est-à-dire sans en payer la licence, ou qui sont situés trop près d'un marché.

Les pétitionnaires ne font pas qu'exiger une application plus stricte des règlements. Ainsi, 20,0 % des pétitions liées à la réglementation sont des demandes pour obtenir le droit de vendre un certain produit. Le plus souvent, leur demande va à l'encontre de la réglementation. En fait, la réglementation réserve la vente de certains produits à un type de commerçants. Par exemple, les poissonniers ne peuvent vendre que du poisson et aucun autre

³³ *Pétition de commerçants de différents marchés*, janvier 1872, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D40.

³⁴ *Ibid.*

commerçant ne peut vendre du poisson frais. Dans une pétition, des commerçants de provisions (œufs, volaille, jambon, lard, saindoux, beurre et poisson salé) du marché Bonsecours exposent que des clients se plaignent de devoir descendre dans le bas du marché pour acheter du poisson frais. Comme leur commerce se trouve au rez-de-chaussée, ils demandent donc de pouvoir vendre du poisson frais pour « accommoder » les clients³⁵.

Parmi les revendications relatives à la réglementation, une forte proportion de demandes (22,2 %) concerne la gestion de l'espace. Ces requêtes portent généralement sur l'espace de vente réservé à chaque type de commerçant, des vendeurs se plaignant généralement du commerce d'un produit à un endroit non réglementaire, ce qui leur cause une compétition déloyale. Elles peuvent également émaner de commerçants qui ont déménagé leur espace de vente pour respecter la nouvelle réglementation. En avril 1861, une pétition de poissonniers et de citoyens demande au Comité des marchés de rétablir la vente de poisson sur le devant du marché Bonsecours³⁶. La gestion de l'espace peut également viser l'espace de stationnement occupé par les jardiniers. En 1866, des clients demandent que les vendeurs de légumes du marché Sainte-Anne puissent laisser leur charrette au marché durant la nuit : « to find the parties with whom they regularly deal. And a manifest injustice will be done to the vendors themselves most of whom living in a considerable distance from the market (some as far as the back of the Mountain) will be unable to remove their carts and get again into their usual place early on the next morning. »³⁷. Ce cas est fort intéressant puisqu'il suggère que les clients commercent habituellement avec les mêmes vendeurs, donc qu'ils ont une certaine fidélité dans leurs habitudes d'achat.

Parmi les pétitions touchant aux règlements, les heures d'ouverture du marché sont également source de mécontentement pour les commerçants. Une proportion de 6,7 % des pétitions vise une modification des heures d'ouverture, dans le but d'allonger les heures de vente. Dans ces cas, les pétitionnaires sont uniquement des commerçants, qui font leur

³⁵ *Pétition de commerçants de provisions du marché Bonsecours*, 4 décembre 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

³⁶ *Pétitions de marchands de poisson du marché Bonsecours*, avril 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S6, D12.

³⁷ *Pétition de clients du marché Sainte-Anne*, avril 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D34.

demande en insistant sur « ces pauvres gens qui n'ont pas pu faire leurs achats »³⁸ avant la fermeture des marchés pour le Jour de l'An, par exemple. Enfin, 8 demandes visant à modifier la réglementation sont de sujets très divers et n'ont pu être classées dans une sous-catégorie.

Quatrièmement, un nombre restreint de pétitions sont des demandes pour l'ouverture d'un nouveau marché. Cette catégorie de pétitions, qui concerne des revendications plus larges, dans un cadre citoyen, c'est-à-dire qui vont au-delà de la condition personnelle des signataires et concernent plutôt l'intérêt collectif, est toutefois en moins grand nombre. Dans notre échantillon, nous en comptons seulement quatre. Ces demandes permettent de saisir comment différents acteurs sont en train de se positionner par rapport à ces espaces publics. Ce type de pétition regroupe habituellement le plus grand nombre de signataires, toutes catégories confondues. Par exemple, en 1869, pas moins de 198 « citoyens du faubourg Québec » se plaignent d'être éloignés des marchés Papineau, Bonsecours et Saint-Laurent et demandent l'ouverture d'un marché dans leur quartier³⁹. Les autorités prennent leur demande en considération et en 1872 le marché Saint-Jacques est ouvert dans la partie nord du faubourg Québec, plus tard quartier Sainte-Marie, à l'angle des rues Amherst et Ontario.

3.4 La réception et le traitement des pétitions par l'administration municipale : quel impact sur la réglementation et la gestion des marchés ?

Avant d'étudier l'impact des pétitions sur la gestion des marchés publics montréalais et les demandes les plus courantes, il convient de se pencher sur leur réception et leur traitement par l'administration municipale.

³⁸ *Pétition de bouchers du marché Bonsecours*, 31 décembre 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D34.

³⁹ *Pétition de citoyens du Faubourg Québec pour l'ouverture d'un nouveau marché*, 20 avril 1869, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D37.

3.4.1 Le Comité des marchés et la pratique pétitionnaire, 1840-1880 : la place de la pétition dans la gestion et l'organisation des marchés publics montréalais

Normalement, les pétitions qui concernent les marchés publics sont reçues directement par le Comité des marchés. Parfois, bien qu'une pétition concerne les marchés publics, elle est adressée au Conseil municipal, qui la transmet par la suite au Comité des marchés. Habituellement, une pétition envoyée au Comité des marchés est lue en réunion dans les jours suivant sa réception. Le Comité peut alors prendre une décision immédiatement ou reporter la question à la prochaine réunion. La décision doit toujours être prise à majorité. Dans le cas d'un vote *ex æquo*, c'est le président du Comité qui tranche.

Lorsque la question est délicate à régler, ou mérite une enquête, le Comité peut référer la question au président pour qu'il la règle seul, ou demander qu'un conseiller ou qu'un expert (un avocat, par exemple) aille sur place examiner la situation. Le Comité peut également former un comité d'experts, composé de ses membres, qui sera chargé d'aller investiguer et interroger les partis impliqués. Puis, la ou les personnes qui ont mené l'enquête doivent soumettre leur rapport au Comité. Parfois, les parties impliquées sont convoqués pour expliquer la situation et répondre aux questions des membres du Comité. Le Comité peut également demander l'avis ou l'autorisation d'un autre Comité (souvent du Comité des Finances, lorsque la question est monétaire).

Certes, nous pouvons affirmer qu'à la lumière de la place occupée par la pétition dans les procès-verbaux du Comité des marchés, les demandes et plaintes des citoyens sont reçues et traitées, pour la plupart, dans un délai relativement court. En moyenne, cela prend 23 jours pour qu'une décision soit prise par le Comité⁴⁰. Parfois, le Comité traite la pétition le jour même où elle a été rédigée et envoyée. Toutefois, dans certains cas, cela peut prendre jusqu'à près de quatre mois⁴¹. Bien que le Comité se rencontre régulièrement⁴², trois mois peuvent

⁴⁰ Basé sur un échantillon de 94 pétitions pour lesquelles nous avons pu noter le temps qui s'est écoulé entre l'envoi et le traitement par le Comité des marchés.

⁴¹ Les pétitions d'associations d'épiciers des quartiers Saint-Antoine, Saint-Louis, Sainte-Marie et Sainte-Anne, en date du 28 août 1879, sont traitées par le Comité le 11 novembre 1879. Dans ce cas, le délai est si long puisque la question des étals privés de bouchers a été amenée devant la cour pour régler le litige entre la Corporation de la Ville de Montréal, qui défend cette pratique, et les épiciers et

parfois passer sans qu'une réunion soit tenue, faute d'un quorum (une majorité de membres présents est nécessaire pour que la réunion ait lieu). Comme nous le verrons dans la prochaine section, plusieurs demandes ou plaintes des citoyens mènent à des décisions concrètes du Comité ou à la modification des règlements.

3.4.2 L'impact de la pétition sur la réglementation et la gestion des marchés

Afin d'étudier l'issue des pétitions, l'échantillon a été réduit à 135 pétitions. Nous avons conservé de notre échantillon initial les huit années suivantes : 1840, 1844, 1850, 1854, 1858, 1862, 1866, 1872, 1878 et 1879, afin de couvrir l'entièreté de la période d'étude. Les années étudiées correspondent à des intervalles d'environ quatre ans. Les années 1878 et 1879 ont été étudiées toutes les deux puisqu'un nombre important de pétitions sont envoyées durant cette période. Nous avons préféré les intégrer afin de bonifier l'étude.

Afin d'analyser le traitement des pétitions, nous avons parcouru les procès-verbaux de chaque année retenue, à la recherche de la lecture, par le Comité des marchés, des pétitions qui forment notre échantillon. Nous avons noté la date à laquelle la pétition a été lue par le Comité, la date à laquelle elle a été traitée (si le Comité a décidé de remettre son traitement à plus tard), ainsi que son résultat. Sur le total de 135 pétitions, seulement 34 n'ont pas été retracées dans les procès-verbaux dans les mois qui suivent leur envoi. Il est possible qu'elles n'aient pas été vues par le Comité, ou qu'elles aient tout simplement été lues à une période si éloignée de celle de leur envoi que nous ne les avons pas retracées. Il est donc possible que si l'entièreté des procès-verbaux avait été dépouillée, nous aurions retrouvé la trace de certaines d'entre elles. Nous avons donc étudié l'issue de 101 pétitions. Également, il faut souligner que les procès-verbaux manquent parfois de précision. Dans certains cas,

bouchers de marchés, qui s'y opposent. Source : *Pétition de l'association des épiciers du quartier Saint-Antoine* ; *pétition de l'association des épiciers du quartier Saint-Louis* ; *pétition de l'association des épiciers du quartier Sainte-Marie* ; *pétition de l'association des épiciers du quartier Sainte-Anne*, 28 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49. Voir aussi le *procès-verbal du Comité des marchés*, 11 novembre 1879 et 21 décembre 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁴² Il ne semble pas qu'il y a d'horaire fixe pour les réunions du Comité. Habituellement, les réunions ont lieu dans un intervalle de deux à trois jours, incluant les fins de semaine.

plusieurs pétitions sont traitées en bloc lorsqu'elles portent sur le même sujet, et les procès-verbaux ne précisent pas les auteurs de ces pétitions ou leur date d'envoi ; il nous est donc souvent difficile de faire correspondre certaines pétitions avec des décisions prises par le Comité. Cela a été le cas pour la question des étals privés, comme nous le verrons plus loin.

Le sort des pétitions est bien varié. Nous les avons classées selon cinq catégories : satisfaites, satisfaites sous condition, rejetées, prises en considération, ou reportées à plus tard. D'abord, il ressort de cette analyse que sur les 108 pétitions qui ont été retracées, une forte majorité conduit à un règlement positif pour les plaignants, soit dans 56,5 % des cas. De ce nombre, environ le tiers des demandes sont satisfaites sous conditions. Par ailleurs, 23,3 % des pétitions sont rejetées par le Comité. Cela signifie que soit le Comité a pris une décision défavorable au pétitionnaire, ou qu'il a jugé que la demande était tout simplement irrecevable et qu'elle ne valait pas la peine d'être examinée. Un certain nombre de pétitions, soit 15,7 %, sont seulement prises en considération par le Comité. Cela signifie que la demande ne mène pas directement à la satisfaction du pétitionnaire, mais que des mesures peuvent être prises en ce sens. Enfin, la décision sur le sort de 7 pétitions lues par le Comité a été remise à plus tard, sans que leur trace soit retrouvée.

Nous avons étudié le sort des pétitions selon la nature de la requête afin de voir si certaines demandes sont davantage satisfaites que d'autres. Concernant les revendications de type personnel, 67,6 % sont satisfaites, dont le tiers sous condition. La forte majorité de celles acceptées sous conditions sont des pétitions de bouchers pour l'ouverture d'un étal privé. Ces demandes sont généralement acceptées si l'étal que prévoit ouvrir le boucher est situé à une distance réglementaire des marchés, soit plus de 500 verges, et si l'inspecteur des viandes le juge conforme aux normes sanitaires⁴³. Les pétitions peuvent aussi concerner l'aménagement de l'espace de vente, comme la requête d'Edmont Delorme, boucher, pour ôter la cloison qui sépare son étal de celui de son voisin. Le Comité accepte, à condition que M. Delorme mette par écrit le fait qu'il accepte de refaire la cloison à ses frais lorsqu'il n'occupera plus son

⁴³ Voir les règlements concernant la vente de viande dans la section 2.2.4.2 « Une attention particulière à la vente de viande », à la page 44.

étal⁴⁴. Les demandes personnelles le plus souvent rejetées sont celle visant à obtenir une diminution de loyer. Dans ces cas, la moitié sont rejetées et l'autre moitié, acceptées.

Les demandes concernant la réglementation sont celles qui mènent le moins souvent à une décision immédiate du Comité. Étant donné la nature des demandes, c'est-à-dire visant une modification de la réglementation, peu sont réglées positivement. Dans le tiers des cas, les requêtes sont rejetées et dans 40,0 % des cas, elles sont considérées. En général, les requêtes auxquelles le Comité refuse de donner satisfaction vont à l'encontre des règlements en place et leur l'objet, de l'avis du Comité, ne mérite pas que les règlements soient reconsidérés. Par exemple, la demande d'Alex Couthy, commerçant, pour pouvoir continuer à vendre du poisson dans l'espace réservé à la vente de légumes, comme il le fait depuis six ans, est rejetée par le Comité puisqu'elle est en contradiction avec la loi. Même décision pour la demande de Michel Duclos, pour lui « permettre d'ériger une petite bâtisse sur l'enclos au Marché Viger, pour y vendre des fruits et des pâtisseries »⁴⁵. Des demandes concernant la réglementation peuvent, après avoir été considérées, mener à une décision positive pour les pétitionnaires. Par exemple, plusieurs pétitions concernant les règlements qui régissent le système des étals privés de bouchers ont été lues par le Comité qui y a réfléchi et cela a mené, quelques mois plus tard, à une recommandation sur le sujet. Ces chiffres montrent que le Comité ne modifie pas la réglementation à la suite d'une plainte, mais que c'est plutôt l'accumulation de plaintes et demandes similaires qui vont amener le Comité à repenser la réglementation. Donc, ces demandes n'ont pas un poids direct sur l'administration des marchés, mais on peut penser qu'elles ont un impact à long terme lorsque les demandes sont répétées ou viennent d'un grand nombre de signataires.

Également, les plaintes contre un employé des marchés sont le plus souvent réglées à la faveur des pétitionnaires. Sur 7 pétitions de ce type, 4 sont satisfaites. Le Comité semble prendre au sérieux ces situations. Lorsqu'une telle plainte contre un clerc de marché, l'inspecteur des viandes ou un autre commerçant est reçue, le Comité convoque généralement

⁴⁴ *Pétition d'Edmont Delorme, boucher*, 21 août 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D34 ; *Procès-verbal du Comité des marchés*, 24 août 1866, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁴⁵ *Pétition de Michel Duclos*, 2 octobre 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

l'employé afin de l'interroger, de lui présenter la plainte à son égard et de lui demander de ne plus tenir ce comportement. Cela ne signifie pas que le Comité congédie la personne qui fait l'objet de la plainte, mais plutôt que le Comité le prévient et prend les mesures nécessaires.

Il peut arriver qu'une requête ait l'effet contraire que celle visée, c'est-à-dire qu'elle soit réglée au détriment du pétitionnaire. Le procès-verbal du Comité des marchés en date du 20 avril 1861 nous indique qu'un commerçant demande un dédommagement, sous forme de réduction de loyer, pour les pertes importantes qu'il a subies lors de la dernière inondation au marché Sainte-Anne⁴⁶. Le Comité refuse tout dédommagement et, à la suite de plusieurs demandes similaires dans les années suivantes, il insère une clause dans les baux de location afin de ne plus être tenu responsable des dommages causés par les intempéries⁴⁷.

Il ressort de cette analyse que certaines catégories de demandes sont plus souvent satisfaites que d'autres. Si l'on ne considère que les pétitions pour lesquelles nous avons retrouvé le résultat dans les procès-verbaux du Comité des marchés, toutes les demandes de la part de bouchers pour ouvrir un étal privé sont satisfaites, dont environ le tiers sous conditions. Également, les demandes pour renouveler une licence d'étal privé sont satisfaites dans 83,3 % des cas (les 16,7 % restant ayant été remis à plus tard). D'autres types de demandes ont une issue moins positive pour les signataires, dont celles de commerçants visant à obtenir la permission de vendre un certain produit à leur étal. Sur les 3 cas qui ont été retracés, tous sont rejetés puisque le Comité juge que cette demande est contraire aux règlements en vigueur. En somme, la plupart des demandes impliquant une modification des règlements ne sont pas satisfaites par le Comité. Les requêtes menant le plus souvent à un règlement positif pour les signataires sont des demandes concernant la location d'un étal.

⁴⁶ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 20 avril 1861, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

⁴⁷ *Procès-verbal du Comité des marchés*, 28 mars 1876, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S1.

3.4.3 Les questions qui suscitent le plus d'intérêt

S'il ne semble pas y avoir d'évolution dans les types de demandes, certaines occupent parfois la manchette. Par exemple, quelques mois avant l'ouverture prévue du nouveau marché Saint-Jacques, en 1872, les demandes de la part de commerçants pour y tenir un étal abondent dans un délai très court : nous en avons retrouvé onze en huit jours. La lecture du procès-verbal permet de voir que, le 19 mars, le Comité demande au clerc de la ville d'annoncer dans les journaux *La Minerve* et *Daily Witness*, de vendredi à dimanche, que le Comité procédera prochainement à la location de 10 étals de boucher et de 2 étals de poissonnier dans le nouveau marché Saint-Jacques et qu'il recevra les demandes jusqu'à lundi. Toutes les soumissions reçues sont acceptées.

Également, la question des étals privés de bouchers est très présente dans les pétitions à la fin de la période étudiée. Ces documents montrent qu'avec l'expansion que connaît Montréal à cette époque, l'ouverture d'étals privés, permise depuis au moins 1844 selon nos sources, semble satisfaire la population qui habite loin des marchés. Mais les archives montrent qu'il y a beaucoup de protestation autour de ces commerces, pour des raisons sanitaires, mais également parce qu'ils entrent en compétition avec les autres lieux de commerces alimentaires : les marchés publics et les épiceries de quartier.

Bien qu'un inspecteur des viandes soit chargé de veiller à la salubrité des étals privés, leur nombre important empêche peut-être un contrôle adéquat (l'inspecteur des viandes étant seul). Des résidants, réunis en association de locataires se plaignent dans une pétition que les étals privés sont un « système dangereux sanitaire, déguisant la beauté de la ville et tendant à détruire les revenus immenses que nous donnent les marchés publics »⁴⁸.

Une réglementation stricte veille à protéger les bouchers des marchés, notamment en empêchant l'ouverture d'un étal privé trop près d'un marché. Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, selon le règlement de 1874, la distance minimale entre un étal privé et un

⁴⁸ *Pétition de Joseph Sylvain et William P. Nolan, respectivement président et secrétaire d'une association des locataires de la Corporation de Montréal*, 4 septembre 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

marché public doit être 500 verges⁴⁹. En 1875, cette distance est réduite à 300 verges⁵⁰. Puis, trois ans plus tard, probablement suite à des plaintes de bouchers des marchés, la distance est ramenée à 500 verges, ce qui suscite la grogne des bouchers d'étal privé, particulièrement ceux qui se sont installés à une distance de moins de 500 verges durant ce laps de temps⁵¹. Le 11 août 1879, 50 propriétaires d'étal privés se réunissent pour protester⁵². Suite à toutes ces lettres de plaintes provenant des résidents, des commerçants des marchés et des bouchers d'étals privés, le Comité recommande de suspendre pour une autre année la clause du règlement adopté rétablissant la distance à 500 verges⁵³. Malheureusement, la saga se poursuit au-delà de la période étudiée.

Outre les bouchers des marchés, les étals privés nuisent à un autre type de commerçants : les épiciers de quartier. Ils sont nombreux à demander à la Corporation de passer un règlement pour abolir les étals privés de bouchers « qui sont dispersés partout dans la ville et [leur] causent beaucoup de pertes », vendant non seulement « du porc, du jambon et du bacon [tel que permis par la réglementation], mais aussi des patates, des œufs et du beurre »⁵⁴, dont le seul lieu de vente permis à l'extérieur des marchés est, à cette date, dans les épiceries de quartier. Cela ne laisse aux épiciers que le monopole de la l'alcool, du thé et du sucre, ce qui n'est pas suffisant à leurs yeux pour vivre de leur commerce⁵⁵.

Il est intéressant de noter que les positions de chaque partie sont nuancées. Certains propriétaires d'étal privé sont — fait surprenant — également pour cette mesure. En 1880, ils informent le Comité qu'ils ont appris « avec plaisir et contentement » que le Conseil songeait à abolir les étals privés pour l'année 1880 et qu'ils sont « convaincus que le système d'étaux

⁴⁹ Règlement 73 « By-law Concerning Private Butcher's Stalls », 5 juin 1874, Archives de la Ville de Montréal.

⁵⁰ Règlement 88 concernant les étals privés de bouchers, 14 juin 1875, Archives de la Ville de Montréal.

⁵¹ Règlement 116 « Règlement pour amender le règlement no 90, concernant les Étaux privés de bouchers », 14 novembre 1878. Archives de la Ville de Montréal.

⁵² *Pétition de propriétaires d'étals privés*, 11 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

⁵³ *Rapport du Comité des marchés*, 29 avril 1879, Archives de la Ville de Montréal, ADM 2, 2.

⁵⁴ *Pétition de l'association des épiciers du quartier Sainte-Anne*, 28 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

⁵⁵ *Pétition d'un représentant d'une assemblée d'épiciers*, 28 août 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

privés se fait au détriment de leur commerce en général et de la population »⁵⁶. Ils demandent donc au Comité d'abolir les étals privés, mais de permettre l'ouverture de quelques petits marchés, beaucoup moins gros que ceux en place, dans lesquels ils pourraient aller installer leur commerce. Cette pétition laisse entendre que les étals privés ne sont pas très rentables pour leurs propriétaires, qui considèrent qu'ils gagneraient beaucoup mieux leur vie en faisant leur commerce au marché public.

3.5 Conclusion

L'étude des pétitions envoyées, entre 1840 et 1880, à la section de l'administration municipale qui s'occupe de la gestion des marchés se révèle fort intéressante. La démarche utilisée ici a permis de relever quelques observations. Nous avons constaté à quel point la pratique pétitionnaire était répandue chez les commerçants des marchés, en dépit du fait que les pétitions parvenues jusqu'à nous ne sont que des traces laissées dans les archives. On aurait pu penser que les clients auraient envoyé des pétitions concernant les marchés afin de prendre une part active à leur gestion. Ce sont plutôt les acteurs « permanents » du marché — les commerçants — ceux qui l'occupent tous les jours, du matin au soir, qui veulent, par leurs demandes et plaintes, protéger leurs intérêts. On apprend aussi, concernant la gestion des pétitions pas le Comité, que celui-ci applique généralement les règlements et n'accorde pas de privilège exceptionnel.

L'étude des pétitions ne nous montre pas de cas de demande menant directement à la reformulation d'un règlement. Ce sont plutôt des demandes répétées et récurrentes, venant d'un grand nombre de signataires, qui, traduisant un intérêt général, ont un impact sur la réglementation. Donc, en dépit de leur rejet, certaines pétitions jouent tout de même un rôle indirect au sein de la gestion des marchés publics montréalais entre 1840 et 1880.

Cette analyse nous montre également qu'une majorité de demandes sont satisfaites par le Comité des marchés, dans la mesure où elles n'entrent pas en contradiction avec la

⁵⁶ *Pétition de propriétaires d'étals privés*, 1879, Archives de la Ville de Montréal, VM41, S2, D49.

réglementation en vigueur. Ainsi, celles qui ne sont pas réglées à la faveur du pétitionnaire sont le plus souvent refusées pour cette raison. Il va sans dire qu'une seule requête ne mène pas à la modification des règlements par le Comité, mais que la requête doit traduire un intérêt général.

L'augmentation importante du nombre de pétitions vues par le Comité des marchés entre 1840 et 1880 pourrait être un signe, au premier coup d'œil, de l'importance grandissante de la pratique pétitionnaire durant cette période. Toutefois, l'ouverture de nouveaux marchés publics durant la période, de même que la croissance démographique sont aussi des facteurs à prendre en compte dans cette analyse. Qu'ils revendiquent au nom de leur statut de simple citoyen, propriétaire, locataire, payeur de taxe, père de famille, commerçant ou habitant de la Corporation de Montréal, les pétitionnaires n'hésitent pas à faire valoir leurs demandes auprès des autorités municipales. Le processus qui régit la réception et le traitement des demandes porte à croire que les autorités municipales sont plutôt accessibles.

CONCLUSION

Au XIX^e siècle, l'accroissement rapide de la population amène de nouveaux besoins et l'ouverture de nouveaux marchés publics sur le territoire montréalais. En 1840, la mise en place du régime municipal à Montréal marque un temps fondamental dans l'établissement des institutions représentatives dans la ville. Elle permet la mise sur pied d'un comité voué exclusivement à la gestion et à l'organisation des marchés publics.

Notre étude de la gestion des marchés publics et de l'utilisation de la pétition comme outil de revendication dans le cas des marchés publics montréalais entre 1840 et 1880 avait pour but de comprendre la place occupée par les acteurs dans leur gestion et l'importance de la pratique pétitionnaire dans ce contexte. Plus précisément, nous visons, dans un premier temps, à comprendre les processus et facteurs qui façonnent la gestion et la réglementation des marchés publics, le fonctionnement du Comité des marchés, le rôle des clerks et la réglementation qui régit ces lieux. La partie de notre étude qui repose sur l'analyse d'un corpus de 186 pétitions visait à mesurer la place de la pétition et des citoyens dans la gestion des marchés publics montréalais en étudiant les auteurs des pétitions, leurs demandes, le traitement et l'issue des requêtes.

Dès sa mise en place, le Comité affirme sa volonté d'encadrer plus étroitement les échanges par une reformulation des règlements. Ceux-ci visent à gérer l'espace de vente, maintenir l'ordre, contrôler la vente des produits et protéger les clients des intermédiaires. Dans ces règlements, une attention particulière est portée à la vente de la viande et on note, au cours de la période étudiée, un souci grandissant pour la santé publique. Entre 1840 et 1880, le Comité des marchés adapte à plusieurs reprises la réglementation des marchés aux nouvelles conjonctures, le plus souvent en accroissant le contrôle de l'administration municipale sur la circulation des denrées. Mais, en même temps que le Comité démontre cette volonté d'encadrer plus étroitement les échanges, de nouveaux règlements suggèrent un certain assouplissement. Ainsi, on sent une certaine tension entre encadrer et assouplir, par exemple lorsque le Comité permet l'ouverture d'étals privés de bouchers en dehors des

marchés pour desservir la population éloignée des marchés. Le Comité a dû ajuster les règlements à ce sujet à plusieurs reprises en imposant certaines mesures restrictives, comme une distance minimale qui doit séparer un étal privé d'un marché, afin que cette pratique ne nuise pas aux commerçants des marchés. Cette tension entre encadrer et assouplir est donc le signe d'une certaine libéralisation du commerce. Il serait intéressant, dans le cadre d'une autre étude, de s'interroger sur les tensions entre les commerçants et l'administration municipale, qui sont créées d'une part par l'augmentation de la complexité dans l'organisation des marchés et par la volonté de réglementer plus étroitement les échanges commerciaux et, d'autre part, par celle d'assouplir les règlements en les adaptant aux nouvelles réalités et aux besoins des commerçants et des clients. Les commerçants, d'un côté, tentent de préserver et protéger leurs intérêts, tandis que de l'autre, le Comité des marchés tente de préserver les intérêts de la Ville et d'assurer à la population un accès à des produits de qualité à prix abordable.

Nous avons vu que les marchés publics sont aussi, par extension, les témoins privilégiés des relations entre divers acteurs : les clients, les commerçants et les autorités municipales, représentées au marché par les clerks. Bien que l'objet de ce travail ne fût pas de mener une étude exhaustive des acteurs des marchés, nous avons pu constater qu'une multitude de commerçants de divers types occupent le marché et qu'en tant qu'espace public, les marchés sont au centre des préoccupations quotidiennes des commerçants — surtout — et des clients.

Ainsi, réglementés et gérés par l'administration municipale, les marchés publics sont des lieux de conflits et de débats autour de l'usage de leur espace. Plusieurs acteurs font valoir leurs revendications au sujet de la réglementation ou de la gestion des marchés par des pétitions envoyées au Comité des marchés. Cette recherche nous a amenée à étudier un corpus de 186 pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880. Leur étude a permis de faire ressortir la dynamique qui régit les rapports sociaux dans les marchés. Que ce soit sous le signe de la méfiance ou de la fidélité, les rapports entre les acteurs des marchés sont forts diversifiés. Qu'il s'agisse de querelles à propos du droit exclusif de vente d'un produit, d'une compétition déloyale menée par des commerçants extérieurs au marché ou de

la méfiance d'un client envers un commerçant soupçonné de fraude, les marchés rassemblent des acteurs aux intérêts parfois divergents qui tentent chacun d'occuper l'espace public à leur façon. Certains expriment, dans les pétitions, leur mécontentement par rapport au Comité, censé protéger leur commerce de toute compétition déloyale. Les plaintes et pétitions envoyées au Comité des marchés sont aussi le reflet des attentes des commerçants et des clients par rapport au rôle du Comité, censé les protéger contre toute pratique malhonnête.

Grâce aux pétitions et aux procès-verbaux du Comité des marchés, nous avons constaté que ce sont surtout les commerçants ayant un intérêt direct dans la gestion des marchés qui font usage de la pratique pétitionnaire afin de faire valoir leurs revendications auprès des autorités municipales. La pratique pétitionnaire est utilisée à l'époque pour deux grands types de demandes. Bien que certaines requêtes concernent la gestion plus globale des marchés publics par la Ville, comme l'ouverture d'un nouveau marché, par exemple, la forte majorité des demandes sont de type personnel et visent la condition des signataires, telles que la reconduction d'un bail ou l'aménagement de l'étal du commerçant. Ainsi, les acteurs des marchés utilisent peu la pétition comme moyen de revendication politique. L'étude de notre échantillon montre que la pétition est, à l'époque, un outil efficace pour communiquer tout type de demande aux autorités. Elle semble être la façon normale d'adresser ses requêtes au Comité des marchés dans le contexte d'une gestion municipale pré-bureaucratique.

Nous avons pu remarquer que les pétitionnaires revendiquent quelquefois au nom de l'idée d'égalité. Les commerçants demandent l'égalité avec les étals du même type ou avec des vendeurs voisins, afin d'obtenir la même superficie, les mêmes commodités ou le même loyer. Ce concept peut aussi être utilisé pour demander l'égalité de tous devant la loi. Dans ces cas, les pétitionnaires dénoncent le fait que les règlements ne sont pas appliqués de la même façon pour tout le monde. Aussi, plusieurs signataires revendiquent plutôt un droit de regard sur la gestion des marchés, ou expriment leur désir que le Comité consulte la population avant de modifier la réglementation. Cela illustre, d'une part, les attentes de la population par rapport au rôle du Comité des marchés et, d'autre part, leurs attentes par rapport au système démocratique local qui devrait, selon eux, laisser plus de place à la

consultation populaire. De même, la pratique pétitionnaire dans ce contexte témoigne du désir de la population de participer à la gestion des marchés.

Quel est donc l'impact de la pratique pétitionnaire sur la réglementation et la gestion des marchés ? À cette époque, les autorités municipales se montraient tout à fait disposées à recevoir les pétitions, puisque la forte majorité de celles envoyées au Comité de marchés ont été traitées. La place qu'occupe la lecture des pétitions dans les procès-verbaux du Comité des marchés montre que ce dernier passe de longues heures à prendre en considération les requêtes qui lui sont envoyées et que la plupart sont traitées dans un délai relativement court. Le nombre croissant de pétitions envoyées aux autorités durant la période 1840-1880 peut être le signe de l'utilisation plus répandue la pétition comme outil de revendication. Mais l'importance numérique des pétitions envoyées au Comité des marchés ne signifie pas pour autant qu'elles constituent un élément déterminant du processus de réglementation. Comme nous l'avons vu, malgré le fait que le Comité passe beaucoup de temps à lire et à traiter les pétitions, peu d'entre elles entraînent directement une modification des règlements. Cette « ouverture » des autorités envers les pétitions ne traduit donc pas un poids substantiel dans le processus de formulation et de modification des règlements. Parfois, des pétitions ne sont même pas traitées ou sont lues sans mener à une décision du Comité. Cette « ouverture » des autorités ne traduit donc pas un poids substantiel dans le processus de formulation et de modification des règlements.

Aussi, les autorités semblent être à l'écoute de pétitionnaires, car une proportion non négligeable de requêtes est réglée en leur faveur. La plupart des demandes satisfaites par le Comité sont des demandes de type personnel concernant le renouvellement d'un bail ou la location d'un étal, entre autres. Les demandes qui vont à l'encontre de la réglementation en place sont habituellement rejetées par le Comité. Toutefois, des demandes répétées à ce sujet peuvent conduire, nous l'avons vu, à une reformulation de règlements. Ainsi, certaines pétitions ont un impact cumulatif.

Cet examen de la pratique pétitionnaire dans le cas des marchés publics montréalais nous a permis de comprendre, à l'instar de Steven Watt, que la pétition est un élément

intégral de la vie politique de l'époque et s'avère être, dans ce cas, un outil efficace de communication avec les autorités locales. L'analyse des pétitions et des procès-verbaux met en lumière l'impact direct, mais négligeable au niveau de la législation, de la pratique pétitionnaire sur la réglementation des marchés publics. Si la pétition est un outil de communication commun qu'utilisent les acteurs des marchés pour informer les autorités de leurs insatisfactions et de leurs requêtes, notre étude a montré qu'elle n'est pas un outil efficace pour participer à la gestion des marchés — dans le sens où très peu de pétitions conduisent à une modification des règlements — mais s'avère plutôt profitable pour les demandes personnelles des pétitionnaires.

Cette étude, certes restreinte et à certains égards exploratoire, a néanmoins apporté une contribution à l'historiographie. Par ce rapport de recherche, nous avons permis, d'une part, d'étendre l'étude de la gestion et de l'organisation des marchés publics de 1840 à 1880 pour compléter l'étude de Sylvie Brouillette et, d'autre part, de se pencher sur la pratique pétitionnaire au XIX^e siècle dans un contexte local, celui de la gestion des marchés par l'administration municipale montréalaise. La pratique pétitionnaire, jusqu'alors étudiée pour le XIX^e siècle au niveau provincial par plusieurs auteurs, méritait d'être analysée à une échelle locale du pouvoir afin de mesurer son traitement et son impact. Nous avons pu ainsi compléter les différentes études de l'utilisation de la pétition en établissant non seulement un portrait de l'identité des signataires – quoique de manière très succincte – mais également de la nature de leurs demandes et leur impact.

Le cadre de cette étude, le rapport de recherche, a imposé certaines limites à notre enquête. Cette étude ne prétend donc pas avoir épuisé toutes les différentes facettes de l'histoire des marchés publics montréalais. Les archives municipales abondent en sources sur le sujet et une partie seulement a été dépouillée. Ainsi, nombre de points méritent d'être éclaircis au cours de recherches subséquentes. L'étude des pétitions démontre la nécessité de mener une étude plus approfondie de l'identité de l'ensemble des commerçants au marché, dont la présence des femmes, et des rapports sociaux entre les acteurs des marchés. Également, puisque le Comité des marchés est une instance qui dépend du Conseil municipal, un dépouillement simultané des procès-verbaux du Conseil de ville et du Comité des marchés

permettrait de vérifier de quelle façon les rapports soumis par le Comité des marchés sont reçus et traités. Cela paverait la voie à une étude plus approfondie du poids des pétitions au sein de l'administration municipale. Dans le cadre de cette étude, les contraintes de temps nous ont obligée à nous limiter à l'étude de la réception des pétitions par le Comité des marchés.

Enfin, il serait également pertinent d'évaluer le rôle que jouèrent les pétitions envoyées avant et après notre période d'étude — soit avant 1840, date de la mise en place du Comité des marchés, et après 1880, où débute la période qui correspond à la bureaucratisation des instances municipales. Cela nous permettrait de vérifier si le Comité des marchés est une instance plus accessible aux citoyens qui souhaitent faire valoir leurs demandes et préoccupations en comparaison avec le régime des juges de paix qui prévalait jusqu'en 1840. De plus, cela permettrait de voir si la bureaucratisation de l'administration municipale limite le pouvoir d'action des hommes politiques et celui des citoyens. Cette approche permettrait de tirer des conclusions qui iraient au-delà des observations formulées ici relativement à la pratique pétitionnaire pour notre corpus et de faire une étude de la façon dont l'administration municipale gère les marchés publics avant 1840 et après 1880.

APPENDICE A

L'ÉCHANTILLONNAGE DES PÉTITIONS

A.1 Sélection de l'échantillon

Les 186 pétitions qui font l'objet de cette étude proviennent de trois sources : la deuxième et la sixième série du fonds de la Commission des marchés (VM41), intitulées « Documents administratifs » et « Dossiers thématiques », et les Dossiers de rues des Archives de la Ville de Montréal. Il est à souligner que, pour le fonds VM41, ce sont les dossiers numérisés qui ont été dépouillés. La série S2 contient des documents divers concernant l'administration des marchés : des soumissions d'ouvriers pour effectuer des travaux à l'un ou l'autre des marchés, des rapports du Comité des marchés, des comptes-rendus des clercs de marché au Comité, des lettres d'application pour des postes de clerc, d'assistant-clerc, de balayeur ou d'inspecteur des viandes, et des pétitions. Les lettres qui sont des soumissions pour un poste de clerc, d'assistant-clerc, ou d'un autre emploi lié au marché, de même que les pétitions de clercs, d'assistant-clerc ou d'un balayeur de marché demandant une augmentation de salaire ont été écartées. Toutes les autres ont été retenues.

Parmi les 82 dossiers qui composent la série S2, les trois premiers contiennent des documents incomplets ou non datés. Aucune pétition n'a donc été retenue de ces trois dossiers. Le processus de sélection des pétitions a été de dépouiller systématiquement un dossier sur trois, de D04 à D51, ce dernier portant sur l'année 1880. Règle générale, un dossier correspond à une année. Comme les premiers dossiers, de D04 à D11, contiennent très peu de pétitions, ils ont tous été dépouillés. Ensuite, un dossier sur trois a été dépouillé (à l'exception de D18, D26 et D51, qui ont également été dépouillés), c'est-à-dire les dossiers D13, D16, D18, D19, D22, D25, D26, D28, D31, D34, D37, D40, D43, D46, D49 et D51. Certaines pétitions (très peu) dans ces dossiers ne sont pas datées et ont donc été rejetées.

Dans la série S6 «Dossiers thématiques» du fonds VM41, seuls les dossiers D8 «Agrandissement du marché Bonsecours», D9 «Étals du marché Bonsecours» et D12 «Plaintes et réclamations au marché Bonsecours» ont été dépouillés. Ils nous ont fourni un total de 16 pétitions réparties entre 1850 et 1872.

Également, quelques pétitions proviennent des Dossiers de rues des Archives de la Ville de Montréal. Les dossiers de chaque marché ont été examinés et 13 pétitions ont été retenues.

Ce processus de sélection a mené à un échantillon total de 186 pétitions, réparties comme suit :

Tableau A.1
Répartition de l'échantillon de 186 pétitions provenant des Archives de la Ville de Montréal

	Dossier	Année	Nombre de pétitions
Pétition provenant de la série S2 du fonds de la Commission des marchés (VM41)	D4	—	0
	D5	1840	1
		1841	1
	D6	1840	1
	D7	1842	1
	D8	1843	0
	D9	1844	8
	D10	1845	0
	D11	1846	0
	D13	1848	0
	D16	1851	0
	D18	1853	0
	D19	1844	1
		1854	4
		1864	1
	D22	1857	0
	D25	1860	5
	D26	1861	5
	D28	1862	12
	D31	1863	1
		1864	4
		1865	1

	D34	1866	22
	D37	1868	1
		1869	6
	D40	1872	17
	D43	1875	3
	D46	1878	33
	D49	1878	1
		1879	21
	D51	1880	7
Sous-total			157
Dossier provenant de la série S6 du fonds de la Commission des marchés (VM41)	D8	1850	1
		1854	1
		1855	1
		1856	3
		1858	3
		1860	1
	D9	1878	2
		1850	1
	D12	1853	1
		1861	1
	1872	1	
Sous-total			16
Pétitions provenant des Dossiers de rues des Archives de la Ville de Montréal	Dossier de rue	Année	Nombre de pétitions
	Rue Saint-Jacques, marché Saint-Antoine	1854	1
	Avenue Papineau, marché Papineau	1862	1
	Rue Centre, marché Saint-Gabriel	1875	1
	Boulevard Saint-Laurent, marché Saint-Laurent	1844	1
		1852	1
		1855	1
		1858	1
		1859	1
		1862	1
		1863	1
		1865	2
	1868	1	
Sous-total			13
TOTAL			186

Source : Archives de la Ville de Montréal

A.2 Validation de l'échantillon

Tout en tentant d'avoir un échantillon le plus large et représentatif possible, nous savons qu'il ne représente qu'une trace de l'ensemble des pétitions envoyées au Comité des marchés durant cette période. Dans les procès-verbaux du Comité des marchés, le nombre de pétitions reçues est plus important que le nombre de pétitions contenues dans le fonds VM41. Ainsi, l'ensemble des pétitions envoyées au Comité des marchés n'a pas été conservé. La question de la représentativité de l'échantillon nous amène ainsi à nous demander s'il y a eu un tri, ou un choix dans les pétitions conservées dans le fonds VM41. Nous avons donc cherché à établir quels auraient pu être les critères de sélection. Pour ce faire, un test a été effectué pour les années 1862 et 1872 afin de valider l'échantillon.

Utilisons l'année 1862 pour expliquer le test. En première étape, toutes les pétitions contenues dans la série S2, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1862, ont été retenues et compilées dans un tableau en y indiquant la date, l'identité des signataires et, s'il s'agit de commerçants, le marché où ils travaillent ainsi que la nature de la demande. En deuxième étape, les procès-verbaux du Comité des marchés ont été parcourus entre le 1^{er} janvier 1862 et le 1^{er} mars 1863 afin de repérer les pétitions reçues par le Comité. Ont été notées, d'une part, les pétitions qui n'ont pas été examinées par le Comité et, d'autre part, les pétitions lues par le Comité qui n'ont pas été conservées dans le fonds VM41. Le sort des pétitions a également été inscrit dans le tableau. Afin de compléter le tableau, les dossiers D01 à D03 ont été dépouillés afin de retrouver des pétitions non datées qui pourraient correspondre à celles lues en réunion par le Comité, dont la trace n'avait pas été retrouvée ailleurs dans le fonds. Les résultats obtenus permettent de croire qu'il ne semble pas y avoir de tendance particulière dans les pétitions qui n'ont pas été conservées dans les fonds VM41, ou qui n'ont pu être trouvées faute d'être datées. De même, il ne semble pas y avoir de tendance dans les pétitions qui n'ont pas été étudiées par le Comité des marchés en réunion, puisqu'elles sont de même nature que les pétitions traitées, et ne proviennent pas d'un groupe en particulier. Il en ressort qu'un nombre important de pétitions n'ont pas été conservées dans le fonds de la Commission des marchés. Pour l'année 1862, sur les 27 pétitions étudiées par le Comité des marchés, 14 n'ont pas été retrouvées dans le fonds. De même, sur les 17 pétitions contenues dans le fonds, 4 d'entre

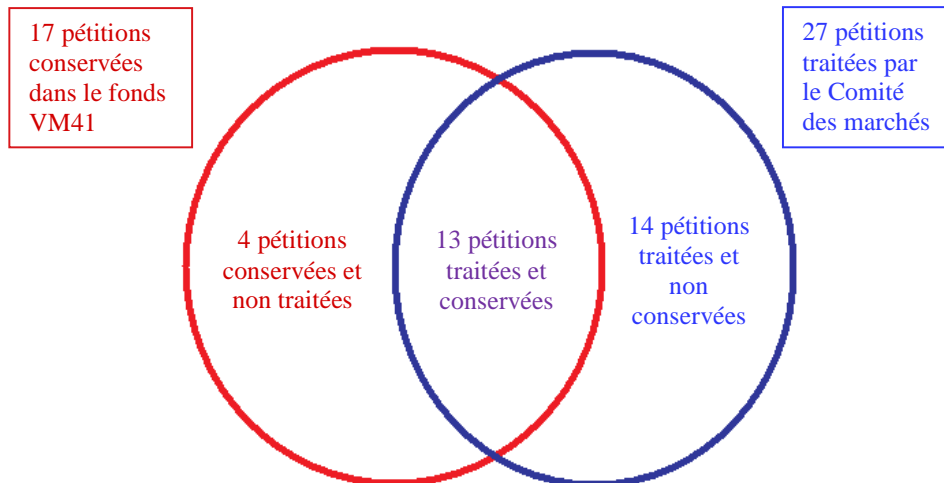
elles n'ont pas été retracées dans les procès-verbaux du Comité des marchés, ce qui signifie qu'elles ont peut-être été traitées directement par le Conseil municipal, qu'elles ont été traitées plusieurs semaines, voire plusieurs mois après leur envoi, ou qu'elles n'ont tout simplement pas été traitées. En somme, bien qu'un nombre important de pétitions n'ont pas été conservées dans le fonds VM41, elles ne semblent pas avoir été éliminées parce qu'elles n'ont pas été satisfaites par le Comité, ou parce qu'elles correspondent à certains critères particuliers. Cette analyse permet donc de croire que l'échantillonnage effectué n'introduit aucun biais pour l'étude des signataires, des revendications et du sort réservé à la pétition.

APPENDICE B

ÉVALUATION DU NOMBRE TOTAL DE PÉTITIONS ENVOYÉES AU COMITÉ DES MARCHÉS ENTRE 1840 ET 1880

Nous proposons une évaluation très approximative, et sous toutes réserves, du nombre total de pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880. Le calcul est effectué selon deux sources : les pétitions envoyées au Comité des marchés et les procès-verbaux du Comité des marchés. Il est basé sur le nombre de pétitions conservées dans le fonds VM41 et traitées par le Comité des marchés, sur le nombre de pétitions conservées dans le fonds VM41 mais non traitées, et sur le nombre de pétitions traitées dans les procès-verbaux par le Comité des marchés mais non conservées dans le fonds VM41 (dont nous connaissons environ la proportion selon l'approximation faite dans l'appendice précédent). Voici un diagramme très simple, basé sur le test effectué pour l'année 1862 et illustrant le croisement des sources :

Graphique B.1 Croisement des sources



Source : Pétitions contenues dans le fonds VM41, S2, D28 et dans les procès-verbaux du Comité des marchés (VM41, S1) pour l'année 1862, Archives de la Ville de Montréal.

D'abord, en nous basant sur le nombre de pétitions recensées pour chaque dossier dépouillé — chaque dossier correspondant à une année —, nous avons estimé le nombre de pétitions contenues dans les dossiers non dépouillés du fonds VM41 en faisant des moyennes par blocs de dix ans. Ainsi, nous avons calculé une moyenne de 17,5 pétitions contenues dans le fonds VM41 entre 1840 et 1849 ; 10 pétitions pour la période 1850-1859 ; 91,7 pétitions pour la période 1860-1869 et 180 pétitions pour la période 1870-1880. Ceci nous donne un total estimé de 299,2 pétitions envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880 et conservées dans le fonds VM41.

Ensuite, en nous basant sur le diagramme montré ci-haut, nous avons établi que si des 27 pétitions traitées par le Comité, 14 n'ont pas été conservées, alors seulement 13/27, soit 48,1 % des pétitions traitées, se trouvent dans les archives¹. Ces considérations nous ont permis d'estimer qu'un total de 545,6 pétitions ont été envoyées au Comité des marchés entre 1840 et 1880 (dont 299,2 seraient conservées dans le fonds VM41, selon nos calculs, et le reste aurait été perdu). Le nombre total de pétitions envoyées au Comité des marchés est probablement plus élevé, étant donné qu'il nous est impossible d'évaluer le nombre de pétitions non traitées et non conservées puisqu'elles n'ont laissées aucune trace.

¹ Les résultats de l'année 1872 vont dans le même sens.

APPENDICE C

PÉTITIONS ENVOYÉES AU COMITÉ DES MARCHÉS : DEUX EXEMPLES

Province du Canada
District de Montréal.

A Monsieur le Président
Messrs les Membres du Comité
des Marchés, de la Cité de Mon-
tréal.

La requête de Paul Fournier, Boucher de la Cité de
Montréal, expose humblement.

Que le dit Paul Fournier tiendrait un banc ou étal
N^o 17 Marché St. Antoine.

Que dans l'hiver de l'année mil huit cent soixante cinq
la glacière du dit étal n^o 17 aurait été remplie de glace malgré
la volonté de votre requérant; et à son grand détriment vu que
la glace ne s'y conserve pas seulement deux mois, que ceux
qui avoient charge de remplir les glacières ont auroient arra-
ché de force les crampons en fer qui avoient servi votre requé-
rant pour empêcher qu'on y mit de la glace.

Que votre requérant est bien prêt à payer les arriérés de
son dit banc N^o 17 et ceux du no 16; mais que pour payer
la glace dont il ne s'est pas servi et qui a fondue avant
qu'il en put faire usage, votre requérant pense qu'il est
bien fâché à demander à votre Hon^{ble} Comité qu'il soit
exempté de la payer.

C'est pourquoi votre requérant supplie votre Hon^{ble} Comité
de vouloir bien prendre en la meilleure considération
son humble demande et de le décharger du paiement
de la dite glace.

Et votre requérant ne cessera de prier V^{rs}
Paul Fournier.

Montréal 24 Avril 1866.

Nous Président et Membres du Comité
des Marchés.

Les soussignés, Bouchers du Marché,
Papineau, Represent respectueusement,

Que dans le but de rendre aux
Citoyens de la partie Est de la Cité
les avantages dont ils ont été
privés depuis quelque temps par la
fermeture des étangs du Marché
Papineau, ils viennent aujourd'hui
offrir à V^{otre} Comité de reprendre
leur étang dans le dit Marché
aux mêmes prix que l'année der-
nière.

Nous désirons avec espérer,
Messieurs, que V^{otre} Comité aura
égard à leur position difficile
et voudra bien diminuer le
prix des étangs de façon à per-
mettre à nos Représentés de faire
leur vie, et de satisfaire aux
espérances du public de la partie
Est de la Cité.

Et ils ne cesseront de prier.

Montréal 21 juin 1866. E

George Bennett,
Pierre Beauvoisin
Georges Desjardins
Charles A. Martin
Joseph St. Martin

B. Magnier

Joussaint Pheau
V. Gadebois
André Maraque
Joseph Smith
J. Lamontagne
John Smith
George Piber

APPENDICE D

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DES MARCHÉS : UN EXEMPLE

111

Market Committee Meeting
Friday, 27th April, 1897
8:30 P.M.

Present: Alderman Holladay, Chmn
" " " " " " " "
" " " " " " " "
" " " " " " " "

The minutes of the last meeting were read and approved.

Submitted and read petitions from Mr E. Burns, Mrs Julia Demonts, John Blakely, and Rowland Raymond, for a reduction in the amount which they were compelled to offer on the day of sale, for their respective stalls and stands in the St Ann's Markets -

The Committee having heard the parties and carefully weighed the circumstances of the sale and being of opinion that the opposition in these particular cases, was actuated by a feeling of spite or revenge, it was

Resolved that the price of the stalls and stands complained of, be reduced to the upset price which had been fixed at the time of sale as to the prices of the past year where no upset price has been fixed.

Submitted and read a petition for the removal of the Vigier Cattle Market

BIBLIOGRAPHIE

I. Sources

A. Sources manuscrites

VILLE DE MONTRÉAL, *Fonds de la Commission des marchés (VM41)*, Montréal, Service des archives.

S1, Procès-verbaux, 1840-1880

S4, Rapports, 1840-1880

S6, Dossiers thématiques, 1840-1880

D1, Utilisation du marché Sainte-Anne

D8, Marché Bonsecours, requêtes et pétitions

D9, Marché Bonsecours, réglementation

D11, Location du marché Bonsecours

D12, Plaintes et réclamations au marché Bonsecours

VILLE DE MONTRÉAL, *Conseil de ville, procès-verbaux (ADM2, 2)*, 1833-1880.

VILLE DE MONTRÉAL, *Dossiers de rue, VM6, S5, SS3, SSS2.*

D-1901.136, « marché aux animaux »

R-3059.2, Rue Saint-Paul, « marché Bonsecours »

R-3062.2, Rue Ontario, « marché Saint-Jacques »

R-3111.2, Boulevard Saint-Laurent, « marché Saint-Laurent » et « marché Saint-Jean-Baptiste »

R-3186.2, Avenue Papineau, « marché Papineau »

R-3365.2, Rue Saint-Jacques, « marché Saint-Antoine »

R-3545, Place Jacques-Cartier, « marché Neuf »

R-3596.2, Place d'Youville, « marché Sainte-Anne »

R-3831.2, Rue Centre, « marché Saint-Gabriel »

B. Sources imprimées

Règlements municipaux et provinciaux

—, *Ordonnances faites et passées par le gouverneur et le conseil législatif de la province de Québec actuellement en force dans le Bas-Canada*, Québec, imprimé par Guillaume Vondenvelden, 1795, 214 p.

—, *Statuts provinciaux du Bas-Canada*, 14^e volume, Québec, imprimé par John Charlton Fisher & William Kemble, 1831, 787 p.

COUR DES JUGES DE PAIX DU BAS-CANADA, *Règlements faits par les Juges de paix de sa Majesté à une court de quartier général des sessions de la paix, tenue à la nouvelle chambre des sessions dans la ville et pour le District de Montréal, Vendredi le vingt et unième jour d'avril, dans la Quarante, neuvième année du règne de sa Majesté, et continuée par ajournements jusqu'à samedi le vingt-neuvième jour du même mois, les quels seront en force dans la ville et fauxbourgs [sic] de Montréal*, Montréal, 1809, 1p.

VILLE DE MONTRÉAL, *Règles et règlements de police pour la ville et les fauxbourgs [sic] de Montréal. Approuvés et confirmés par les Juges de la Cour du Banc du Roi, dans le terme de février, 1810*, Montréal, imprimé par James Brown, 1810.

VILLE DE MONTRÉAL, *Règles et réglemens [sic] de police pour la Cité et les Faubourgs de Montréal*, Montréal, imprimé par James Brown, 1821.

VILLE DE MONTRÉAL, *Règles et règlements de police additionnels pour la Cité et les Faubourgs de Montréal*, Montréal, imprimé au Bureau de la Gazette de Montréal, 1826.

VILLE DE MONTRÉAL, *Règles, règlements, ordres et ordonnances du Conseil de ville de Montréal*. Montréal, Fabre, Perrault et cie, 1833, 28 p.

VILLE DE MONTRÉAL, *Collection des Ordonnances et règlements de police, en force dans la Cité de Montréal. Suivi d'un appendix contenant des extraits de certains statuts provinciaux*, Montréal, Imprimé par Louis Perrault, 1843, 168 p.

CORPORATION DE MONTRÉAL, *Règlements du Conseil de la Cité de Montréal pour le gouvernement des marchés et places de marchés publics dans cette cité*, Montréal, Imprimerie de la Minerve, 1848, 1 p.

GLACKMEYER, Charles, *Charte et règlements de la Cité de Montréal avec les différents actes de la législature concernant la Cité et un appendice compilés, révisés et codifiés par ordre du Conseil de la Cité*, Montréal, Imprimerie de Louis Perrault et compagnie, 1865.

VILLE DE MONTRÉAL, *Appendice à la charte et aux règlements de la Cité de Montréal contenant les amendements à la charte et les règlements passés depuis la dernière publication des lois municipales en 1865. Compilés par Charles Glackmeyer, Greffier de la Cité*, Montréal, Presses à vapeur de la Minerve, 1870.

VILLE DE MONTRÉAL, *Les règlements municipaux depuis 1840* [En ligne], http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=3619,4034063&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 9 février 2009).

Autres

CENTRE DE DOCUMENTATION DE POINTE-À-CALLIÈRE, MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE MONTRÉAL, Dossiers « 19. Place Royale / 19.2 Dossier cartographique et iconographique », « 14. Bâtiments et lieux publics ; 14.19.3 Marché Sainte-Anne » et « 14. Bâtiments et lieux publics ; 14.19.4 Marché Bonsecours ».

LOVELL, John, *Montreal Lovell's Directory*, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Collection numérique [En ligne], <http://bibnum2.banq.qc.ca/bna/lovell/>

II. Études sur Montréal et le Bas-Canada

A. Ouvrages de référence

ROGERS, David, *Dictionnaire de la langue québécoise rurale*, Montréal, VLB éditeurs, 1977, 246 p.

B. Monographies et ouvrages de synthèse

BRADBURY, Bettina, *Working Families: Age, Gender, and Daily Survival in Industrializing Montreal*, Toronto, University of Toronto Press, 2007, 310 p.

DECHÊNE, Louise, *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 1994, 283 p.

LAMOTHE, Joseph Cléophas, *Histoire de la Corporation de la Cité de Montréal depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Montreal Printing and Publishing Company Limited, 1903, 848 p.

LAREAU, Edmond, *Histoire du droit canadien depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours, tome II : domination anglaise*, Montréal, A. Périard, 1889, 544 p.

ROBERT, Jean-Claude, *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global/Libre Expression, 1994, 167 p.

TRUDEL, Marcel, *Initiation à la Nouvelle-France : histoire et institutions*, Montréal, Toronto, Holt, Rinehart et Winston Limitée, 1971, 323 p.

C. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

ROBERT, Jean-Claude, « Activités agricoles et urbanisation dans la paroisse de Montréal, 1820-1840 » dans François Lebrun et Normand Séguin (dir.), *Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII^e-XX^e siècles : Actes du colloque franco-québécois de Québec (1985)*, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Centre d'études québécoises ; Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1987, pp. 91-100.

ROBERT, Jean-Claude, « Réseau routier et développement urbain dans l'île de Montréal au XIX^e siècle », dans Horatio Capel et Paul-André Linteau (dir.), *Barcelona/Montréal : desarrollo urbano comparado / développement urbain comparé*, Barcelone, Publicationes de la Universitat de Barcelona, 1998, pp. 99-115.

D. Thèses, mémoires et rapports

BURGESS, Joanne, *Métier, famille et communauté : les artisans du cuir de Montréal, 1790-1830*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 1988, 725 p.

GROUPE DE RECHERCHE EN HISTOIRE DU QUÉBEC, *Montréal, carrefour de commerce et des populations*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, 346 p.

POUTANEN, Mary Anne, « *To Indulge Their Carnal Appetites* »: *Prostitution in Early Nineteenth-Century Montreal, 1810-1842*, thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, août 1996, 330 p.

ROBERT, Jean-Claude, *Montréal 1821-1871 : aspects de l'urbanisation*, thèse de troisième cycle (histoire), École des hautes études en sciences sociales (Paris), 1977, 491 p.

III. Études sur les marchés publics

A. Monographies et ouvrages de synthèse

BERGERON, Yves, *Les places et halles de marché au Québec*, Québec, Publications du Québec, 1993, 56 p.

- BIESENTHAL, Linda, *To Market, to Market: the Public Market Tradition in Canada*, Toronto, Martin Books, 1980, 164 p.
- CARLS, Kenneth et James SCHMIECHEN, *The British Market Hall: A Social and Architectural History*, New Haven and London, Yale University Press, 1999, 312 p.
- CHOKO, Marc, *Les grandes places publiques de Montréal*, Montréal, Éditions du Méridien, 1987, 215 p.
- HÉBERT, Hélène, Jean-Noël DION et Albert RÉMILLARD, *Le marché de Saint-Hyacinthe et quelques marchés publics au Québec*, Saint-Hyacinthe, JML, 1989, 171 p.
- MARTIN, Paul-Louis, *Les fruits du Québec : Histoire et traditions des douceurs de la Table*, Sillery, Septentrion, 2002, 219 p.
- SWEENEY, Robert, *Les relations ville-campagne : le cas du bois de chauffage*, Montréal, Groupe de recherche sur l'histoire des milieux d'affaires de Montréal, 1988, 347 p.
- TANGIRES, Helen, *Public Markets and Civic Cultures in Nineteenth-Century America*, Baltimore/London, The John Hopkins University Press, 2003, 265 p.

B. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

- BERGERON, Yves, « Les premières places de marché au Québec », *Material History Review/Revue d'histoire de la culture matérielle*, no 35 (printemps 1992), pp. 21-34.
- BERGERON, Yves, « Le XIX^e siècle et l'âge d'or des marchés publics au Québec », *Journal of Canadian Studies*, vol. 29, no 1 (1994), pp. 11-36.
- BLACKMAN, Janet, « The Food Supply of an Industrial Town. A Study of Sheffield's Public Markets 1780-1900 », *Business History*, 1963, vol. 5, no 2, pp. 83-97.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Ce que fut la place Jacques-Cartier à Montréal », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 41, no 4 (1935), pp. 228-232.
- MASSICOTTE, Édouard-Zotique, « Le commerce du foin et l'origine d'un square », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 47, no 10 (1941), pp. 314-315.
- MURRAY, Jocelyne, « Le marché dans la sociabilité trifluvienne au XIX^e siècle », dans Roger Levasseur (dir.), *De la sociabilité : spécificités et mutations*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, pp. 105-120.

PERRAULT, Claude, « Les marchés Sainte-Anne – le Parlement et la place d'Youville – 1833-1901 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 23, no 3 (déc. 1969), pp. 393-403.

C. Thèses, mémoires et rapports

BERGERON, Yves, *Les anciennes halles et places de marché au Québec : étude d'ethnologie appliquée*, thèse de doctorat (ethnologie), Sainte-Foy, Université Laval, 1990, 3 vol.

BERGERON, Yves, *Les anciennes halles et places de marché au Québec : étude ethno-historique. Rapport synthèse*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, 1990, 3 volumes.

BROUILLETTE, Sylvie, *Les marchés publics à Montréal : 1840-1860*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1991, 134 p.

CHOUINARD, Roger, *Analyse de l'évolution architecturale des halles de marché de la ville de Québec au cours du XIX^e siècle*, mémoire de maîtrise (architecture et urbanisme), Université Laval, 1981, 257 p.

DÉCARIE, Tristan, *Les marchés publics montréalais au XIX^e siècle : étude des marchés Sainte-Anne, Bonsecours, Neuf et Saint-Laurent. Rapport remis à Louise Pothier, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, et au Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (Université du Québec à Montréal)*, Montréal, juillet 2008, 94 p.

FYSON, Donald, *Eating in the City: Diet and Provisioning in Early Nineteenth-Century Montreal*, mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1989, 194 p.

JOLY, Diane, *L'histoire des marchés publics à Montréal du XVII^e au XXI^e siècle. Rapport remis à Sylvie Dufresne*, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal (Université du Québec à Montréal), 2007, 102 p.

LAPALU, Sophie et Nadège Sébille, *Étude des diverses sources d'information et identification des objets qui permettraient de concevoir une exposition sur les marchés publics montréalais aux XIX^e et XX^e siècles. Rapport de recherche présenté à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, École du Louvre (Deuxième cycle) / Université de Montréal (muséologie)*, Juillet-septembre 2008, 2 volumes.

MICHAUD, Josette et Pierre BEAUPRÉ, *Marché Bonsecours. Étude historique*, s. 1. Ville de Montréal, SIMPA, juillet 1989, 37 p.

MOREAU, André, *Le marché public de Victoriaville*, thèse de doctorat (géographie), Université Laval, 1971, 109 p.

- MURRAY, Jocelyne, *Les marchés de Trois-Rivières : une étude de la sociabilité urbaine, 1850-1900*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 1988, 154 p.
- PARKER, Julie, « *La cuisinière canadienne : contenant tout ce qu'il est nécessaire de savoir dans un ménage...* » : *Témoignage de l'émergence d'une cuisine nationale au carrefour des cultures au XIX^e siècle*, rapport de recherche (histoire appliquée), Université du Québec à Montréal, novembre 2006, 114 p.
- ROUSSEAU, Dany, *Marchés publics et structuration spatiale du commerce à Montréal : 1870-1900*, mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 2003, 131 p.
- ROY, Alain, *Le Marché Sainte-Anne, le Parlement de Montréal et la formation d'un état moderne. Étude historique*, Rapport présenté à l'Institut d'histoire de l'Amérique française pour le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1999, 93 p.
- ST-ONGE, Julie, *Les marchés publics de Montréal, 1830-1880. Rapport final. Travail présenté à Louise Pothier, Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal et Joanne Burgess, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal*, Montréal, septembre 2009, 224 p.

D. Rapports non publiés

- STEWART, Alan, *Place du Marché neuf. Chronology*, 15 janvier 2009, 4 p.
- STEWART, Alan, *Marché Sainte-Anne*, 15 janvier 2009, 1 p.
- STEWART, Alan, *Chronologie du marché Papineau*, 15 janvier 2009, 6 p.
- WAYWELL, Jennifer, *Butchers and Provisioning Markets in Montreal, 1810-1842*, s.d.

E. Sites Web

- Vieux-Montréal, « Le marché Bonsecours », « Marché aux poissons », « Marché Neuf », *Le patrimoine du Vieux-Montréal en détail*, [En ligne]
<http://www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/secteur.php?sec=e> (Page consultée en août 2008).

IV. Études sur l'espace public et la pratique pétitionnaire

A. Monographies et ouvrages de synthèse

- DAGENAIS, Michèle, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos jours*, Montréal, Ville de Montréal, 1992, 51 p.
- DAGENAIS, Michèle, *Des pouvoirs et des hommes. L'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada/Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 204 p.
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par Marc B. de Launay, Paris, Payot, 1988, 324 p.
- SENNETT, Richard, *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil 1979, 282 p., Collection Sociologie.
- VAN HOSS, Lex Heerma, *Petitions in Social History*, Cambridge/Amsterdam, Cambridge University Press/International Instituut voor Sociale Geschiedenis, 2001, 234 p., International Review of Social History Supplements.
- WILTON, Carol, *Popular Politics and Political Culture in Upper Canada, 1800-1850*, Montréal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2000, 311 p.
- ZEMON DAVIS, Natalie, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 1988, 279 p., coll. Univers historique.

B. Articles de périodiques et d'ouvrages collectifs

- CAMPBELL, Gail G., « Disfranchised but not Quiescent: Women Petitioners in New Brunswick in the Mid-19th Century », *Acadiensis: Journal of the History of the Atlantic Region/Acadiensis : revue d'histoire de la région atlantique*, vol. 18, no 2 (printemps 1989), pp. 22-54.
- COHEN, Lizabeth, « From Town to Shopping Center : The Reconfiguration of Community Marketplaces in Postwar America », *The American Historical Review*, vol. 101, no 4 (oct. 1996), pp. 1050-1081.
- FRASER, Peter, « Public Petitioning and Parliament before 1832 », *History* (London, England), no 46 (1961), pp. 195-211.
- FYSON, Donald, « Jurys, participation civique et représentation au Québec et au Bas-

- Canada : les grands jurys du district de Montréal (1764-1832), *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, no 1 (2001), pp. 85-120.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia, « Les espaces publics, capital social », *Géocarrefour*, vol. 76, no 1 (2001), pp. 5-11.
- JOHNSON, J. Keith, « 'Claims of Equity and Justice', Petitions and Petitioners in Upper Canada 1815-1840 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 28, no 55 (1995), pp. 219-240.
- LEMERCIER, Claire, « Du territoire communal à l'espace public ? », *La prise de parole*, no 4 de la revue *Pétition*, Paris, Arléa, printemps-été 1999, pp. 37-42.
- OURMAN, Daniel, « Regards sur la pratique de la pétition », *La prise de parole*, no 4 de la revue *Pétition*, Paris, Arléa, printemps-été 1999, pp. 109-116.
- PAQUOT, Thierry, « Philosophie de l'espace public », *La prise de parole*, no 4 de la revue *Pétition*, Paris, Arléa, printemps-été 1999, pp. 23-26.
- PETITCLERC, Martin, « Classes populaires et culture démocratique au Québec lors de la transition au libéralisme (1850-1870) », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, no 2, (2006), pp. 71-82.
- TOMAS, François, « L'espace public, un concept moribond ou en pleine expansion ? », *Géocarrefour*, vol. 76, no 1 (2001), pp. 75-84.
- WATT, Steven, « Pétition et démocratie. Les cas du Bas-Canada et du Maine, 1820-1840 », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, no 2 (2006), pp. 51-62.
- YOUNG, Brian, « Getting around Legal Incapacity: the Legal Status of Married Women in Trade in Mid-Nineteenth Century Lower Canada », dans Peter Alan Baskerville (dir.), *Canadian Papers in Business History*, vol. 1, Victoria, Public History Group, University of Victoria, 1989, pp. 1-16.

C. Thèses, mémoires et rapports

- FRASER, Mathieu, *La « pratique pétitionnaire » à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, 1792-1795 : origines et usages. Rapport présenté à Pierre Skilling, superviseur des boursiers stagiaires, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, 2008, 34 p.*
- WATT, Steven, « *Autant par inclination que par devoir vos supplians ne cesseront de prier* ». *Pétitions collectives aux gouverneurs et aux législatures dans certaines régions du Bas-Canada et du Maine, 1820-1838*, thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2006, 268 p.

D. Sites Web

Archives de la Ville de Montréal, *La démocratie à Montréal de 1830 à nos Jours*, [En ligne]
http://www2.ville.montreal.qc.ca/archives/democratie/democratie_fr/expo/index.shtm
(Page consultée le 16 avril 2009).